

Georges Vagnières

*Cadaastre
de la production agricole
de la commune de l'Abbaye*



Éditions le Pèlerin

COLLECTION "ECONOMIES LAITIERE ET ALPESTRE"

NO 19

Georges Vagnières

CADASTRE DE LA PRODUCTION AGRICOLE DE LA COMMUNE DE L'ABBAYE

1973

EDITIONS LE PELERIN

200

Introduction

On connaît l'ouvrage de base de Décombaz paru en 1908 à Lausanne: l'économie alpestre dans le canton de Vaud. Il fut édité par la Société suisse d'économie alpestre. Il est possible et même fort probable qu'alors n'existait pas encore la Société vaudoise de même nom et de même but qui n'intervient dans notre documentation qu'à partir de 1943. Il est presque certain toutefois que cette dernière société était vieille de quelques années, voire d'une décennie ou plus. Elle devait contribuer à améliorer nos alpages. Elle offrait à ses membres un bulletin annuel où figuraient souvent les résultats des concours divers organisés quant à la bonne tenue de nos alpages. Cette société existe encore qui poursuit ses nécessaires activités.

Années quarante, c'est le temps aussi où le photographe amateur René Meylan arpenteait les alpages de la région du Marchairuz principalement pour en photographier avec talent bâtisses et bergers. Son oeuvre, propriété actuelle de Mlle Anne-Lise Vuilloud, a donné lieu l'an passé à une magnifique exposition à l'Essor où l'on a pu constater toute la richesse et la qualité de ce fonds René Meylan. Resterait à publier celui-ci, tout ou en partie. Signalons en passant qu'Anne-Lise Vuilloud a passablement travaillé sur les alpages actuels et qu'elle laisse aussi une oeuvre de qualité destinée à passer à la postérité.

Au-delà des années septante les alpages retiennent l'attention de deux spécialistes au moins. Georges Vagnières, fonctionnaire fédéral ou indépendant mandaté par la Confédération, établit le cadastre de la production agricole de nos trois communes. Nous sommes en 1972-1973. Trois publications verront le jour, un fascicule consacré à la commune du Chenit en 1972, deux fascicules consacrés respectivement aux deux autres communes en 1973. Plus tard Georges Vagnières tirera un ouvrage général de toutes ses études menées dans le canton: Cadastre alpestre suisse, Agriculture de montagne et économie alpestre dans le canton de Vaud. Ouvrage publié en 1980 par l'Office fédéral de l'agriculture. Ce livre, d'une présentation assez sobre, illustré de nombreuses photos noir/blanc, est remarquable. Chose étonnante, il paraît peu connu et n'est pour dire jamais cité dans les bibliographies. Grave lacune.

Le texte ou plutôt l'étude de Georges Vagnières sur la commune de l'Abbaye, quant à sa production agricole, constitue la matière de la ci-présente brochure. Nous espérons pouvoir la compléter, avant la publication, travail pour lequel nous avons pu avoir l'autorisation de la Confédération et de l'auteur, par quelques pages où seront reproduites toutes les photos couleur des chalets décrits. Il en sera de même plus tard pour les deux autres communes.

Paul Hugger sera le suivant à s'intéresser à nos alpages. Il arpentera de nombreuses années notre région, carnet de notes dans une poche, appareil de photo en bandouillère, sac au dos. Il effectuera un travail ethnographique remarquable. Une étude issue de ses notes et photos donnera lieu à l'impression d'un livre en allemand, en 1972, duquel sera tiré l'ouvrage que 24H publiera en 1975: Le Jura vaudois, la vie à l'alpage. Il n'est plus nécessaire de le décrire et d'en dire la qualité. Juste y manque-t-il une solide bibliographie. Mais alors on travaillait pour le grand public qui, apparemment, n'avait que faire de tels suppléments.

Avec ces différentes productions, plus celles proposées par les Editions le Pèlerin dans la collection "Economies laitière et alpestre", l'historien aura à sa disposition une base solide pour s'en aller à la rencontre historique de nos alpages.

Les Charbonnières, en avril 2003:

Ruuffenat

CADASTRE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

<i>Commune</i>	<i>L'Abbaye</i>
<i>District</i>	<i>La Vallée</i>
<i>Canton</i>	<i>Vaud</i>
<i>Relevé</i>	<i>20 juillet - 10 août 1973</i>
<i>Représentant de la commune</i>	<i>Rochat Jean, ancien agriculteur, préposé communal pour la culture des champs, le Mont du Lac</i>
<i>Représentant de la Confédération</i>	<i>Vagnières Georges</i>

LE CADASTRE DE LA PRODUCTION AGRICOLE, SA RAISON D'ETRE ET SON ROLE

L'article 33 de la loi sur l'agriculture charge la Confédération d'établir un cadastre de la production agricole. En 1938 déjà, le Conseil fédéral en ordonna le levé, afin que soient déterminées les conditions propres à chaque commune en prévision d'une extension des cultures, visant à assurer l'approvisionnement du pays en cas de conflit, ainsi que d'une meilleure adaptation de la production agricole à l'état du marché. L'enquête préalable à l'établissement de ce cadastre fut menée au cours des années qui suivirent, notamment pendant la guerre; elle rendit d'immenses services, non seulement en permettant de prendre, sous le régime d'économie de guerre, des mesures en faveur de la culture des champs, mais aussi dans divers autres secteurs.

Depuis lors, les améliorations foncières et la perte de terres cultivables ont modifié à tel point les conditions de production dans certaines contrées qu'il a fallu reviser les données primitives dans de nombreux cas, avant tout celles qui ont trait aux régions où la construction a pris un grand essor.

Ces dernières années, la situation de la population de montagne, et plus particulièrement le problème de l'agriculture de cette région, ont retenu toujours plus l'attention des autorités comme du grand public, de sorte qu'il est nécessaire de disposer également de données exactes sur les conditions de production qui la caractérisent et sur les possibilités de les améliorer. Le premier levé du cadastre ne tenait guère compte des alpages et des pâturages qui couvrent une très vaste surface. Pour combler cette lacune, le Conseil fédéral confia, le 15 mars 1957, à la Division de l'agriculture du Département fédéral de l'économie publique la tâche d'englober également ces régions dans l'enquête préalable. Telles sont les raisons pour lesquelles les conditions de production dans les zones de montagne, en particulier les questions d'économie alpestre et pacagère, sont aussi présentement l'objet d'une nouvelle enquête. Les améliorations foncières retiennent surtout l'attention.

Le cahier ci-joint renseigne sur les résultats des investigations, complété par des statistiques, des photographies et une carte topographique, qui donnent pour chaque commune une image complète de son agriculture et de son économie. En ce qui concerne les régions de montagne, ce rapport peut être assimilé à un véritable "cadastre alpestre".

Tant pour les paysans des vallées et des montagnes que pour les autorités aux divers échelons, ce cahier constitue un précieux instrument de travail, notamment en vue de l'aménagement du territoire sur le plan local, régional et national.

Nous saisissons cette occasion pour remercier les représentants des cantons et des communes de leur précieuse collaboration.

DIVISION DE L'AGRICULTURE

Le Directeur



J. St. Plot

Table des matières

Première partie: AGRICULTURE		Page
Conditions naturelles		2
Situation géographique et frontières		2
Terrain et sol		2
Climat		3
Dommages causés par les éléments naturels		4
Conditions économiques		4
Situation par rapport aux voies de communication		4
Habitat		5
Surface productive		5
Conditions de propriété		6
Conditions d'exploitation		6
Prix des terres, fermages, dettes		7
Formation professionnelle		7
Groupements d'entraide		7
Main-d'oeuvre, gains accessoires		8
Entreprises diverses et tourisme		8
Exode rural		9
Mécanisation et motorisation		9
Divers		10
Cultures végétales		11
Cultures fourragères		11
Culture des champs		11
Cultures maraîchères		12
Arboriculture fruitière		12
Fumure		12
Sylviculture		12
Exploitation animale		13
Equidés		13
Bovins		13
Débouchés pour les produits de l'élevage		14
Porcins		15
Caprins		15
Ovins		15
Volailles		15
Apiculture		15
Approvisionnement direct		15
a) du ménage		15
b) de l'exploitation		16
Améliorations foncières		16
Améliorations nécessaires		17
Statistiques		18
Description des secteurs		22

Deuxième partie: ECONOMIE ALPESTRE

	Page
Généralités	26
Bâtiments	27
Conditions de propriété et système d'exploitation	28
Description individuelle	30
I Les exploitations pacagères	30
1 ¹ Le Bas des Bioux	30
4 ¹ La Murgataire	31
6 ¹ Pâturage en-dessus du Pont	32
II Les exploitations d'estivage	33
8a La Petite Dent Dessous	33
8b La Petite Dent Dessus	33
9 Le Sagne-Vuagnard, Les Agouillons	36
10 L'Aouille	37
11 Les Places	39
12 Le Grand Saint Michel	40
13 Le Communal du Pont d'en Haut, Chalet Neuf	41
14 Les Croisettes	43
15 La Petite Coche	44
16 Le Communal de L'Abbaye	45
17 La Coche	47
18 Le Sapelet Dessous	49
19 Le Sapelet Dessus	50
20 Le Chalet Neuf des Molards	51
21 La Duchatte	52
22a Le Buckley	54
22b Le Pré d'Etoy	
23 Le Mazel	57
24 Les Ouches	59
25 Les Replats	59
26 La Pièce à Ferdinand	60
27 La Pièce à Neveu	62

	Page
28 Le Grand Essert	63
29 Le Jolimont	65
30 La Brenette	66
31 La Pièce aux Reymond	67
32 Le Croset du Buron	69
33 Le Petit Croset	70
34 La Racine	71
35 Le Croset au Boucher	73

—o0\$0o—

lère partie: AGRICULTURE

Conditions naturelles

Situation géographique et frontières

Situation générale : altitude : Surface cultivable proprement dite
minimum: 1005 m (secteurs 1 - 4 + 7)
maximum: 1170 m (secteur 1)
moyenne pondérée: 1050 m
Pâturages exclusifs
minimum: 1010 m (secteurs 1¹)
maximum: 1645 m (secteur 35)

La commune de L'Abbaye occupe le côté droit de la Vallée de Joux, district dont elle englobe environ le cinquième de la superficie. Son territoire est baigné au nord-ouest par les lacs de Joux et Brenet. De là, il s'élève vers le sud-est sur la chaîne du Mont Tendre dont les hauteurs restent toutefois en dehors de son périmètre, puis vers l'est où le limitent la chaîne du Mollendruz et la Dent de Vaulion.

Au sud-ouest, le territoire de L'Abbaye voisine la commune du Chenit. Opposé à la commune du Lieu qui occupe l'autre versant de la vallée, il s'en trouve séparé par les lacs et ne fait frontière avec elle que sur de courtes distances aux deux extrémités du Lac Brenet. Tout au nord, L'Abbaye va toucher à Vallorbe. La limite communale tourne à angle droit sur la Dent de Vaulion pour prendre la direction du sud en côtoyant les territoires de Vaulion et de Mont-la-Ville. Puis elle emprunte au sud-est les contreforts du Mont Tendre pour rencontrer les communes de L'Isle, Montricher et Berolle qui viennent toutes trois jouxter L'Abbaye. Montricher s'approprie toute la partie supérieure du Mont Tendre.

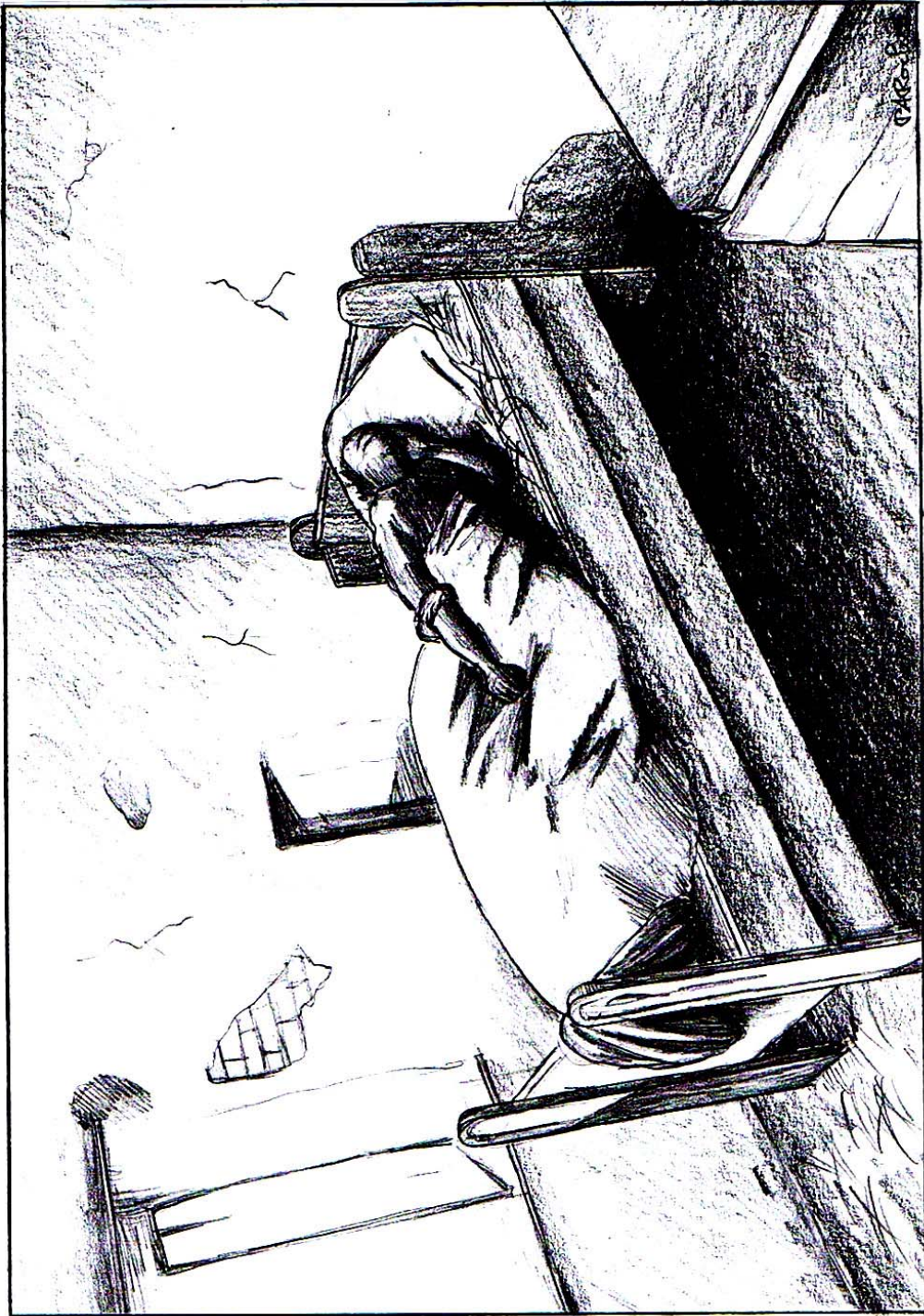
Tout le territoire de L'Abbaye appartient à la zone 2 de montagne selon la classification du cadastre de la production animale.

Terrain et sol

La Vallée de Joux se présente comme un haut bassin fermé. A l'origine, toutes les eaux s'en écoulaient par infiltration dans les lacs. On est parvenu à obstruer partiellement ces voies naturelles et à utiliser l'eau pour la production d'énergie électrique.

Placé entre les lacs et les sommets qui ferment la vallée au sud-est et à l'est, le territoire de L'Abbaye expose sa surface mouvementée au nord-ouest et à l'ouest. Sur la rive du Lac de Joux, on ne trouve que d'étroits plateaux au terrain humifère et parfois doux. La déclivité s'accroît progressivement en pente moyenne à modérée pour s'accroître brusquement. Cette partie basse qui englobe les terres cultivables devient plus large entre Le Pont et le village de L'Abbaye et dans la région des Bioux. Son sol limoneux-sableux repose sur des dépôts de gravier silteux qui se rencontrent de place en place d'un bout à l'autre du lac.

cm



Quelque part sur la commune de l'Abbaye...

Sensiblement plus encaissé, le Lac Brenet est fermé au sud-est par une forte pente qui s'atténue dans la région du Pont. Les surfaces les plus inclinées sont boisées. Une grande combe fait suite au lac à son extrémité nord-est. Une couche de terre légère dont l'épaisseur varie recouvre la roche calcaire.

Une forte côte, en grande partie occupée par la sylve, domine les terres cultivables et les sépare de la grande zone des pâturages. Cette dernière se caractérise par une alternance de la prairie et de la forêt. On y trouve une succession un peu désordonnée de combes et de monticules. Sur ce relief ondulé, l'altitude augmente progressivement par paliers pour atteindre le flanc du Mont Tendre. Dans le nord du territoire, le terrain devient plus accidenté et incliné en général.

Dans cette zone alpestre, on trouve un sol limoneux-graveleux à limoneux-glaiseux reposant sur la roche calcaire en couverture souvent plus importante. Les dépressions, dans lesquelles la terre s'est accumulée au cours des siècles, se montrent généralement les plus productives, tandis que certaines bosses accusent parfois un décapement prononcé et prennent rapidement un aspect aride en cas de sécheresse prolongée. Des affleurements rocheux apparaissent en maints endroits. Mis à part la région de Sagne Vuagnard à l'est du village du Pont, rares sont les emplacements ayant à souffrir d'un excès d'humidité dans la zone alpestre.

Selon la carte géotechnique de la Suisse, toute la commune de L'Abbaye repose sur les calcaires en général, soit entremêlés de marnes, ou sous forme de roche massive et compacte. Le long du Lac de Joux entre Les Bioux et le village de L'Abbaye se sont amoncelés des dépôts superficiels graveleux et sableux, parfois avec intercalations de limons ou légère couverture de glaise (graviers glaciaires et récents). Plus au nord-est, dans le triangle compris entre L'Abbaye, Le Pont et le Mont du Lac, on trouve des dépôts limoneux renfermant des blocs roulés ou anguleux, passant à des glaises et argiles proprement dites, ordinairement en couvertures minces (moraines, argiles de ruissellement).

Climat

Moyenne des précipitations annuelles : (1901 - 1940) 140 cm
estivales : mai - août (1901 - 1940) 50 cm

Ces données ont été enregistrées au village du Pont. Il semble que les précipitations soient plus abondantes dans le sud-ouest de la commune, car la moyenne des précipitations annuelles enregistrée au Sentier au cours de la même période étaient de 154 cm. Sur les hauteurs, cette moyenne peut dépasser 160 cm (163 cm au Marchairuz).

On estime que des chutes de grêles importantes occasionnant des dégâts dans les jardins et dans les prairies se produisent une fois au cours d'une période de 5 ans. Il s'agit de chutes locales qui n'affectent généralement qu'une partie du territoire. Aucune exploitation n'assure ses champs contre la grêle.

Près de la moitié des précipitations tombent au cours de la saison morte, dont une importante proportion sous forme de neige. La commune en est généralement couverte depuis début novembre jusqu'à mi-avril. Certaines années, la couche de neige peut donner lieu à des amoncellements considérables. Pour la commune, le déneigement des routes constitue une charge non négligeable.

Le climat de la vallée est assez rude. En été, la température peut baisser brusquement en cas d'intempéries, surtout lorsque se lève la bise. Celle-ci souffle

souvent avec violence et peut causer passablement de dégâts dans les forêts. Les régions du Pont, du Mont du Lac et de La Torne jouissent d'une situation assez abritée de la bise. Les vents du sud et d'ouest sont ressentis dans toute la commune. Il arrive que les orages soient accompagnés de courants assez violents.

Des gelées tardives peuvent se produire jusqu'en juin. Toutefois, la nappe de brouillard qui se forme souvent la nuit sur les lacs préserve un peu les régions basses de ces baisses nocturnes de la température. En principe, ces gelées n'ont pour conséquence que de retarder la végétation.

Domages causés par les éléments naturels

Bien qu'on semble à l'abri de toute catastrophe dans le Jura, deux ouragans dévastateurs ont touché la commune à 81 ans d'intervalle presque jour pour jour. Le premier qui s'était produit le 19 août 1890 avait ravagé de grandes surfaces forestières dans toute la zone alpestre. Un cyclône semblable devait se produire à nouveau le 26 août 1971 et suivre approximativement la même trajectoire que le précédent. Ce cataclysme portait pour la deuxième fois un coup très dur à la forêt, déracinant et cassant tout sur son passage. Les toitures de plusieurs chalets d'alpages en ont également souffert.

Conditions économiques

Situation par rapport aux voies de communication

La ligne de chemin de fer Vallorbe - Le Pont dépend des CFF, tandis que le tronçon reliant Le Pont au Prassus par l'autre rive du Lac de Joux est une ligne de chemin de fer privée. La gare du Pont assure le service aux marchandises. Actuellement, ce moyen de transport n'est presque plus utilisé pour l'agriculture.

Il est possible d'accéder à la Vallée de Joux par quatre routes principales, toutes asphaltées, dont 3 aboutissent sur le territoire de L'Abbaye. L'une vient du nord et établit la liaison entre Vallorbe et Le Pont. Les deux autres venant d'Orbe par Vaulion et de Cossonay par Mont-la-Ville et le Col du Mollendruz se rejoignent à Pétra Félix. Une bifurcation située au Mont du Lac permet de descendre vers les villages du Pont ou de L'Abbaye.

Un quatrième accès emprunte le col du Marchairuz qui aboutit au Brassus sur la commune du Chenit. Cette route reste habituellement fermée à la circulation durant l'hiver, soit de décembre à Pâques.

La liaison entre les communes de L'Abbaye et du Lieu est établie entre les deux lacs par une route qui mène du Pont aux Charbonnières d'où il est possible d'atteindre le village du Lieu, ou de se rendre en France.

Une route cantonale longe le Lac de Joux, reliant entre eux les villages de la commune. Au sud-ouest, elle quitte le territoire pour traverser la commune du Chenit et se poursuivre en direction de la France. Elle peut être empruntée pour se rendre à Nyon ou Genève via La Cure et St-Cergue.

Un service régulier de cars appartenant à une société privée assure le service pour les PTT entre Le Pont et Le Sentier par L'Abbaye, Les Bioux et L'Orient à raison de 7 parcours journaliers aller et retour.

Les principales routes donnant accès aux pâturages sont asphaltées et munies de passages canadiens. D'autres sont empierrées et facilement praticables. Seuls quelques alpages de la partie élevée restent encore démunis de chemins en dur.

Au niveau des terres cultivables, on trouve suffisamment de bons chemins pour desservir les bâtiments agricoles et les champs.

Habitat

La plupart des fermes se rencontrent dans les villages ou en bordure de la route cantonale dans le bas du territoire. Seules les 2 exploitations sises à l'Ique Dessus et aux Bioux Dessus se situent plus en altitude. La dernière citée qu'on trouve à 1140 m est actuellement la plus élevée de la commune.

Les bâtiments agricoles sont de solides constructions en dur recouvertes de toits de tôle, typiques de la Vallée de Joux. La plupart abritent sous le même toit l'habitation et le rural. Deux nouveaux ruraux ont été construits ces dernières années aux Bioux et à L'Abbaye.

On attache en général suffisamment d'importance pour l'entretien et l'assainissement des bâtiments d'exploitation, mais plusieurs se trouvent trop exigus ou manquent de place aux alentours. Dans certains cas, il devient nécessaire d'améliorer les conditions de logement des agriculteurs. Environ la moitié des habitations rurales possèdent aujourd'hui une salle de bains.

Dans chaque village, l'eau potable est distribuée par un réseau local, mais plusieurs bâtiments s'approvisionnent encore par des sources privées qui manquent souvent de pression ou n'ont qu'un trop faible débit. C'est notamment le cas de la ferme Tissot aux Bioux Dessus dont l'alimentation est insuffisante.

A l'exception de la plupart des chalets d'alpages, l'électricité parvient dans tous les bâtiments agricoles. Le courant force n'est toutefois pas installé aux Bioux Dessus, ni à l'Ique Dessus. Un service électrique intercommunal achète le courant en gros à la Compagnie vaudoise d'électricité et le distribue dans toute la Vallée de Joux.

Surface productive

Aux environs des villages, et plus particulièrement à L'Abbaye et au Pont, de même que sur la rive du lac entre ces deux localités, plusieurs constructions et résidences secondaires ont vu le jour ces dernières années. Récemment, il s'est construit plusieurs chalets au Bas des Bioux. Pour l'instant, ce développement n'a pas occasionné la disparition de grandes surfaces cultivables, ou du moins il ne s'agissait pas de terrains de première valeur pour la plupart. Sur la rive du lac, on a construit sur des terres considérées auparavant comme incultes, ou qui accusaient une forte humidité. La commune a élaboré un plan local d'aménagement. Les surfaces classées en zone à bâtir dans les régions du Mont du Lac et de Vers Chez Grosjean portent sur des terrains de bonne qualité agricole, mais pour l'instant, il ne semble pas que ceux-ci soient prêts de disparaître.

A la suite du cyclone, on a procédé à la mise à ban de la plupart des forêts dévastées sur les pâturages, ce qui n'a pas manqué de soustraire au parcours du bétail de nombreuses clairières.

Le levé du cadastre a permis d'établir que la surface agricole productive de la commune se répartit comme suit:

- Terres cultivables proprement dites, y compris les pâturages attenants exclusifs	259 ha
- dont pâturages attenants exclusifs	27 ha
- Alpages	1154 ha
- Murais ne produisant que de l'herbage à litière	4 ha

Conditions de propriété

La presque totalité des terres cultivables est du domaine privé, dont le tiers environ appartient à des agriculteurs. La commune de L'Abbaye ne détient qu'une trentaine d'ares en prés et champs.

Les pâturages se répartissent entre propriétés communales, villageoises et privées. Deux alpages situés sur L'Abbaye appartiennent à la commune de ~~Cuzarnens~~ et un troisième à la commune de Juriens.

En plus des propriétés alpestres qu'elle possède dans son périmètre, la commune de L'Abbaye détient le pâturage du Mollendruz sis sur le territoire de Mont-la-Ville.

Conditions d'exploitation

On dénombre 15 entreprises agricoles dans la commune. Depuis la fin de la dernière guerre mondiale, leur nombre a constamment régressé. Ce sont surtout les petites exploitations dont le rendement n'assurait plus un revenu suffisant qui ont disparu. Aujourd'hui, elles se trouvent absorbées par d'autres qui les louent en bloc ou par parcelles, avec ou sans les bâtiments.

Dans l'ensemble, le morcellement des terres est important, mais dans bien des cas, les locations de parcelles contiguës permettent de remédier à cet inconvénient. Certains ont aussi procédé à des échanges à l'amiable. Chaque agriculteur loue ainsi une importante proportion des champs qu'il exploite. Quatre domaines sont cultivés sous le régime du fermage.

L'agrandissement des entreprises pose des problèmes au niveau des bâtiments d'exploitations qui, dans plusieurs cas, ne sont plus adaptés aux besoins.

La déclivité du sol ne constitue pas un inconvénient majeur, car les agriculteurs de la vallée travaillent avec un outillage semblable à celui qu'on utilise en plaine. S'il n'est pas toujours possible de se servir d'instruments de grande capacité, la nécessité d'acquérir un matériel typiquement montagnard ne s'impose pas. Sur les parcelles trop accidentées, on met généralement pâturer le bétail.

L'entreprise agricole la plus importante de la commune est celle de M. Berney Edward, Les Bioux, qui exploite 36 ha, dont 23 ha en propriété. On trouve ensuite M. Rochat Georges-André, Les Bioux, qui dirige en fermage un domaine de 25 ha, puis M. Biffrare Alfred, Le Pont, qui est à la tête d'une exploitation de 23 ha, le tout en fermage également. Le plus petit domaine est entre les mains de M. Rochat Josué, Les Bioux, qui exploite 3,6 ha, dont la moitié en propriété.

Certains agriculteurs pratiquent le pâturage depuis la ferme durant tout l'été, tandis que d'autres mettent leurs animaux à l'alpage durant 4 mois sur des pâturages qu'ils louent ou dont ils sont propriétaires. Un troupeau laitier va estiver sur un alpage de la commune du Chenit. Toutefois, la plus grande partie du bétail qui passe l'été sur les alpages de L'Abbaye provient de l'extérieur et surtout de la plaine.

Terrains enclavés

Un agriculteur des Bioux cultive 5 ha sur la commune du Chenit. Inversement, 2 ha sont exploités par un agriculteur du Chenit dans la région des Bioux, tandis qu'un deuxième habitant Les Charbonnières, commune du Lieu, exploite 1 ha à La Torne au nord du Lac Brenet.

La totalité des terres ne peut plus être exploitée par les seuls agriculteurs de la commune. Quelques agriculteurs de la plaine viennent récolter du fourrage qu'ils achètent sur pied ou louent des parcelles pour fanage. Certains sont même propriétaires de terrain. Il n'a pas été possible de connaître exactement la superficie de fanages qu'on vient ainsi récolter depuis la plaine, celle-ci pouvant varier d'une année à l'autre.

Prix des terres, fermages, dettes

Pour les transactions les plus récentes de terrain agricole, on a payé de 0,80 à 1 Fr le m². Le terrain à bâtir non équipé se paie 15 à 20 Fr le m². Au nord du lac, le prix varie entre 30 et 50 Fr le m². Il faut ajouter à cela les taxes d'équipement qui vont de 2 à 10 Fr par m² selon les emplacements.

La location du terrain agricole par parcelles va de 80 à 120 Fr la pose vaudoise de 45 a (180 à 270 Fr l'ha). Le prix du fermage avec bâtiments se situe entre 80 et 100 Fr la pose (180 - 220 Fr l'ha).

Dans la commune, on constate que le prix du terrain se trouve sensiblement influencé depuis que l'on vient louer ou acheter depuis la plaine moyennant des prix jugés excessifs.

Dans l'ensemble, l'endettement des agriculteurs serait assez important, surtout pour les fermiers et pour les exploitants qui ne possèdent qu'une petite partie des terres qu'ils cultivent. Certains se trouvent passablement chargés, mais il n'existe pas de situation critique.

Formation professionnelle

Les écoles primaires de la commune ont été centralisées au village des Bioux. Au Pont, on trouve les classes de primaire supérieure pour les communes de L'Abbaye et du Lieu. Il existe en outre la possibilité de fréquenter le collège secondaire du Sentier.

On ne compte que 2 agriculteurs diplômés d'une école d'agriculture. Un troisième a suivi l'école technique horlogère du Sentier avant de se vouer à l'agriculture.

Une dizaine d'entreprises sont conseillées par le Service vaudois de vulgarisation agricole. Durant l'hiver, leurs chefs ont la possibilité de prendre part à plusieurs séances d'information, conférences ou cours organisés dans le cadre de cette institution.

Environ tous les 2 ans, la Fédération vaudoise des syndicats d'élevage bovin réunit au Sentier la plupart des agriculteurs de la vallée pour une assemblée au cours de laquelle ils peuvent entendre différents exposés relatifs aux problèmes de l'élevage. La Fédération laitière du Jura réunit également tous les 2 ans les producteurs des cercles laitiers de la Vallée de Joux et de Vallorbe en assemblée à L'Abbaye.

Groupements d'entraide

Les principales organisations professionnelles auxquelles adhèrent les agricul-

teurs de la commune sont:

- la société de laiterie du Pont
- la société de laiterie de L'Abbaye
- la société de laiterie des Bioux
- le syndicat d'élevage bovin des Bioux, race tachetée rouge
- le syndicat d'élevage bovin des Charbonnières, race tachetée rouge (1 membre)
- le syndicat d'élevage bovin de Pampigny, race brune (1 membre)
- la caisse locale d'assurance du bétail (obligatoire)

La société de laiterie de L'Abbaye possède un congélateur collectif dans lequel chacun a la possibilité de louer des cases.

Au Brassus, on trouve une caisse de crédits mutuels système Raiffeisen et au Sentier la Caisse de Crédits mutuels de la Vallée. Dans cette dernière localité, de même qu'à Vallorbe, il existe des agences de la Banque cantonale vaudoise et du Crédit foncier vaudois.

Main-d'oeuvre, gains accessoires

Un seule entreprise agricole emploie à l'année un vacher du pays. Il devient presque impossible d'engager des employés agricoles et chacun s'organise de manière à pouvoir exploiter son domaine dans le cadre familial.

Pour la saison d'alpage, on trouve encore des vachers ou garde-génisses, mais le recrutement de cette main-d'oeuvre se fait plus difficile d'année en année.

Au cours de la période hivernale, quelques agriculteurs trouvent un revenu accessoire en exerçant une activité secondaire. Ainsi, deux exploitants effectuent le déneigement pour des fabriques, de même que sur une partie des chemins communaux. Deux autres vont travailler dans des scieries de la commune, tandis qu'un troisième s'engage temporairement au Pont chez un affineur de vacherins. Un agriculteur pratique le débardage en forêt avec son tracteur.

Actuellement, on peut considérer que trois exploitations demeurent tributaires d'un gain accessoire en raison de l'équipement qu'elles ont acquis. Toutefois, l'importance des domaines est devenue telle qu'il devient de plus en plus difficile au paysan de se soustraire à ses obligations, si bien que l'exercice d'une activité secondaire n'est généralement possible que là où père et fils exploitent la ferme en commun.

Entreprises diverses et tourisme

Aux Bioux et au Pont, on trouve plusieurs fabriques ou ateliers spécialisés dans l'industrie horlogère et les branches annexes. Une fabrique de limes est installée à L'Abbaye. Ces différentes usines occupent environ 500 ouvriers au total.

Les entreprises artisanales qu'on rencontre dans la commune sont nombreuses. A L'Abbaye, deux importantes scieries emploient une dizaine d'ouvriers. Il existe aussi une menuiserie dans ce village et une deuxième aux Bioux qui occupent

ensemble 5 employés. On trouve en outre dans la commune une entreprise de transport par cars et camions (AVJ) et une entreprise spécialisée pour le transport des bois longs par camion. Quatre garages pour l'entretien des voitures se répartissent dans les villages du Pont et des Bioux. Les agriculteurs ont la possibilité de confier leurs machines à un atelier mécanique agricole qui se trouve aux Bioux.

Le commerce est représenté par 2 magasins Coop situés au Pont et aux Bioux, 3 laiteries-épiceries (l'une avec charcuterie aux Bioux), 1 boucherie, 1 bazar et alimentation générale, un magasin d'appareils électriques et 2 horlogeries bijouteries. Un camion-magasin Migros passe dans chaque village une fois par semaine.

Actuellement, un grand nombre d'habitants se rendent en voiture au Sentier ou à Vallorbe pour s'approvisionner.

Dans la commune, le développement du tourisme est resté modéré. La région du Pont demeure la plus attractive en été, mais il s'agit surtout de touristes de passage. Durant l'hiver, de nombreux skieurs gagnent la vallée pour pratiquer leur sport favori. Il existe à cet effet 2 téléskis au Pont, 3 à L'Abbaye et un aux Bioux.

Chacun des trois villages possède un hôtel-restaurant qui totalisent environ 80 lits. Les appartements et chalets de vacances répartis dans la commune sont au nombre de 120.

Exode rural

Depuis la fin de la dernière guerre mondiale, la population de la commune s'est constamment accrue. En 1941, 125 personnes dépendaient de l'agriculture, soit le 11,8 % de la population totale qui était alors de 1054 âmes. En 1960, la population de L'Abbaye avait passé à 1124 habitants, dont 98 dépendant de l'agriculture ou 8,7 %. Aujourd'hui, la population dépasse 1300 habitants et il ne fait aucun doute que le nombre de personnes vivant de l'agriculture a encore diminué sensiblement.

L'implantation de l'industrie horlogère dans la vallée remonté au XVIII^e siècle, si bien que l'agriculture se trouve depuis longtemps minoritaire. Toutefois, la pratique simultanée de l'agriculture et de l'horlogerie était autrefois chose courante. Cette double activité a totalement disparu, la spécialisation s'étant presque exclusivement produite en faveur de l'horlogerie. Ceci a eu pour conséquence la disparition de nombreuses petites entreprises. Il est à prévoir que quelques exploitants âgés vont encore cesser ces prochaines années.

Heureusement, il existe actuellement plusieurs jeunes agriculteurs dynamiques capables de prendre la relève, mais il est indispensable de leur donner les moyens d'améliorer leurs conditions de travail en créant de nouveaux ruraux en remplacement des fermes devenues trop petites et plus adaptées à la mécanisation.

Mécanisation et motorisation

La pénurie de personnel a contraint les exploitants à se tourner vers la mécanisation, secteur qui constitue pour eux la charge la plus lourde à supporter. Pour la récolte des fourrages, chaque entreprise dispose de son propre matériel. Quelques petits agriculteurs font quelquefois botteler leur foin par des tiers. L'achat de machines en commun entre deux ou trois agriculteurs n'est pas pratiqué.

Il n'existe pas non plus de coopérative pour l'emploi collectif de certains instruments déterminés, ce qui est regrettable.

La société de laiterie de L'Abbaye possède une bossette à pression et un rouleau plombeur, matériel qui peut être loué par chacun. Le syndicat d'élevage bovin des Bioux détient un semoir à engrais qui est à la disposition de ses membres.

On voue en général suffisamment de soins pour l'entretien des machines et la place nécessaire à leur remisage semble suffisante. Pour les réparations, on se rend à l'atelier mécanique des Bioux, ou chez le maréchal des Charbonnières. Les représentants des différentes marques assurent de plus en plus le dépannage à domicile.

Toute la commune étant située en zone d'ensilage, il conviendrait de développer ce mode de conservation des fourrages et d'acquérir le matériel nécessaire, soit remorques autochargeuses et silos. Là où l'on ne désire pas pratiquer l'ensilage, l'installation de séchoirs en grange par ventilation faciliterait le travail. Pour l'instant, on ne compte que trois installations de ce genre dans la commune.

Divers

Les soins médicaux sont assurés par un médecin établi au Pont ou par d'autres domiciliés au Sentier et au Brassus. Les personnes nécessitant une hospitalisation sont conduites à l'hôpital du Sentier. Les familles paysannes s'assurent pour la maladie et les accidents auprès de la Fédération rurale vaudoise.

Pour les maladies du bétail, on fait appel au seul vétérinaire de la vallée qui habite Le Sentier.

La commune de L'Abbaye est administrée par une municipalité de 7 membres, dont un agriculteur qui est actuellement le syndic. Un conseil communal de 55 membres forme l'assemblée législative au sein de laquelle ne siège qu'un seul représentant de l'agriculture. Il semble malgré tout que la population manifeste suffisamment de compréhension à l'égard de la minorité agricole.

Les villages de L'Abbaye, des Bioux et du Pont forment trois fractions autonomes, possédant chacune un exécutif de 5 membres et un conseil général. Ces administrations gèrent les propriétés villageoises telles que pâturages et forêts. Les réseaux d'eau et une partie de l'éclairage public en dépendent également. Les églises du Pont et des Bioux, ainsi que les collèges, sont des propriétés villageoises.

Les travaux administratifs de la commune s'exécutent à temps partiel. Seul le garde-forestier est engagé à plein temps. Les travaux en forêt s'effectuent à la tâche par des bûcherons de la commune ou par des saisonniers étrangers. La voirie est assurée par un service intercommunal. Une fois par semaine, les ordures ménagères sont conduites à Penthalaz pour incinération. L'entretien des routes et chemins communaux est confié à des entreprises privées.

Sur le revenu et la fortune, on perçoit un impôt communal égal à 0,80 Fr par franc que prélève l'Etat. En chiffres ronds, les principales recettes moyennes annuelles de la commune sont représentées par:

1. Impôts, droits de mutations et gains immobilier	600'000 Fr
2. Exploitation forestière	400'000 Fr
3. Location de l'Hôtel de Ville	35'000 Fr
4. Location des alpages	31'000 Fr

Actuellement, la commune doit faire face à des charges considérables. La construction de l'Hôtel de Ville en 1969 a coûté 1'600'000 Fr, mobilier compris. L'épuration des eaux usées est maintenant réalisée pour les villages des Bioux et du Pont. A L'Abbaye, les travaux sont en cours. Le coût global de l'épuration pour l'ensemble de la commune est estimé à 5 millions. Chaque année, l'entretien et l'asphaltage des chemins communaux occasionne une dépense de quelque 200'000 Fr. La participation au salaire du corps enseignant et la location des classes coûte annuellement 225'000 Fr. Malgré cela on considère pour l'instant que la commune jouit d'une situation financière assez saine.

Cultures végétales

Systemes culturaux : exploitations du Jura avec pâturages

Cultures fourragères

Etant donné que la culture des champs ne porte que sur 130 ares, la totalité des surfaces herbagères sont représentées par la prairie naturelle qui se montre assez productive dans l'ensemble. Sur les terres ouvertes on recrée la prairie par l'ensemencement d'un mélange de trèfle et de graminées dans le semis d'orge de printemps. Les parcelles restent ensuite fermées pour plusieurs années.

Dans la périphérie des villages, de nombreuses prairies de fauche se sont maintenant transformées en pâturages permanents. Il s'agit en général des parcelles les plus inclinées sur lesquelles l'emploi des machines serait difficile ou impossible.

Environ le 60% des champs permettent deux coupes et le pâturage d'automne. Les fenaisons débutent à fin juin. Le séchage à lieu à même le sol. Pour la rentrée du fourrage sec, on emploie surtout des presses à haute densité et des remorques autochargeuses. Trois agriculteurs ramassent encore leur foin à bras en vrac. Occasionnellement, ils en font bottelet par d'autres agriculteurs. Quelques exploitations seulement pratiquent l'ensilage.

L'installation la plus proche pour le séchage artificiel de l'herbe se trouve à Pampigny, soit à une vingtaine de kilomètres. Quelques uns y conduisent occasionnellement un char d'herbe, mais aucun exploitant ne s'y rend régulièrement.

Culture des champs

En raison des perspectives de rendement trop aléatoires et du manque de main-d'oeuvre, la culture des champs a très rapidement diminué dans la commune depuis la levée des mesures relatives à l'économie de guerre en 1945. Seule la culture de l'orge de printemps permet encore un rendement satisfaisant en certaines régions. Deux agriculteurs en sèment encore assez régulièrement. En 1973, la superficie annoncée en vue de l'octroi de la prime de culture représentait 130 ares au total.

L'orge est cultivée sur la même parcelle au cours de deux ou trois années consécutives. Le rendement moyen atteint 18 kg par are. Certaines années favorables, on arrive à 25 kg par are. Un agriculteur de Vaulion vient effectuer la récolte avec une moissonneuse-batteuse.

Cultures maraîchères

Chaque ménage cultive un jardin potager lui permettant de subvenir partiellement à ses besoins en certains légumes tels que salades, laitues, carottes, choux et choux-raves. Quelques-uns cultivent un peu de haricots, mais leur rendement est généralement faible à cette altitude. Par contre, on obtient de bonnes récoltes avec les carottes et les choux-raves. Deux agriculteurs cultivent ces espèces pour la vente dans des "plantages". Ce sont les seules cultures de légumes en plein champ qu'on rencontre encore.

Arboriculture fruitière

Il existe encore quelques pruniers dans les régions des Bioux Dessus et du Mont du Lac. Ces arbres ne donnent pas du fruit chaque année, car le climat de la vallée se révèle trop rude pour l'arboriculture fruitière.

Fumure

Chaque exploitation emploie la paille pour la litière du bétail. On ne dispose toutefois pas encore partout d'une aire bétonnée avec écoulement pour stocker le fumier.

Chaque ferme est dotée d'une fosse à purin. Certaines de ces installations sont de capacité insuffisante.

Le fumier de ferme est évacué avec des épandeurs. On le répand sur les prairies en couverture l'automne. Pour la vidange des fosses à purin, on se sert partout de citernes à pression. Les engrais d'appoint les plus utilisés restent les scories Thomas et le sel de potasse. On sème un peu d'engrais complet ou de nitrate d'ammoniaque au printemps.

Sylviculture

Selon la statistique fédérale, les boisés recouvrent 1338 ha sur le territoire de L'Abbaye. Sur les alpages, plusieurs hectares font partie intégrante de ces propriétés dont certaines sont entre les mains de privés ou d'autres communes.

Pour l'économie communale, la forêt occupe une place de première importance puisqu'elle constitue la deuxième source de revenus. La forêt de L'Abbaye s'étend sur 1220 ha. Les essences résineuses y sont représentées à raison de 95%. La possibilité est fixée à 3600 m³, mais à la suite du cyclone de 1971, on a été contraint à des prélèvements beaucoup plus considérables ces dernières années afin d'exploiter au plus vite les grandes surfaces dévastées. L'abattage est confié à des équipes de bûcherons suisses ou étrangers qui travaillent à la tâche. Les bois façonnés sont ensuite amenés à port de camions par des entreprises de débardage. Le volume produit par la forêt communale se vend comme bois de service ou pour d'autres fins industrielles dans sa presque totalité.

En ce qui concerne la propriété privée elle est estimée à quelque 180 ha avec une possibilité totale de 400 m³.

La présence d'un bon réseau de chemins forestiers et alpestres, en grande partie asphalté et accessible aux camions, facilite grandement les accès et le transport du bois.

Exploitation animale

Equidés

Lors du recensement effectué par les inspecteurs du bétail en avril 1973, 6 propriétaires détenaient 5 juments, 2 hongres, une pouliche âgée de 40 jours à un an et un jeune de moins de 40 jours. On dénombrait en outre 5 ânes. La moitié des propriétaires seulement étaient des agriculteurs qui possédaient au total 2 juments avec leurs poulains et un hongre. Le solde de l'effectif était représenté par des animaux de selle ou d'agrément.

Deux agriculteurs et 1 hôtelier de L'Abbaye pratiquent l'élevage. Les trois exploitants agricoles possesseurs de chevaux adhèrent au Syndicat chevalin de La Vallée.

Si l'on s'en réfère aux chiffres de la statistique fédérale, la régression de l'effectif chevalin s'est amorcée à partir de 1956.

Bovins

La majorité des agriculteurs élèvent du bétail de la race du Simmental. Deux d'entre eux pratiquent le croisement avec la race Montbéliarde. Une ferme détient des animaux de la race brune et une autre possède un troupeau de race pie noire.

En avril 1973, on a dénombré 393 têtes de bovins dans la commune, dont 8 taureaux, 176 vaches, 127 génisses et 82 jeunes âgés de moins d'un an. Malgré une importante diminution du nombre des entreprises, l'effectif du troupeau bovin est demeuré stable depuis de nombreuses années.

Le syndicat d'élevage bovin des Bioux groupe 7 éleveurs de la race tachetée rouge. 120 femelles et 3 mâles figurent actuellement dans les registres généalogiques. Un agriculteur habitant Le Pont adhère au syndicat d'élevage des Charbonnières. L'agriculteur qui détient du bétail de la race brune est membre d'un syndicat d'élevage de cette race dont le siège se trouve à Pampigny. Les exploitants affiliés à ces syndicats d'élevage sont tenus de soumettre leurs vaches aux contrôles laitiers.

Dans la vallée, le revenu des agriculteurs dépend presque exclusivement de la garde des bovins. Les exploitations sont axées simultanément vers la production laitière et vers l'élevage. Environ la moitié de la reproduction s'effectue par l'intermédiaire de l'insémination artificielle. Pour la monte naturelle, on dénombre 5 taureaux reproducteurs, dont 1 de race brune et un de race pie noire.

Les achats de bétail pour la garde sont peu nombreux, chacun étant à même d'assurer le renouvellement de son troupeau par son propre élevage. Il arrive qu'on achète du jeune bétail au printemps pour l'estivage et qu'on le revende en fin de saison.

Dans le cadre de la commune, il existe une assurance du bétail qui est obligatoire pour tout détenteur de bovins.

La période de l'affouragement en vert dure environ 5 mois. Elle débute vers le 20 mai pour se terminer aux alentours du 20 octobre. Tout le bétail se nourrit au pâturage. Une partie du troupeau monte à l'alpage pour une durée de 4 mois.

Durant l'hiver, l'alimentation de base se compose de foin, de regain et pour certaines fermes, de fourrage ensilé. A cela viennent s'ajouter d'importantes quantités de fourrages concentrés achetés dans le commerce.

Débouchés pour les produits de l'élevage

Les agriculteurs sont membres des sociétés de laiteries existant dans chacun des 3 villages. Au Pont et à L'Abbaye, le lait est acheté par le fromager du Séchey (commune du Lieu) qui est établi à son compte et fabrique surtout des tommes, des vacherins et du fromage de type "Combiér". Le laitier des Bioux est également indépendant. La société de laiterie lui vend le lait qui est en partie destiné à la consommation directe, le solde étant centrifugé. Les sous-produits sont mis en valeur par une porcherie qu'exploite le laitier.

Tous les agriculteurs qui montent à l'alpage avec du bétail laitier continuent à livrer leur lait à leurs laiteries respectives. Le laitier des Bioux assure le ramassage sur 4 pâturages. Au pâturage communal de L'Abbaye, on pèse régulièrement la production globale des animaux de chaque propriétaire avant de livrer le tout en bloc au village.

Au cours de ces 3 dernières années laitières les livraisons de lait dans chacun des villages ont été les suivantes:

Le Pont

1969 - 70	6 producteurs	132'103 kg
	+ 1 pâturage durant 4 mois	6'854 kg
1970 - 71	6 producteurs	127'134 kg
1971 - 72	3 producteurs	135'676 kg
	+ 2 pâturages durant 4 mois	97'334 kg

L'Abbaye

1969 - 70c	4 producteurs	91'314 kg
	+ 2 pâturages durant 4 mois	24'717 kg
1970 - 71	4 producteurs	80'746 kg
	+ 3 pâturages durant 4 mois	28'625 kg
1971 - 72	4 producteurs	102'592 kg
	+ 3 pâturages durant 4 mois	24'990 kg

Les Bioux

1969 - 70	7 producteurs	326'473 kg
	+ 2 pâturages durant 4 mois	33'984 kg
1970 - 71	8 producteurs	269'621 kg
	+ 2 pâturages durant 4 mois	36'937 kg
1971 - 72	7 producteurs	280'366 kg
	+ 4 pâturages durant 4 mois	54'712 kg

Le prix payé au producteur au cours de l'été 1973 allait de 65 à 66,5 ct par kg selon les laiteries.

Les ventes de bétail gardent une certaine importance. Les bêtes de garde qu'on possède en excédent sont généralement écoulées par l'intermédiaire de marchands qui visitent les fermes. La vente d'agriculteur à agriculteur se pratique encore occasionnellement. Tous les jeunes animaux qui ne donnent pas satisfaction peuvent

s'éliminer avec subsides lors des marchés de la CBV qui se tiennent périodiquement au Sentier. Il arrive que certains vendent des bêtes grasses directement aux bouchers.

Porcins

Bien que les agriculteurs abandonnent de plus en plus la garde des porcs, le nombre des sujets recensés au cours de ces 20 dernières années est resté sensiblement le même. Trois exploitations agricoles engraisent chaque année deux à trois porcs.

Le laitier des Bioux pratique l'avancement et un peu d'engraissement dans sa porcherie. Chaque semaine, il tue un animal dont il écoule la viande dans sa charcuterie, commerce qu'exploite parallèlement avec la laiterie.

Le gérant de l'Hôtel de Ville de L'Abbaye garde quelques porcs à l'engrais pour la mise en valeur des déchets du restaurant.

En avril 1973, ces 5 propriétaires gardaient un total de 87 porcs à l'engrais et de 46 gorets.

Caprins

Un agriculteur habitant Le Pont détient 2 chèvres et 3 cabris. Il semble que les chèvres étaient nombreuses dans la commune au siècle dernier. En 1901, on en comptait encore une cinquantaine, mais ce troupeau a rapidement diminué. Depuis 1916, on ne trouve plus que quelques animaux isolés.

Ovins

Quatre propriétaires se partagent actuellement une vingtaine de moutons. Seul l'un de ces détenteurs pratique l'agriculture. Cette espèce n'a jamais revêtu d'importance économique pour l'agriculture de la commune. Ce n'est que depuis 1961 qu'on a recensé régulièrement quelques sujets.

Volailles

Cinq ménages agricoles gardent quelques poules pour leur propre approvisionnement en oeufs. Plusieurs familles ne dépendant pas de l'agriculture entretiennent également un poulailler.

Il n'existe aucune entreprise spécialisée pour la production de volailles dans la commune.

Apiculture

Aux Bioux, 4 apiculteurs détiennent au total une cinquantaine de colonies d'abeilles. L'un seul est agriculteur; il possède 8 ruches.

Approvisionnement direct

a) du ménage

Celui-ci n'est entièrement assuré qu'en ce qui concerne le lait. Il n'est que partiellement assuré en légumes et en oeufs. Les agriculteurs qui gardent des

porcs font encore une boucherie campagnarde durant l'hiver. Dans quelques fermes, on tue un veau dont on conserve la viande par congélation. On manque totalement de farine panifiable, de pommes de terre et de fruits. Les ménages agricoles demeurent donc tributaires du commerce pour bon nombre de produits alimentaires.

En cas de nécessité, l'autoapprovisionnement pourrait à nouveau être assuré, à l'exception des céréales panifiables, des fruits et de certains légumes.

b) de l'exploitation

Les réserves de fourrages grossiers tels que foin, regain et fourrage ensilé permettent normalement d'hiverner tous les troupeaux dans de bonnes conditions. L'absence presque totale de cultures céréalières oblige chacun à se procurer des farines fourragères, ainsi que la paille nécessaire pour la litière. Habituellement, la paille s'achète en plaine au moment de la moisson. Les exploitants vont eux-mêmes la charger directement dans les champs.

Améliorations foncières

Les principales améliorations foncières entreprises dans la commune depuis 1940 avec l'aide des pouvoirs publics sont:

Désignation du lieu	Amélioration	Unité de mesure	Subvention %	Coût	Subvention	Date
La Codre et Mollard	Fosses à purin	15 m ³	20	6'910,50	1'382,10	8.45
Vers Chez Aaron	Assainissement	1 ha	20	5'749,—	1'000,—	5.49
Pâturage du Buelley	Reconstruction bâtiment alpestre	-	15	59'404,—	8'910,—	2.59
	Fromagerie de village	-	19/19	78'864,—	2'945,—	6.63
Chalet Neuf	Chemin	200 m	15/15	26'000,—	3'900,—	11.67
	Adduct. d'eau	400 m				
	Clôtures	1300 m				
	Instal. purin.	400 m				
Alpage Le Sapelet	Citerne	-	15/15	7'500,—	1'125,—	2.67
Les Bioux	Logements pour domestiques	-	25/25	25'000,—	6'250,—	4.68
Ch. Golay	Rationalisation de bâtiments	-	20/20	165'000,—	33'000,—	6.69

Améliorations nécessaires

Si un regroupement des terres se montre indispensable, il serait très difficile à réaliser en raison du nombre important de petits propriétaires terriens non exploitants. Pour l'instant, la seule solution qui permette d'arrondir les domaines consiste à intensifier les échanges à bien plaisir entre agriculteurs.

L'assainissement des surfaces humides par drainages est à poursuivre en certains endroits, notamment aux Grands Champs, à Groinroux et aux environs des Bioux. Quelques ruisseaux devraient encore être mis sous canalisation dans ces régions.

En ce qui concerne les bâtiments, de nombreux ruraux sont devenus trop petits pour les domaines actuels. La plupart d'entre eux ne se prêtent pas à un agrandissement et il serait parfois moins onéreux de construire à neuf. Plusieurs fosses à purin se montrent de trop faible capacité. Dans certains cas, l'aire à fumier bétonnée munie d'un écoulement dans la fosse fait encore défaut.

L'assainissement au niveau des logements doit se poursuivre également. A la ferme des Bioux Dessus, une amélioration de l'approvisionnement en eau s'impose. Cette exploitation devrait aussi pouvoir bénéficier du courant forcé.

Il peut aussi être conseillé de développer la pratique de l'ensilage.

L'acquisition et l'utilisation de certaines machines en commun peuvent également être recommandées. On pense en particulier aux chargeurs et épandeurs à fumier, aux épandeurs d'engrais, aux citernes à pression, ou à tout autre instrument pouvant se prêter à l'emploi en collectivité.

POPULATION (Recensement de la population)	1860	1900	1920	1930	1941	1950	1960	1970
Habitants, total	1095	1350	1082	1149	1054	1142	1124	1319
de sexe masculin	561	736	547	571	510	542	544	639
de sexe féminin	534	614	535	578	544	600	580	680
Population agricole, total				132	125	125	98	
en % des habitants				11,5	11,8	10,9	8,7	

SURFACES (Statistique de la superficie)

Territoire communal
 Superficie improductive
 Terres productives (terres cultivables proprement dites, alpages et pâturages, marais à litière, forêts)
 dont forêts

	1923/24 ha	1952 ha		
Territoire communal	3142	3175		
Superficie improductive	8	45		
Terres productives (terres cultivables proprement dites, alpages et pâturages, marais à litière, forêts)	3135	3130		
dont forêts	671	1338		

SURFACES (Cadastre de la production agricole)

Terres cultivables proprement dites
 Pâturages attenants exclusifs
 Foin des rochers
 Alpages, dont pâturage clôturé pour fanage
 Marais à litière

	1973 ha			
Terres cultivables proprement dites	232			
Pâturages attenants exclusifs	27			
Foin des rochers				
Alpages, dont pâturage clôturé pour fanage	1154			
Marais à litière	4			

CONDITIONS DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

(Recensement des exploitations)

Exploitations agricoles, total
 dont le chef est principalement agriculteur
 Exploitations affermées
 Exploitations agricoles administrées par un gérant
 Expl. agr. d'une superficie cultiv. de moins de 1 ha
 " " " " " " 1 - 5 ha
 " " " " " " 5 - 10 ha
 " " " " " " 10 ha et plus
 Grandeur moyenne des expl. (sans forêts), en ares
 Parcelles par exploitation (sans forêts)
 Surfaces moyennes par parcelle (sans forêts), en ares
 Installation de purinage

	1929	1939	1955	1965	1969
Exploitations agricoles, total	99	75	49	23	22
dont le chef est principalement agriculteur	44	42	32	13	13
Exploitations affermées	9	13	7		
Exploitations agricoles administrées par un gérant					
Expl. agr. d'une superficie cultiv. de moins de 1 ha	4	4	6	1	3
" " " " " " 1 - 5 ha	60	37	15	4	2
" " " " " " 5 - 10 ha	21	23	13	7	7
" " " " " " 10 ha et plus	14	11	15	11	10
Grandeur moyenne des expl. (sans forêts), en ares	465	575	825	1331	1559
Parcelles par exploitation (sans forêts)	8	9	9	10	
Surfaces moyennes par parcelle (sans forêts), en ares	58	59	72	127	
Installation de purinage			3	3	1

	Surfaces en ares									
	1919	1979	1942	1944	1946	1950	1955	1960	1965	1969
<u>Cultures fourragères, total</u>		34575		30247	27717	31059	29245	29794	24600	27156
dont prairies artificielles		343		736	1150	1495	1093		600	
<u>Cultures des champs, total</u>	2522	2305	3228	4999	3855	1192	1130	849	300	27
Céréales, total	1150	1369	1856	2913	2456	636	738	645	300	
Froment d'automne		39	207	366	275					
Froment de printemps			20		200					
Seigle d'automne										
Seigle de printemps										
Epeautre										
Engrain, froment amidonnier										
Méteils										
Avoine	70	64	352	530	425	37	22	32		
Orge d'automne		90	2	47	20		79			
Orge de printemps	1080	1176	1275	1970	1536	599	637	613	200	
Maïs pour le grain										
<u>Plantes sarclées, total</u>	1213	814	1202	1773	1227	436	337	152	100	16
Pommes de terre	1112	563	990	1470	1018	346	258	95		10
Betteraves sucrières				1	11					
Betteraves fourr. et autres pl. racines	100	251	212	288	198	90	79			
Tabac										
Chanvre, lin										
Pl. oléagineuses (colza, pavot, navettes)				14						
Autres cultures (maïs à ensiler)	1									
<u>Légumes, total</u>	160	122	170	273	172	120	55	57		11
Pois, haricots	21	4		18		2	1			
Choux		41		46		10	14			
Oignons		1					2			
<u>Cultures de petits fruits, total</u>		1					1			
Fraises							1			
<u>Vignes, total</u>										
dont crus blancs										
<u>Arbres fruitiers, total</u>										
Fruits à pépins										
dont pommiers										
Fruits à noyaux										
Noyers										

Espèce équine	1901		1916		1936		1946		1951		1956		1961		1966		1969	
	pos.	têtes	pos.	têtes	pos.	têtes	pos.	têtes	pos.	têtes	pos.	têtes	pos.	têtes	pos.	têtes	pos.	têtes
Chevaux, total	34	47	28	35	26	30	26	34	26	31	28	29	18	20	8	12	4	6
Juments poulinières							1		2		2							
Etalons																		
Poulains de moins de 1 an									1									
Poulains et jeunes chev. de 1-4 ans)																		
Mulets et bardots	1											1						
Anes			1	1														
Expl. avec 1 cheval			21		23			22	22	27	27	27						
Expl. avec 2 chevaux et plus			7		3			4	9	1	1	2						
Bovins, total	119	411	109	516	79	393	53	351	50	417	39	396	34	410	24	410	19	361
Vaches	219	219	233	233	229	229	166	166	206	206	184	184	172	172	165	165		156
Taureaux	4	4	3	3	4	4	3	3	6	6	6	6			8	8		20
Boeufs			3	3	2	2	2	2	1	1	5	5			16	16		
Génisses de plus de 2 ans	44	44	57	57	26	26	31	31	43	43	41	41			47	47		103
Génisses de 1 à 2 ans	78	78	87	87	48	48	61	61	73	73	57	57			59	59		
Veaux de 1/2 à 1 an	13	13	39	39	19	19	21	21	23	23	24	24			20	20		82
Veaux de moins de 6 mois	53	53	94	94	65	65	67	67	65	65	79	79			95	95		
Porcs, total	68	68	11	76	5	62	15	82	10	120	8	161	7	125	4	120	4	149
Porcs de moins de 6 mois			32	32	30	30	40	40	19	19	39	39						33
Truies	2	2	6	6					1	1								
Chèvres, total	50	50	9	14	1	1	2	7	5	7	2	3	1	2	5	8	1	2
Chèvres de moins de 6 mois																		
Moutons, total																		
Moutons de moins de 6 mois																		
Unités de gros bétail, total	405	405	429	429		352	309	309	365	365	335	335			315	315		
Poules, total					28	351	1034	1034	97	1414	63	1074	43	452	31	411	8	159
Pondeuses					4	322	812	812	7	1102	6	783	6	419	3	352	103	103
Ruches d'abeilles, total	11	80				47	57	57	7	69	6	60	6	61	6	53	1	8
Exploitations avec silos																		
Capacité en m³																		
Silos pour fourrage vert																		
Silos à pommes de terre																		

PARC DES MACHINES

(Tracteurs et quelques machines agricoles importantes)

Genre de tracteur ou de machine	Nombre		
	1960	1965	1969
1. Tracteurs agricoles :			
A. à quatre roues :			
a) tracteurs de marque	5) 13) 15
b) anciennes automobiles transformées en tracteurs			
c) Jeeps, Landrover, Unimog et autres véhicules tout terrain	3		
B. monoaxes :			
y compris les motofaucheuses (même celles que l'on peut utiliser pour d'autres travaux, notamment comme houes à moteur, etc)	17	9	9
2. Motoculteurs, sauf ceux qui seraient déjà comptés avec les tracteurs			
3. Pulvérisateurs à moteur pour la lutte antiparasitaire (tirés par un cheval ou un tracteur)			
4. Moteurs fixes ou mobiles			
A. Sans moteurs électriques	3		
B. Moteurs électriques		11	
5. Treuils	1		
6. Moissonneuses-lieuses			
7. Moissonneuses-batteuses			
8. Ramasseuses-presses	2		
9. Hâcheuses-chargeuses			
10. Installation de traite mécanique		3	3

Description des secteurs

No	Nom du secteur	Terres culti-*) vables pr.dites	Terres arables	Surface optimale	Remarques (Surface par estimation)
		ha	ha	ha	
1	Le Bas des Bioux, Les Taches, Les Bioux Dessus	76	20	5	Secteur exposé entièrement au nord-ouest. Pente moyenne aux Bioux Dessus, devenant modérée sur la partie inférieure. Plateau de largeur variée en bordure du lac. Terrain assez mouvementé dans le sud-ouest du secteur. Sol limoneux-sableux sur la pente et de profondeur moyenne. Terre noire sur le plateau, terrain doux en général. Plusieurs emplacements humides sur la pente en dessus de la route cantonale. Sol sain aux Bioux-Dessus. Climat assez froid et exposé aux vents. Prairies naturelles exclusivement, bonne productivité. Un peu de flore des marais sur les surfaces humides. Terrain très morcelé par propriété. Environ les 2/3 exploités en location ou fermage. Fanages et pâturages attenants. Terres arables sur le quart de la surface. Aucune terre ouverte. Possibilités de labours limitées. Ferme isolée aux Bioux Dessus. Ancien bâtiment insuffisamment approvisionné en eau, pas de courant force. Réseau de chemins suffisant, asphaltés, empierrés ou de terre battue. 7 ha classés en zone de construction, mais encore exploités. 16 ha de pâturages attenants considérés comme exclusifs.
2	Chez Burquin, Vers chez Grosjean, Vers la Scie, Vers chez Aron	29	6	2	Secteur orienté vers le nord-ouest. Pente moyenne à modérée avec replats, un peu ondulée. Déclivité faiblissant à la partie inférieure. Sol limoneux-sableux à graveleux, devenant humifère par places dans le bas. Gravier en profondeur. Bonne perméabilité, sauf par places à la partie inférieure. Climat plutôt froid, assez exposé aux vents. Prairies naturelles, bons herbages. Terrain très morcelé quant à la propriété. 2/3 de la surface cultivée en fermage ou location. Prairies de fauche et pâturages perpétuels. Pas de cultures. Possibilités de labours assez restreintes, soit sur environ 20% de la surface. Bon réseau de chemins asphaltés ou graveleux. Gravière en exploitation à Vers chez

Description des secteurs

No	Nom du secteur	Terres culti- vables pr.dites ha	Terres arables ha	Surface optimale ha	Remarques (Surface par estimation)
3	Groinroux	40	10	3	<p>Grosjean. Environ 10 ha classés dans la zone à bâtir en contrebas de la route cantonale. 6 ha de pâturages attenants considérés comme pâturages exclusifs.</p> <p>Bande de terrain exposée au nord-ouest, comprise entre la côte boisée et le lac. Déclivité moyenne à modérée présentant plusieurs replats. Sol limoneux-sableux reposant en grande partie sur le gravier. Un peu d'humidité par endroits. Région exposée aux différents vents, climat froid. Herbages naturels productifs. Morcellement pas exagéré. Une ferme avec domaine attenant. Plus de la moitié de ce secteur cultivé en propriété. Prairies de fauche surtout. Aucune terre ouverte. Environ le quart de la superficie se prêtant au labour. Chemins ruraux en nombre suffisant, empierrés ou asphaltés. Ferme de Groinroux reliée au réseau d'eau de L'Abbaye. Etat du bâtiment satisfaisant. Rural partiellement restauré, habitation à assainir.</p> <p>8 ha exploités en tant que pâturages, dont 2 ha considérés comme exclusifs.</p>
4	Environs de L'Abbaye, L'Ique Dessus, La Sauvagère	15	2	1	<p>Secteur d'exposition nord-ouest. Partie supérieure en pente mouvementée et sensiblement inclinée. Déclivité plus modérée dans le bas. Le long du lac, pentes légères et plateaux. Sol limoneux-sableux dont les parties inférieures et centrales reposent sur le gravier, tandis que dans le haut le sous-sol est calcaire. Terrain de bonne perméabilité (marais et roseaux le long du lac considérés comme incultes). Climat légèrement plus doux que la région des Bioux. Secteur assez venté, sauf la partie du village encaissée dans le ravin de La Lionne. Prairies naturelles uniquement, bon fourrage. Prairies plutôt maigres à l'Ique Dessus (peu ou pas d'engrais chimique). Terrain très morcelé en propriété, mais regroupé par les locations portant sur près de 90% de la superficie. Fanages et pâturages permanents. Seulement</p>

Description des secteurs

No	Nom du secteur	Terres culti- ^{es}) vables pr.dites ha	Terres arables ha	Surface optimale ha	Remarques (Surface par estimation)
5	Les Grands Champs, Les Prés de Rives, Sur la Rose	37	20	7	<p>10% du secteur pouvant se labourer. Pas de culture des champs actuellement. Chemins ruraux en suffisance et bons. 1 rural de colonisation construit récemment. Deux autres fermes petites et vétustes. Chaque bâtiment relié au réseau d'eau local. 2 ha de pâturages attenants exclusifs.</p> <p>Secteur orienté au sud-ouest et à l'ouest. Plateau à la partie supérieure, puis pentes légères descendant vers le lac, devenant fortes (talus) en bordure de la route cantonale. Curvette marécageuse sur le plateau. Surface à assainir et ruisseaux à mettre sous canalisation. Terre plutôt lourde reposant sur la glaise et sur le gravier. Région assez favorisée, un peu à l'abri de la bise. Prairies naturelles productives. Environ la moitié du secteur pouvant se labourer. 130 a d'orge de printemps. Terrain fortement morcelé exploité en location dans sa totalité. Région pouvant se prêter à l'implantation d'une ferme de colonisation après regroupement des terres. Surface entourée de routes asphaltées, chemins d'accès empierrés en nombre suffisant. 2 ha de pré humide ne produisant que de l'herbage à litière.</p>
6	Le Pont, Le Mont du lac	25	17	7	<p>Secteur d'exposition ouest à sud-ouest. Pententes moyennes à modérées assez régulières. Sol limoneux-glaiseux plutôt lourd, assez profond, de bonne perméabilité partout. Terres les plus favorisées de la commune, abritées de la bise, sauf la partie sud-est orientée au revers. Herbages naturels exclusivement, très productifs. Herbages récoltés en fourrage sec. Environ 70% de ce secteur se prêtant au labour. Pas de culture des champs actuellement. Rendements satisfaisants en céréales fourragères et en pommes de terre dans cette région. Terrain très fortement morcelé, cultivé entièrement en location ou en fermage. Plus de bâtiment à caractère agricole au Mont du Lac. Environ 10 ha classés en zone à bâtir</p>

Description des secteurs

No	Nom du secteur	Terres culti- vables pr.dites ha	Terres arables ha	Surface optimale ha	Remarques (Surface par estimation)
7	La Torne	10	1	-	sur ce secteur. Accès en suffisance, asphaltés et graveleux. 1 ha de pâturage attenant exclusif. Petit secteur formé de la combe qui fait suite au Lac Brenet à son extrémité nord-est. Exposition sud-ouest. Terrain mouvementé en pente irrégulière, s'aplanissant dans le bas. Sol limoneux-sableux, peu profond dans la partie nord-est reposant sur le calcaire. Bonne perméabilité. Zone assez abritée de la bise. Prairies de fauche exclusivement. Herbages naturels, assez maigres par places. Petite surface labourable dans le bas, mais pas très favorable à la culture des champs en raison de sa situation très encaissée (ensoleillement insuffisant). Morcellement important. Terrain exploité à 90% en location. Accès suffisants par chemins empierrés.
	Totaux	232	76	25	27 ha de pâturages attenants considérés comme pâturages exclusifs 2 ha de marais à litière

*) Comprend les surfaces divisées en secteurs sur la carte topographique, sans la forêt, les pâturages ne servant qu'à la pâture, les alpes à fauche ou ne donnant qu'un foin de secours, les marais à litière et les terrains improductifs.

Sont comprises dans ces chiffres, non pas les surfaces exploitées sur des communes voisines, mais celles qui le sont par des exploitants d'autres communes.

2ème partie: ECONOMIE ALPESTRE

Généralités

Dans la commune, l'exploitation des pâturages constitue un élément économique non négligeable pour l'agriculture. Les possibilités d'estivage dépassent les besoins locaux dans une large mesure. La région des alpages occupe en particulier les zones d'exploitation les plus élevées. Toutefois, en raison de la diminution du nombre des entreprises, on a assisté à un élargissement de cette région au niveau des terres cultivables où certaines prairies sont maintenant broutées par le bétail en permanence. Quelques agriculteurs de la plaine ont en outre acquis des domaines périphériques pour les convertir en pâturages.

La surface pâturable épurée totale établie par le levé du cadastre atteint 1154 ha, ce qui représente le 36% de la superficie communale. On entend par surface pâturable épurée la surface herbagère productive des exploitations pastorales obtenue après déduction des boisés parcourus, des marais, ainsi que de toute autre surface jugée improductive telle que rochers, gravières, routes, etc.

Quelques cas mis à part, les alpages de L'Abbaye ne présentent pas de difficultés pour le bétail. La plupart se prêtent à l'emploi du tracteur pour la répartition des engrais. Seuls quelques lapiés, petits rochers ou emposieux qu'on rencontre sur nombre restreint de propriétés seraient susceptibles de présenter un danger pour le bétail.

Dans l'ensemble, la couche de terre végétale se montre plutôt faible, Les Combes et les plateaux jouissent généralement d'un sol plus profond. En principe, les précipitations assez abondantes qui se déversent sur le Jura permettent d'éviter la sécheresse dans ce terrain à forte perméabilité. L'humidité n'est excessive que sur un seul pâturage situé à l'est du village du Pont sur lequel on trouve plusieurs zones marécageuses ainsi que des tourbières. La forêt occupe la plupart des sols trop superficiels, rocailleux, ou en forte déclivité.

La prairie offre malgré tout des rendements appréciables là où une fumure adéquate est appliquée. C'est en particulier sur les anciennes prairies de fauche bien épierrées et bénéficiant souvent d'un sol suffisamment profond qu'on rencontre le fourrage le plus abondant. La proportion de mauvaises plantes reste faible. Parmi celles-ci, on remarque un peu de vératres, dans quelques combes, tandis que les euphorbes et le millepertuis se développent plutôt dans les terrains maigres. Par endroits, les sapelots ou les trembles tendent à prendre de l'extension, ce qui nécessite de poursuivre activement l'essartage. Là où ce travail a été négligé, la production herbagère se trouve sensiblement réduite. C'est ainsi que de bonnes combes accusent souvent un taux de boisement trop élevé.

En 1971, le cyclone a traversé toute la zone alpestre et causé d'importants dommages à la forêt. Pour permettre aux boisés de se reconstituer plus rapidement, on a installé des clôtures afin d'empêcher le bétail de parcourir ces surfaces. Par endroits, ces clôtures ont été posées de manière assez arbitraire et certains pâturages se voient amputés de clairières parfois très valables. Dans la mesure du possible, le cantonnement de la forêt et du pâturage doit se pour-

suivre, mais il est indispensable que l'on respecte les intérêts de l'agriculture dans ces opérations.

Des murs de pierres sèches tiennent lieu de clôtures périphériques pour la majorité des pâturages. Ces ouvrages ont subi passablement de dégâts lors de l'ouragan, de nombreux arbres déracinés étant venus s'abattre sur ceux-ci.

Pour accéder sur les alpages, il existe un bon réseau de chemins qu'on a en grande partie revêtus d'asphalte. De plus en plus, on remplace les portails par des passages canadiens. Aujourd'hui, il est pratiquement possible de se rendre en voiture à la plupart des chalets d'alpages, bien que dans deux ou trois cas le dernier tronçon soit de terre battue.

Les pâturages encore dépourvus de clôtures de séparation sont au nombre de 4. L'alternance où la rotation de la pâture dans plusieurs rechanges permettent d'accroître sensiblement la productivité des prairies et d'empêcher certaines espèces indésirables de se propager. Bien souvent, c'est le nombre ou l'emplacement des abreuvoirs qui dictent le compartimentage.

L'eau d'abreuvement est principalement tirée de citernes recueillant les précipitations sur la toiture des chalets ou de couverts construits spécialement à cet effet. Il n'existe qu'un petit nombre d'abreuvoirs alimentés directement par des sources, car celles-ci n'offrent souvent qu'un faible débit ou tarissent rapidement en période de sécheresse. En général, leur eau est accumulée dans des puits et des réservoirs d'où il est nécessaire de la pomper ou de la siphonner. Il serait encore possible d'automatiser bon nombre de points d'eau par l'installation d'abreuvoirs automatiques à aspiration actionnés par le bétail ou par siphons avec flotteurs maintenant un niveau constant dans les bassins. Dans l'ensemble, les réserves d'eau dont on dispose suffisent à couvrir les besoins.

Dans 12 exploitations, dont 9 alpages, on récolte du foin dans un enclos réservé à cet effet ou sur des parcelles situées à proximité immédiate de la propriété. Dans 16 cas, la réserve de foin de secours est amenée régulièrement. 4 pâturages ne disposent d'aucune réserve sur place; du fourrage n'est amené qu'en cas de nécessité.

Sur 21 alpages, on emploie la paille pour la litière. Six exploitations conduisent le fumier sur la prairie au fur et à mesure avec le tombereau à cheval ou le tracteur et le répartissent par grassons. Ailleurs, ces déjections sont réparties à la machine en automne. Dans trois cas, la répartition des engrais naturels se pratique exclusivement par purinage, la bouse étant déversée dans la fosse. Seuls 4 chalets restent démunis de fosses à purin. A deux endroits, les fosses existantes demeurent inutilisables en raison de leur manque d'étanchéité.

Bien que l'emploi des engrais chimiques se soit généralisé, on doit admettre que certaines prairies supporteraient une meilleure fumure. Etant donné que les exploitants répartissent de plus en plus les engrais avec le tracteur, l'épandage se pratique avant tout sur les surfaces les plus accessibles.

Bâtiments

Sur la plupart des pâturages, on trouve de solides chalets-étables. Le plus souvent, il s'agit de constructions anciennes aux façades en maçonnerie et à toiture de tôle. Ces bâtiments ont été fort bien entretenus et transformés au cours des années. D'autres ont dû être reconstruits à la suite d'incendies. Presque tous étaient installés pour la fabrication fromagère. Plusieurs disposent encore

de la cave à lait et de la cave à fromage. Généralement, ces locaux et l'habitation se trouvent au nord-est du chalet, tandis que les étables et la porcherie occupent le sud-ouest. A l'exception d'un cas, la dimension des écuries permet facilement de loger la totalité du bétail alpin.

L'extension de la zone alpestre vers le bas de la vallée a contraint de transformer les anciennes fermes en vue d'en agrandir les étables. On a également dû construire quelques nouveaux bâtiments, dont 3 ont vu le jour ces dernières années.

Sur un alpage, le chalet reste inutilisé, le bétail n'étant jamais mis à l'étable. Dans deux cas, les écuries demeurent toujours ouvertes et les génisses peuvent entrer et sortir à leur gré.

Conditions de propriété et système d'exploitation

Les 1154 ha de surface pâturable épurée se répartissent comme suit selon la propriété:

Privés	:	14 pâturages	=	282 ha
Commune de L'Abbaye	:	7 "	=	310 ha
Village du Pont	:	4 "	=	126 ha
Village de L'Abbaye	:	1 "	=	127 ha
Village des Bioux	:	4 "	=	146 ha
Commune de Cuarnens	:	2 "	=	87 ha
Commune de Juriens	:	1 "	=	76 ha

Ces 33 pâturages forment 30 exploitations, deux d'entre elles étant composées de deux échelons contigus. Un troisième pâturage constitue l'échelon supérieur d'une exploitation alpestre enregistrée sur la commune de Juriens.

De ces 30 exploitations, trois sont des exploitations pacagères qui totalisent 21 ha. Elles font partie intégrante d'entreprises agricoles dont les terres cultivables constituent l'élément dominant. Leur surface s'étend à proximité des fermes dans lesquelles on rentre régulièrement le bétail qui est représenté par des vaches en l'occurrence. Les 27 autres exploitations sont les exploitations d'estivage proprement dites ou alpages. Elles forment des unités économiques indépendantes et sont pourvues d'un bâtiment. On y estive des animaux provenant de la commune ou de l'extérieur.

Sur ce total de 27 alpages, 5 sont occupés par des laitières accompagnées de quelques veaux, 11 servent simultanément à l'estivage de vaches et de jeunes bovins, le solde de 11 étant réservé à la pâture de jeunes animaux ou destinés à la production de viande.

Les exploitations pacagères livrent toute l'année leur production laitière dans les centres collecteurs de leurs villages respectifs.

Sur 11 pâturages, on pratique la traite à la machine.

La production laitière des 16 alpages détenant des vaches est mise en valeur comme suit:

1 exploitation transforme son lait en fromage de gruyère
1 exploitation fabrique des tommes
3 exploitations livrent matin et soir leur production à la laiterie
2 " vendent leur lait pour l'industrie (pris sur place)
3 " vendent leur lait pour la consommation (pris sur place)
2 " centrifugent et expédient la crème par le train à Lausanne
4 " pratiquent l'engraissement des veaux (effectifs de 3 à 5 laitières)

Durant la saison 1973, le bétail suivant était estivé dans la commune:

6 juments suitées
2 chevaux âgés de plus de 3 ans
5 taureaux
384 vaches
360 génisses âgées de plus de 2 ans
588 génisses âgées de 1 à 2 ans
278 veaux de moins d'un an
3 chèvres

Cet effectif représente 1144 paquiers, ou 1374 paquiers normaux compte tenu de la durée moyenne du pacage qui atteint 120 jours. La durée d'estivage oscille entre 90 et 150 jours selon le système d'exploitation, l'altitude ou la charge. Sur les 1144 paquiers dénombrés

196 provenaient de la commune
247 provenaient d'autres communes de la zone de montagne
701 provenaient de la plaine

Le personnel employé en permanence sur les alpages se composait de 25 vachers ou garde-génisses, 11 femmes et 4 fillettes âgées de moins de 15 ans.

Selon les relevés de l'ancienne statistique élaborée en 1908 par la Société suisse d'économie alpestre, on trouvait dans la commune 26 pâturages regroupés en 16 exploitations. Dans de nombreux cas, on pratiquait le remuage entre 2 échelons. La superficie productive était de 1190 ha pour une charge totale de 1039 paquiers représentés par l'effectif suivant:

488 vaches
401 génisses
229 veaux
12 taureaux
2 boeufs
2 chevaux
2 chèvres

A cette époque, la durée du pacage variait entre 110 et 120 jours.

Description Individuelle

I Les exploitations pacagères

1¹ Le Bas des Bioux

Propriétaire	: Reymond Jean, Le Bas des Bioux
Exploitant	: Reymond William, Le Bas des Bioux
Altitude	: 1010 - 1120 m (ferme: 1015 m)
Surface pâturable épurée	: 5,5 ha
Charge en 1973	: 7 vaches
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la laiterie des Bioux, traite à la main

Il s'agit d'une entreprise dont le bâtiment principal se situe en bordure de la route cantonale. Cette ancienne ferme à toiture de tôle possède un rural formé de 2 fourragères et 2 écuries disposées perpendiculairement les unes aux autres sur deux niveaux différents. L'une des étables à double rangée de couchers peut loger 8 vaches et 12 génisses. Dans la deuxième, 4 vaches et 1 cheval trouvent place. A 50 m plus au nord-est se trouve une deuxième ferme avec fourragère et étable simple de 6 places à vaches et 2 places à génisses. Dans chaque étable, on trouve une allée avec caniveaux, des couchers en planelles, crèches et abreuvoirs automatiques. Les écoulements s'en vont dans trois fosses qui totalisent un volume de 35 m³. Leur vidange se pratique au moyen de la bossette à pression. On emploie la paille pour la litière. A la ferme principale, le fumier s'entrepouse à même le sol, tandis qu'au deuxième bâtiment un emplacement a été prévu à cet effet sur la fosse. Le fumier est mené l'automne sur les prairies de fauche.

Ce domaine compte 13 ha de fanages et 5 ha de forêt. On exploite en outre les deux pâturages de La Brenette et de La Pièce aux Reymond. La Brenette appartient au propriétaire de la ferme qui est le père de l'exploitant. Celui-ci est aussi copropriétaire de La Pièce aux Reymond. 7 vaches, 13 génisses et un cheval passent 4 mois à l'alpage avec du jeune bétail qu'on loue de la plaine.

Un garde-génisses et son épouse sont engagés pour la garde du bétail à l'alpage.

L'exploitant et sa famille habitent la ferme principale qui dispose d'un appartement de 5 chambres avec cuisine et cave. La buanderie tient en même temps lieu de salle de bains. L'assainissement du logement et du rural sont à poursuivre.

La deuxième ferme abrite deux appartements qu'on loue à des tiers.

Le pâturage se situe de part et d'autre de la route, mais le gros de celui-ci s'élève en contre-haut en une bande dont la largeur varie entre 60 et 150 m. Il présente une pente moyenne à modérée. Presque toute la surface reste accessible au tracteur. Le terrain profond produit un excellent fourrage. Etant donné qu'il s'agit d'anciens fanages, toute la prairie est demeurée propre et pratiquement exempte de mauvaises plantes. La pâture est divisée en 3 parcs au moyen de clô-

tures fixes et de la clôture électrique. Deux abreuvoirs sont alimentés, l'un par une source et l'autre par l'eau du réseau des Bioux. On possède en outre une citerne à eau mobile. Comme engrais chimique, il est semé l'automne des scories Thomas et du sel de potasse, soit 1000 kg au total.

Pour la traite, les vaches sont rentrées régulièrement à la ferme.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'assainissement du bâtiment
- aménager une aire à fumier bétonnée

4¹ La Murgataire

Propriétaires	: Golay Charles, L'Abbaye (bâtiment + 1,5 ha) et terrain en location de plusieurs privés
Exploitant	: Golay Charles, L'Abbaye
Altitude	: 1010 - 1110 m (bâtiment: 1015 m)
Surface pâturable épurée	: 9 ha
Charge en 1973	: 11 vaches 1 taureau
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 90 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la laiterie de L'Abbaye, traite à la machine

Le bâtiment d'exploitation est représenté par un rural construit en 1968. Cette belle réalisation en maçonnerie à toiture d'éternit a été effectuée de la main de l'exploitant avec l'aide d'un oncle et d'un collègue. La fourragère est placée au centre dans le sens longitudinal. D'un côté, on trouve une étable simple de 30 places avec couches courtes revêtues de matelas de caoutchouc et crèche basse, les animaux restant entravés par un râtelier métallique.

Les excréments passent au travers d'une grille et tombent dans un grand caniveau d'où ils sont évacués dans la fosse avec de l'eau.

De l'autre côté de la fourragère, on a construit 3 silos et 1 local pour la machine à traire et l'entreposage des ustensiles. Pendant la traite, le lait parvient directement dans ce local par une conduite. De ce côté, on a en outre prévu la construction d'une deuxième écurie pour 15 UGB. Pour l'instant, cet emplacement sert de remise.

La capacité de la fosse à purin atteint 300'000 l. On la vidange avec la bossette à pression. Seule une partie de cet engrais naturel se répand sur le pâturage, le solde étant réservé aux prairies de fauche.

Il n'est utilisé un peu de paille que pour les veaux. Ce fumier s'entrepose sur une aire bétonnée. On le conduit dans les champs en fin de saison au moyen d'un épandeur.

Cette entreprise totalise environ 20 ha de fauchage, dont 4,5 ha seulement appartiennent à l'exploitant. On possède un troupeau de 17 vaches, 2 taureaux et 13 génisses, une partie de ce bétail étant estivé pour 4 mois au pâturage communal de L'Abbaye.

L'agriculteur et sa famille habitent l'ancienne ferme située au village de L'Abbaye.

Le pâturage est directement attenant au rural. Il est constitué d'anciennes prairies de fauche qui s'exposent au nord-ouest en une pente moyenne et irrégulière. A la partie supérieure, il englobe partiellement une clairière. On trouve un sol suffisamment profond partout et productif. Celui-ci donne un très bon fourrage, mais le terrain devient un peu moussu sur les surfaces les plus inclinées exposées au revers. L'essartage des sapelots est à poursuivre par endroits.

La division de la surface en deux parcs permet de faire alterner la pâture. Il existe deux abreuvoirs, l'un non loin de la ferme alimenté par le réseau local et l'autre dans le haut approvisionné par une source. Pour compléter l'action du purin, on sème chaque automne un total de 2000 kg de scories Thomas et sel de potasse, puis on ajoute un engrais complet au printemps.

Amélioration à effectuer

- poursuivre l'essartage des sapelots, notamment dans le haut de la propriété

6¹ Pâturage en-dessus du Pont

Propriétaire	: Simon Edouard, Le Pont
Exploitant	: Barras Henri, Le Pont
Altitude	: 1020 - 1100 m (ferme:1015 m)
Surface pâturable épurée	: 6,5 ha
Charge en 1973	: 9 vaches
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la laiterie du Pont, traite à la machine

La ferme de cette exploitation se trouve au village du Pont. Elle est représentée par une ancienne construction en maçonnerie et bois avec toit recouvert de tuiles. En 1948, le rural plutôt vétuste a été complété d'une grange à pont. On loge le bétail dans 2 écuries simples assez sombres, l'une de 11 places avec râtelier mobile et l'autre de 7 places avec crèches. Les couchers sont en planelles et les allées en bois. Une petite fosse de 10 m³ recueille l'écoulement des étables. La paille n'est utilisée pour la litière que lorsque le bétail est nourri à crèche. On entasse le fumier au-dessus de la fosse. Les engrais naturels sont évacués avec la bossette à pression et avec l'épandeur exclusivement sur les parcelles réservées à la récolte du fourrage sec.

Le domaine totalise 11 ha cultivés en location et en fermage (pâturage compris). Le troupeau bovin compte 11 vaches et 6 génisses. Deux vaches et le jeune bétail

sont alpis sur différents pâturages de La Vallée pour 4 mois. On charge encore le foin en vrac à la fourche. Un séchoir à fourrages par ventilation est installé à la ferme.

Le logement de la ferme est habité par son propriétaire. L'exploitant possède une maison d'habitation indépendante située dans le village du Pont. Le magasin Coop géré par son épouse en occupe le rez-de-chaussée.

Le pâturage se trouve à environ 150 m de la ferme au nord du village du Pont. Il occupe une région bien exposée et abritée qui descend en pente assez prononcée vers le sud-ouest et vers l'ouest.

Le sol se montre partout suffisamment profond. Un ruisseau coule dans une faible dépression donnant lieu à quelques petits emplacements humides. La prairie qui se récoltait autrefois entièrement en fourrage sec est demeurée propre et produit un herbage de bonne valeur. Des clôtures fixes et la clôture électrique partagent la prairie en 3 enclos. Deux abreuvoirs alimentés par une source et par le ruisseau apportent l'eau au bétail.

Le pâturage ne reçoit que de l'engrais chimique, soit 1500 kg de scories. Thomas en automne et un peu de nitrate d'ammoniaque après le premier passage du bétail en début de saison.

Pour la traite, les vaches rentrent régulièrement à la ferme.

Améliorations à effectuer

- assainir les étables
- agrandir la fosse à purin
- mettre sous canalisation le ruisseau traversant le pâturage et assainir la dépression

II Les exploitations d'estivage

8a La Petite Dent Dessous

8b La Petite Dent Dessus

Propriétaire	: Village du Pont
Exploitant	: Baud Edmond, Apples
Altitude	: 8a: 1130 - 1330 m (bâtiment: 1194 m) 8b: 1310 - 1475 m (bâtiment: 1348 m)
Surface pâturable épurée	: 8a = 20 ha 8b = 19 ha
Charge en 1973	: 30 vaches 7 génisses âgées de plus de 2 ans 10 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine, propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours

- Mise en valeur du lait : pris chaque matin par camion au chalet de La Petite Dent Dessous comme lait industriel. Traite mécanique fonctionnant avec un moteur à essence.
- Personnel : l'exploitant et son épouse passent l'été à l'alpage et suivent le bétail dans ses déplacements.

8a La Petite Dent Dessous

Conditions naturelles et économiques

Situé sur la partie inférieure de la Dent de Vaulion, ce pâturage descend vers le sud-ouest et le sud en pente assez prononcée, surtout dans le haut. La déclivité s'atténue sur la moitié inférieure où la forêt occupe de grandes surfaces. On y rencontre la prairie sur les replats et dans les combes. La profondeur du sol se montre suffisante en général, bien qu'on remarque par endroits quelques blocs ou roches en surface. La prairie produit un bon mélange fourrager dans lequel les mauvaises espèces sont peu représentées.

Le chemin d'accès est goudronné jusqu'à 100 m du chalet. A l'entrée du pâturage, on a remplacé le portail par un passage canadien. Un chemin empierré se poursuit en direction de La Petite Dent Dessus.

Ce pâturage forme l'échelon inférieur de l'exploitation sur lequel commence la saison d'estivage. Le remuage a ensuite lieu tous les 15 jours d'un échelon à l'autre durant tout l'été, chaque bâtiment étant équipé en mobilier et en matériel. On ne déménage que certains ustensiles et la machine à traire.

Une clôture partage le pâturage en deux, les vaches étant toujours séparées du jeune bétail. Les animaux peuvent boire à deux abreuvoirs, l'un étant alimenté par une source et l'autre, muni d'un flotteur, reçoit l'eau depuis la citerne du chalet.

Du fourrage sec et de la paille pour la litière sont amenés dans chacun des bâtiments. On entasse le fumier à même le sol près des chalets pour le conduire en automne avec l'épandeur sur la prairie. Chacun des échelons est doté d'une fosse à purin, dont celle de la Petite Dent Dessous a une contenance de 15'000 l. Le purinage est pratiqué avec la bossette à pression. En raison de la déclivité, seules les surfaces accessibles au tracteur reçoivent ces engrais naturels. La fumure est complétée par l'apport de 6000 kg de scories potassiques pour l'ensemble de l'exploitation. Dans les endroits inaccessibles au tracteur, on sème à la main de l'engrais complet NPK 13.13.21 au printemps, soit 800 kg au total.

Bâtiment

Ce chalet-étable en maçonnerie est de construction ancienne. La tôle qui recouvre sa toiture devient un peu rouillée. Le logement comprend 2 chambres, dont une à l'étage, cuisine, chambre à lait et cave. La cuisine, qui servait autrefois de local pour la fabrication du fromage, est plafonnée. Son sol est bétonné, de même que celui de la cave et de la chambre à lait. L'eau de la citerne parvient à l'intérieur en actionnant une pompe à bras. L'éclairage à gaz avec bouteille de butane est installé à la cuisine et aux étables. Ces dernières sont communicantes et à double rangée de couches. 35 UGB y trouvent place au total. Leur sol est revêtu de bois. Chaque couche est munie de crèches. Il existe une ancienne porcherie qui sert de réduit.

Améliorations à effectuer

- poursuivre éventuellement l'asphaltage du chemin jusqu'au chalet supérieur
- repeindre la toiture

Sb La Petite Dent Dessus

Ce pâturage s'élève en pente moyenne jusqu'à proximité du sommet de la Dent de Vaultion. Quelques étroites combes ou replats entrecoupent la pente. Le sol n'atteint pas une profondeur excessive, mais néanmoins suffisante en général, car la prairie ne souffre pas facilement de la sécheresse. Certaines combes se trouvent séparées par des bancs de roches affleurantes sur lesquels on a laissé l'épicéa se développer. Entre ces surfaces rocailleuses, il croît un très bon herbage.

Même s'il n'est pas asphalté, le chemin permet d'atteindre le chalet en voiture.

La clôture périphérique est représentée par un mur de pierres sèches. Côté est, celui-ci établit la limite entre les communes de L'Abbaye et de Vaultion. Les rochers qui limitent la propriété au nord-ouest et à l'ouest sont en outre gardés par une clôture de barbelés. Comme à l'échelon inférieur, on a partagé l'aire de parcours en deux afin de séparer les vaches du reste du troupeau. L'eau est accumulée dans 2 citernes, l'alimentation des abreuvoirs devant être effectuée manuellement par puisage à l'aide de balanciers. La capacité de la fosse à purin n'est que de 5000 l.

Bâtiments

Comme à l'échelon inférieur, on trouve un chalet en dur à toiture de tôle. Cette dernière devient assez rouillée. En 1971, la foudre a touché le bâtiment et lézardé le mur extérieur. Pour se loger, on ne dispose que d'une chambre à l'étage et d'une cuisine assez sombre aménagée dans l'ancien local de fabrication. Il existe en outre une chambre à lait et une cave. L'éclairage à gaz est installé à la cuisine et à l'étable. L'eau de la citerne parvient à la cuisine en actionnant une pompe manuelle. Une trentaine de gros bovins trouvent abri dans l'écurie qui est à double rangée de couchés et dotée de crèches. Son sol est entièrement en bois.

A la limite de l'échelon inférieur se trouve une loge à bétail construite en bois sur fondations de maçonnerie. On peut y attacher 16 bovins sur deux rangées. Les couchés sont revêtus de bois et munies de crèches. L'allée centrale est en ciment. Un caniveau assure l'écoulement vers l'extérieur où ces déjections se perdent dans le sol.

Améliorations à effectuer

- repeindre les toitures du chalet et de la loge
- aménager une chambre supplémentaire au chalet
- réparer le mur abîmé par la foudre
- remplacer les abreuvoirs percés par la rouille
- aménager le sol en dur à l'entrée de la loge
- entretenir le chemin d'accès, éventuellement l'asphalter

9 Le Sagne-Vuagnard, Les Agouillons

Propriétaires	: Bifrare Joseph, Le Pont pour les bâtiments et 2,5 ha de terrain. Le solde est loué de plusieurs privés.
Exploitants	: Bifrare Joseph et fils, Le Pont
Altitude	: 1070 - 1160 m (Bâtiment du Sagne-Vuagnard: 1085 m, bâtiment des Agouillons: 1150 m)
Surface pâturable épurée	: 31 ha
Charge en 1973	: 42 vaches 12 veaux 1 chèvre 15 génisses âgées de plus de 2 ans 15 génisses âgées de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: Propriété des exploitants, sauf 4 vaches louées de la plaine et 5 de Mont-la-Ville (zone de montagne)
Durée moyenne du pacage	: 100 jours pour les vaches et les veaux 30 jours pour les génisses en automne, celles-ci étant estivées sur d'autres pâturages
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la laiterie du Pont. Traite mécanique fonctionnant avec un moteur à essence.
Personnel	: l'exploitant et ses deux fils viennent effectuer la traite et donner les soins au bétail depuis leur domicile

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation pastorale s'étend dans une grande dépression comprise entre les collines des Agouillons et les contreforts de la Dent de Vaulion. A l'ouest, le pâturage s'élève entre les monticules pour redescendre au sud-ouest en direction du Pont sur une pente assez accentuée.

Dans la dépression principale, le terrain se fait assez mouvementé au nord, tandis que la partie sud présente un relief plus régulier. Des tourbières partiellement boisées occupent environ 4 ha dans les régions basses. Quelques emplacements accusent en outre un excès d'humidité. Partout, la couche de terre se montre suffisamment importante. Il croît une herbe abondante d'excellente qualité sur les surfaces saines. La plus grande partie de ce pâturage se compose d'anciens champs où l'on récoltait du foin. Ces propriétés se sont maintenues propres.

Un chemin asphalté muni de passages canadiens donne accès au pâturage depuis Le Pont. Il se poursuit en direction de la Petite Dent. Le bâtiment du Sagne-Vuagnard se trouve en bordure de cette voie. Par contre, le bâtiment des Agouillons n'est accessible qu'avec un véhicule tout terrain par un chemin de terre battue assez rapide et en mauvais état.

La surface se divise en 5 enclos, l'un étant réservé aux veaux. On pratique une rotation de la pâture. Les vaches broutent également Les Agouillons qui constituent un sixième rechange où le bétail effectue 3 passages, soit un séjour total de 25 jours environ. 6 abreuvoirs sont alimentés par des sources et par un puit où l'on doit encore puiser l'eau. On dispose d'une réserve de foin amenée depuis la ferme. La paille n'est utilisée que pour les veaux qui restent en stabulation libre dans une petite gîte, et pour les génisses en automne. Aux deux chalets de Sagne-Vuagnard des Agouillons, la bouse est déversée dans les fosses à purin dont le volume est respectivement de 30 m³ et 7 m³. Ces déjections sont ensuite réparties à l'aide de la bossette à pression. Pour compléter la fumure, il est semé chaque année un total de 8 tonnes de scories Thomas et sel de potasse, engrais qu'on répand en grande partie avec le tracteur.

Bâtiments

Le chalet de Sagne-Vuagnard est une construction en maçonnerie et en bois datant de 1967. Il serait nécessaire d'en améliorer les alentours qui deviennent assez boueux en période de pluie. Il abrite une étable double dans laquelle trouvent place 45 gros bovins. Les couches sont revêtues de bois. L'allée centrale possède un caniveau d'écoulement couvert. On peut en outre attacher 8 veaux dans une petite écurie simple. Chaque couche est dotée de crèches. Il n'existe pas de logement. Seul un local sert à entreposer les ustensiles. L'eau d'une source est amenée jusque devant le bâtiment par un tuyau de matière plastique. On s'éclaire avec des fallots à pétrole.

Aux Agouillons, il existe également un bon bâtiment construit en 1957. Son écurie double avec 1 rangée supplémentaire de couches transversale à l'extrémité offre 20 places à vaches, ce qui nécessite de partager le troupeau en deux groupes qu'on attache successivement pour la traite. Il est prévu d'agrandir cette construction de manière à pouvoir loger tout le bétail. On trouve aussi une étable à veaux de 10 places. Toutes les couches sont en bois. Les crèches font défaut. Ce chalet ne possède aucune partie habitable, mais un local permet de réduire le matériel. On doit aller chercher l'eau à un puit distant d'une cinquantaine de mètres. Pour séclairer, on utilise des fallots à pétrole.

La petite gîte dans laquelle les veaux vont s'abriter est une construction légère en bois sur fondations en pierres sèches. Elle comprend une petite écurie double de 8 places et un réduit.

Améliorations à effectuer

- améliorer les abords du chalet de Sagne-Vuagnard
- améliorer le chemin donnant accès aux Agouillons
- construire une citerne aux Agouillons pour les besoins du chalet

10 L'Aouille

Propriétaire	: Village du Pont
Exploitant	: Roch Roland, Ballens
Altitude	: 1080 - 1200 m (bâtiment: 1115 m)

Surface pâturable épurée	: 54 ha (fanages non compris)
Charge en 1975	: 2 juments suitées 1 taureau 45 vaches 11 génisses âgées de plus de 2 ans 13 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine, en grande partie propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: pris sur place chaque matin par le camion d'une industrie de Lucens. Traite mécanique
Personnel	: l'exploitant aidé d'un employé

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage se situe de part et d'autre de la route du Mollendruz. Il est limité à l'est par le Bois de Pétra Félix. La partie nord présente plusieurs plateaux et combes entre lesquels s'interposent des monticules boisés. A l'approche de la route, le terrain devient plus régulier. Toute cette région s'expose au sud-ouest en général. Par contre, la parcelle située au sud de la route regarde au revers. Sa pente est moyenne à forte et son sol plus superficiel dans l'ensemble. Excepté quelques emplacements humides dans les dépressions, la perméabilité du terrain est bonne. Les surfaces favorables produisent un herbage de bonne qualité. Les rumex bien que peu nombreux constituent les mauvaises espèces les plus remarquées. L'essartage des sapelots et de quelques buissons de feuillus reste à poursuivre.

Cette propriété est facilement accessible. Sur la partie située au nord de la route se trouve le bâtiment qu'on atteint depuis le Mont du Lac par un chemin goudronné jusqu'à l'entrée du pâturage, les derniers 100 m étant empierrés. Plusieurs chemins graveleux parcourent le pâturage. Un chemin goudronné récemment dessert la parcelle sise au sud de la route du Mollendruz. Cette dernière partie est réservée aux génisses qui broutent simultanément toute la surface. L'eau d'une source s'accumule dans un réservoir qui alimente un abreuvoir muni d'un flotteur. La nécessité de traverser la route avec les animaux lorsqu'on désire les mettre à l'étable constitue un grand inconvénient. Les vaches pâturent sur la partie nord qui se divise en 5 enclos. Des sources et les citernes du chalet approvisionnent 3 abreuvoirs. Une réserve de foin se récolte sur des prairies de fauche qu'on loue en limite du pâturage. La paille nécessaire pour la litière est amenée depuis la plaine par l'exploitant. On stocke le fumier à même le sol près du bâtiment, puis on le répartit l'automne sur la prairie avec un épandeur. Une fosse de 10'000 l recueille l'écoulement des étables. Etant donné sa faible capacité, il est nécessaire de la vidanger très souvent. Pour ce faire, on utilise la bossette à pression.

En fin de saison, on apporte à la prairie 8000 kg de scories Thomas et 3000 kg de sel de potasse.

Bâtiment

Celui-ci est représenté par un grand chalet-étable en maçonnerie construit en

1910. Comme logement, on dispose de 3 chambres, dont 2 situées à l'étage, et d'une cuisine qu'on a ramené à une plus petite dimension en 1965 en vue de la rendre plus claire et confortable. L'eau de la citerne y parvient en actionnant une pompe à bras. Malheureusement, les réserves d'eau dont on dispose pour les besoins du chalet se révèlent insuffisantes. Il existe en outre une cave, une chambre à lait et un local dans lequel on lave et l'on entrepose les ustensiles de traite. La lumière électrique et le courant force sont installés.

Quatre étables doubles communicantes disposées dans le sens transversal du bâtiment permettent de loger 60 vaches et 12 génisses. Un petit lazaret utilisé pour l'entreposage du matériel de clôture offrirait quelques places supplémentaires. Le sol des étables est revêtu de bois. En 1970, on a doté de crèches chaque rangée de couchés.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage des sapelots et autres buissons
- aménager un abreuvoir supplémentaire dans l'est
- résoudre le problème de l'approvisionnement en eau pour le chalet
- agrandir la fosse à purin
- construire un abri à bétail pour les génisses au sud de la route afin d'éviter la traversée de celle-ci.

11 Les Places

Propriétaire et exploitant	: Roy Alfred, Bretonières
Altitude moyenne	: 1110 m (bâtiment: 1110 m)
Surface pâturable épurée	: 8 ha (fanages non compris)
Charge en 1973	: 16 vaches 6 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine, propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: centrifugé sur place, crème acheminée vers Lausanne par train chaque matin depuis Le Pont. Les sous-produits sont consommés par des porcs. Traite à la machine.
Personnel	: le père de l'exploitant et son épouse habitent sur place durant l'été

Conditions naturelles et économiques

Jusqu'en 1963, ce pâturage constituait une exploitation agricole dont la surface se récoltait en foin. La prairie s'étend en pente modérée à faible à partir d'une légère élévation située au centre de la propriété. Partout, le sol se montre suffisamment profond, sain et productif. Ces anciens champs produisent un fourrage abondant dans lequel dominent les graminées. Il devient nécessaire de lutter contre la prolifération des rumex.

Le bâtiment situé à 50 m de la route du Mollendruz est facilement accessible à tout véhicule. On a divisé l'aire de parcours en 5 parcs par des clôtures fixes et la clôture électrique afin de pratiquer le pâturage tournant. Trois abreuvoirs reçoivent de l'eau de sources, l'un par la pression naturelle, les autres étant alimentés depuis le bâtiment par pompe électrique. Pour constituer une réserve de fourrage sec, on loue environ 6 ha de prairies de fauche à proximité. Une grande partie du foin récolté est descendu à la ferme en plaine. La paille est utilisée pour la litière. Le fumier est stocké sur un emplacement bétonné situé sur la fosse à purin. On le répartit à la machine en fin de saison. La fosse, dont le volume est de 30 m³, se vidange à l'aide d'une bossette à pression. Comme fumure chimique, il est semé 1500 kg d'engrais complet PK 20.30. au printemps.

Bâtiment

Il s'agit d'une ferme en bon état qui a subi une restauration en 1944. La partie habitable comporte deux logements qui totalisent 6 chambres, dont 4 à l'étage. Durant l'été, on loue l'appartement supérieur à des vacanciers. Le propriétaire loge au rez-de-chaussée. On dispose de l'électricité. L'eau d'une source est mise sous pression par une pompe qui la distribue dans le bâtiment. Le téléphone est installé. Le rural comprend deux fourragères et 2 étables. On attache les vaches dans une écurie de 16 places avec râtelier mobile. Les veaux trouvent également abri dans cette écurie qui est dotée d'une allée en planelles et de couchers en bois. La deuxième étable ainsi qu'un garage servent de porcheries. La centrifuge est installée dans un local situé dans la partie nord de la ferme à côté duquel se trouve une ancienne cave à vacherins.

Améliorations à effectuer

- entreprendre la lutte contre les rumex
- étudier la possibilité d'agrandir le pâturage en fonction de l'importance du bâtiment.

12 Le Grand Saint Michel

Propriétaire et exploitant	: Desponds Georges, Cossonay
Altitude	: 1040 - 1120 m (bâtiment: 1085 m)
Surface pâturable épurée	: 15 ha
Charge en 1975	: 5 vaches 14 génisses âgées de plus de 2 ans 15 génisses âgées de 1 à 2 ans 1 veau
Provenance du bétail	: de la plaine, loué pour l'estivage
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: engraissement de veaux de boucherie
Personnel	: l'exploitant et son épouse habitent sur place durant la saison d'estivage

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation occupe une combe allongée située entre la route du Mollendruz au nord-est et la gorge de la Lionne au sud-ouest. Une côte boisée escarpée sépare cette dépression des terres cultivables au nord-ouest. Le terrain descend légèrement vers chaque extrémité. La partie centrale présente quelques replats à où la prairie s'élève sur le flanc sud-est en pente prononcée. La couche de terre atteint une épaisseur suffisante. Quelques emplacements accusent un excès d'humidité. Cette propriété donne un fourrage assez abondant et de bonne valeur. Comme mauvaises plantes, on remarque quelques rumex et des rhinantes. Des sape-lots et trembles croissent ici et là dans les endroits les plus inclinés. Anciennement, toute la combe s'exploitait en tant que fanages.

Le chemin d'accès principal s'emprunte sur la route cantonale entre L'Abbaye et la bifurcation du Mont du Lac. Il est empierré et présente une forte déclivité. On peut aussi atteindre ce pâturage depuis la gorge de la Lionne par un chemin goudronné sur un petit tronçon, ou depuis le nord-est, mais ce dernier chemin tracé sur l'herbe n'est pas très bon. La division de la prairie en trois parcs permet de réaliser une rotation de la pâture. Des sources assurent un approvisionnement en eau suffisant, le bétail disposant de 4 abreuvoirs. L'exploitant amène une réserve de foin depuis la plaine et de la paille qu'il emploie pour la litière. Le fumier s'entasse près du bâtiment à même le sol. On le répartit sur la prairie l'automne à l'aide d'un épandeur. Aucune installation ne recueille les déjections liquides et celles-ci se perdent dans le sol. En complément de fumure, on apporte à la prairie 2000 kg d'engrais complexe NPK 15.15.15 au printemps.

Bâtiment

Le bâtiment du Grand Saint Michel se forme de deux anciennes fermes contiguës. L'une d'elles ne sert plus que de résidence secondaire. L'autre a été transformée vers 1950 afin de donner une plus grande dimension aux étables. Le logement comprend 2 chambres situées à l'étage, une cuisine aménagée dans une chambre, l'ancienne cuisine servant de dépendance. L'eau d'une source parvient à l'intérieur. On s'éclaire avec une lampe à pétrole.

Le bétail trouve abri dans deux étables. L'une peut recevoir 16 UGB sur deux rangées de couchers au sol revêtu de bois. L'autre est une petite écurie à veaux de 8 places. Il existe des crèches partout.

Le bâtiment du Petit Saint Michel sis dans le sud-ouest du pâturage est une ancienne ferme transformée en maison de vacances.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage et la lutte contre les mauvaises herbes
- tenter d'assainir encore les emplacements humides
- améliorer l'état du chemin d'accès

13 Le Communal du Pont d'en Haut, Chalet Neuf

Propriétaire	: Village du Pont
Exploitant	: Roch Roland, Ballens

Altitude	: 1200 - 1425 m (bâtiment: 1255 m)
Surface pâturable épurée	: 33 ha
Charge en 1973	: 1 vache 15 génisses âgées de plus de 2 ans 44 génisses âgées de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: 1 garde-génisses

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation d'estivage s'expose au nord-ouest en général. Elle prend naissance dans une combe moyennement inclinée pour s'élever en direction du Haut du Mollendruz en une pente plus prononcée. Sur la hauteur se forme un replat ondulé. A l'ouest, la propriété se rétrécit et l'on trouve une prairie peu déclive qu'une zone boisée sépare du reste du pâturage. La forêt occupe également une grande partie de la pente au nord-est. Dans l'ensemble, le sol n'est pas très profond. Certaines régions se montrent même un peu arides ou rocailleuses. On peut cependant qualifier de bonne la production herbagère. Par places, le fourrage contient quelques chardons et euphorbes. On remarque par endroits un peu de boisement naturel par l'épicéa. Les animaux estivés sur cet alpage ne sont exposés à aucun danger particulier.

On atteint ce pâturage par une route asphaltée munie de passages canadiens. Celle-ci suit la limite nord-ouest de la propriété et passe à proximité de l'ancien chalet. Le Chalet Neuf situé à 150 m de cette voie y est relié par un chemin graveleux. Une clôture partage la prairie et l'on pratique l'alternance de la pâture. Comme il n'existe pas de source, l'eau est recueillie sur les toitures des chalets et d'un couvert pour s'accumuler dans des citernes. Au Chalet Neuf et au couvert, les abreuvoirs placés en contrebas sont munis d'un robinet, tandis qu'à l'ancien chalet, l'eau doit être pompée de la citerne par le garde-génisses. Un abreuvoir serait utile à la partie supérieure du pâturage.

On dispose d'une réserve de foin amené sous forme de bottes. La paille est employée pour la litière. Le fumier se stocke sur le terrain près du chalet jusqu'en automne. Son évacuation est pratiquée à l'aide d'un épandeur. Les liquides s'écoulant des étables sont captés dans une fosse couverte d'une capacité de 10'000 l. Le purinage est pratiqué au moyen d'une bossette à pression. De ce fait, seules les surfaces accessibles reçoivent les engrais naturels. On complète la fumure par l'épandage de scories Thomas et sel de potasse, soit 4000 kg au total.

Bâtiment

Le Chalet Neuf est un bâtiment en dur construit en 1929. Sa toiture de tôle devient passablement rouillée. Pour se loger, le garde-génisses dispose d'une chambre située à l'étage et d'une cuisine. Un troisième local tient lieu de réduit. La citerne se trouvant à un niveau légèrement supérieur, l'eau parvient d'elle-même à la cuisine. Pour s'éclairer, on se sert d'une lanterne à gaz ou d'un falot à pétrole. Une étable double disposée longitudinalement permet d'attacher 58 génisses. Elle possède des crèches et son sol est revêtu de bois.

L'ancien chalet n'est plus à caractère agricole.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage des sapelots
- repeindre les toitures passablement rouillées, y compris le couvert
- construire une citerne dans la partie élevée de l'alpage, éventuellement à la limite des Croisettes, ce qui permettrait d'alimenter des abreuvoirs sur les deux alpages simultanément.

14 Les Croisettes

Propriétaire	: Commune de L'Abbaye
Exploitant	: Berney Frères, Pampigny
Altitude	: 1290 - 1440 m (bâtiment: 1323 m)
Surface pâturable épurée	: 57 ha
Charge en 1973	: 2 vaches 26 génisses âgées de plus de 2 ans 65 génisses âgées de 1 à 2 ans 6 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: un garde-génisses et son épouse

Conditions naturelles et économiques

La partie basse de ce pâturage se forme d'une large combe ouverte vers le nord. De là, le terrain s'élève légèrement en direction du sud, tandis qu'à l'est, la déclivité s'accroît davantage et devient forte par endroits. Sur cette pente, la forêt occupe les surfaces les plus déclives, ainsi que de grandes surfaces à l'ouest et au sud du pâturage. Dans le sud, le cyclone de 1971 a dévasté les boisés sur une grande étendue. Une clôture a été installée afin d'interdire cette zone au parcours du bétail.

En général, la couche de terre se montre satisfaisante, bien qu'on remarque de nombreux blocs en surface. La production fourragère est assez bonne. La prairie doit encore être nettoyée des débris et branchages amenés par le cyclone. Il est indispensable de poursuivre l'essartage des sapelots, églantiers et autres buissons avant qu'ils ne prennent trop d'extension. Les mauvaises herbes les plus remarquées sont quelques touffes d'orties près du chalet et quelques chardons. Le millepertuis croît en altitude dans les régions moins engraisées.

Depuis la route du Mollendruz, une route asphaltée sur laquelle les portails ont été remplacés par des passages canadiens, conduit aux Croisettes. Un chemin graveleux se poursuit en direction des Sapelets. L'accès au chalet situé à 250 m à l'ouest de cette voie est assuré par un chemin empierré, facilement praticable avec tout véhicule.

Un mur passant par le chalet partage la surface de parcours. Le bétail dispose de 6 abreuvoirs dans lesquels le niveau de l'eau est réglé par des flotteurs. Leur alimentation est assurée par les citernes du chalet, par deux citernes avec

couverts de récupération et par un réservoir dans lequel s'accumule l'eau d'une source. On récolte un peu de foin dans le petit enclos de 6 ares situé devant le chalet et l'on en amène aussi depuis la plaine. De même, il est amené de la paille pour la litière. L'emplacement destiné au stockage du fumier ne dispose d'aucun aménagement. Ces déjections sont réparties à la machine après la désalpe. Une fosse couverte de 25'000 l reçoit l'écoulement des écuries. Elle possède un orifice de vidange par la pression naturelle. Une deuxième fosse de 10 m³ recueille les liquides provenant de la porcherie. La bossette à pression est maintenant utilisée pour le purinage. Un total de 5000 kg de scories Thomas et sel de potasse vient compléter la fumure.

Bâtiment

Celui-ci est représenté par un bon chalet-étable en maçonnerie construit en 1934. Sa partie habitable se forme de 3 chambres placées à l'étage. Le grand local prévu pour la fabrication fromagère dont le sol est carrelé tient lieu de cuisine. Cette pièce est plafonnée et suffisamment claire. L'eau de la citerne y est installée avec une pompe à bras. On y a mis l'éclairage à gaz avec bouteille de butane. La cave se trouve sous la cuisine. Il existe aussi une chambre à lait.

On loge le bétail dans deux grandes étables à double rangée de couches qui peuvent recevoir chacune 40 génisses. 20 veaux trouvent place dans une troisième écurie, également double. Un petit lazaret de 6 places est à disposition. Chaque écurie possède des crèches en ciment. Toutes les couches sont revêtues de bois.

Améliorations à effectuer

- entreprendre le nettoyage de la prairie aux environs des zones touchées par le cyclone
- poursuivre intensivement l'essartage et lutter contre les mauvaises plantes

1b) La Petite Coche

Propriétaire	: Hoirie Guignard Auguste, Prilly
Exploitant	: Freymond Ernest, Agiez
Altitude	: 1070 - 1300 m (bâtiment: 1247 m)
Surface pâturable épurée	: 21 ha
Charge en 1973	: 16 génisses âgées de plus de 2 ans 22 génisses âgées de 1 à 2 ans 3 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: une garde-génisses employé par l'amo- diateur. Il mange et loge au Communal de L'Abbaye

Conditions naturelles et économiques

Toute cette propriété s'expose au nord-ouest. Elle présente une pente moyenne,

assez régulière dans le haut, alors qu'au centre et à la partie inférieure se forment des ondulations dans le sens de la pente qui donnent lieu à une déclivité plus prononcée par endroits. Anciennement, toute la surface se récoltait en fourrage sec. La présence de plusieurs tas de cailloux témoigne de l'épierrage entrepris au cours de nombreuses années. Le sol suffisamment profond produit un excellent fourrage. Les mauvaises herbes ne sont représentées que par quelques touffes d'orties et quelques chardons. Le boisement par l'épicéa commence à se manifester dans le bas et au sud-ouest.

Ce pâturage reste dépourvu de voie d'accès carrossable. On peut s'y rendre en jeep ou avec un tracteur à travers prés depuis le Communal de L'Abbaye, ou par différents chemins de terre battue aboutissant en lisière dans le bas et au sud-ouest.

En raison de l'installation d'un téléski, le mur de clôture a été détruit au nord-est. On l'a remplacé par des fils de fer barbelés qu'on enlève en hiver. La rotation de la pâture est pratiquée grâce au partage de la prairie en 3 parcs. Les deux citernes du chalet et une citerne avec couvert assurent l'approvisionnement en eau. Les trois abreuvoirs dont dispose le bétail doivent être desservis par le garde-génisses à l'aide de pompes manuelles. Dans le bas à l'ouest, il existe un réservoir alimenté par une source, mais ce point d'eau reste inutilisé. Du fourrage sec, de même que la paille servant à faire la litière sont amenés. Le tas de fumier est disposé à même le sol. Son évacuation a lieu l'automne avec tracteur et char. On le répartit par grassons. La fosse à purin n'étant plus fonctionnelle, les déjections liquides sont perdues. La fumure chimique comprend 5 tonnes de scories Thomas semées en automne.

Bâtiment

Ce chalet-étable en maçonnerie nécessite un meilleur entretien. Sa toiture de tôle est à réparer. Son habitation se forme de 2 chambres à l'étage, d'une cuisine au sol de bois et d'une petite chambre à lait. L'éclairage à gaz butane est installé à la cuisine. Par contre, l'eau ne parvient pas à l'intérieur. Ce logement reste inutilisé.

50 génisses trouvent place dans une étable comportant 3 rangées de couchés et dans une étable simple, toutes deux dotées de crèches. Il devient indispensable de remplacer les planchers des couchés.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage
- installer un abreuvoir automatique près du puit à l'ouest
- entretenir le bâtiment, notamment la toiture, et restaurer les étables. Améliorer les alentours.
- construire un chemin d'accès ou rendre praticable l'un des chemins existants.

16 Le Communal de L'Abbaye

Propriétaire	: Village de L'Abbaye
Exploitant	: Société de laiterie, L'Abbaye

Altitude	: 1180 - 1410 m (bâtiments: 1275 m)
Surface pâturable épurée	: 127 ha
Charge en 1973	: 45 vaches 53 génisses âgées de plus de 2 ans 77 génisses âgées de 1 à 2 ans 9 veaux
Provenance du bétail	: 29 vaches, 6 grandes génisses, 3 moyennes et un veau sont des animaux de L'Abbaye. Le solde provient de la plaine, dont une partie appartient au vacher qui habite le canton de Fribourg et alpe tout son troupeau, y compris les laitières.
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: pesé par propriétaires matin et soir et descendu à la laiterie de L'Abbaye. Traite à la machine.
Personnel	: Un vacher et sa famille, dont un garçon de 15 ans et 4 fillettes. Ils sont aidés d'un employé-vacher.

Conditions naturelles et économiques

Cette importante exploitation d'estivage s'oriente vers le nord-ouest et vers le nord. Sa déclivité est modérée à faible, sauf à la partie inférieure où le terrain devient plus incliné. Au centre, il se forme une légère élévation dont le point culminant se trouve à proximité de la limite sud-ouest de l'alpage. Au sud-est de celle-ci se creuse une large combe offrant de grands replats.

Contournant un ravin au nord, le pâturage s'étire en direction du nord-est sur une pente peu accentuée. Mis à part les hauteurs du monticule central, en partie boisées, et certaines régions du sud et du sud-est, la couverture de terre se montre suffisante, les zones les plus rocailleuses étant généralement occupées par la forêt. Entre les bâtiments de la Picotette - actuellement plus utilisé pour le bétail - et les chalets du Communal, une grande surface se fauchait anciennement chaque année. Actuellement, cette région offre encore le meilleur du fourrage. Dans les régions plus élevées du sud-ouest et du sud, la production est moins abondante. L'herbage est mêlé de quelques mauvaises plantes, dont les plus apparentes sont les euphorbes, le millepertuis et les chardons. L'essartage des jeunes sapins doit se poursuivre, en particulier sur la partie inférieure où le boisement naturel par l'épicéa prend une grande extension. Il ne serait pas logique de laisser la forêt se propager jusqu'à proximité du chalet. Dans la partie sud, on a soustrait de la surface de parcours toute une zone, en grande partie boisée, que l'ouragan de 1971 a dévastée. Comme danger pour le bétail, on ne relève qu'un emposieu dont l'ouverture est gardée par une clôture.

Un chemin asphalté aboutit à 350 m du chalet. De là partent plusieurs chemins empierrés, soit en direction des bâtiments d'alpage, soit en direction du Crêt à Pétaud au sud où se trouve un couvert avec citerne, ou encore vers le nord-est pour rejoindre le pâturage des Croisettes. Un nouveau chemin part des bâti-

ments en direction du chalet de la Picotette. Ce réseau permet d'atteindre rapidement, même en voiture, chaque extrémité du pâturage et facilite la répartition des engrais, le chalet se trouvant sensiblement décentré. Des clôtures fixes et la clôture électrique divisent la prairie en 6 parcs, quatre étant réservés exclusivement au bétail laitier. Le jeune bétail pâture les régions généralement moins productives de la périphérie. Les citernes du couvert et du bâtiment de La Pocotette alimentent chacune un abreuvoir dans lesquels des flotteurs maintiennent un niveau d'eau constant. Depuis les bâtiments où l'on dispose d'eau de source sous pression, l'eau parvient à deux bassins où sont installés des robinets. Un cinquième abreuvoir situé dans une petite dépression à l'est reçoit également de l'eau de source captée en contre-haut.

Une parcelle de 70 ares proche des bâtiments sert à constituer une réserve de foin. On emploie la paille pour la litière. Une partie du fumier est évacuée au fur et à mesure avec le tracteur et un tombereau. Le solde s'entasse à même le sol pour être évacué à la machine l'automne. Deux fosses à purin de 4 m³ et 18 m³ recueillent les déjections liquides provenant des étables. Leur capacité se révèle nettement insuffisante. On pratique le purinage avec la bossette à pression. Pour compléter la fumure, il est semé un total de 10 tonnes de scories Thomas et sel de potasse en fin de saison. Au printemps, on ajoute encore 2000 kg d'engrais complet.

Bâtiments

L'un des bâtiments est une ancienne ferme avec fourragère qu'on a agrandie. Cette construction en maçonnerie et bois a subi quelques restaurations. Elle abrite une habitation assez confortable formée de 4 chambres et d'une cuisine au sol carrelé. On dispose de la lumière électrique, du courant force et de l'eau sous pression. Dans le rural, on trouve 3 écuries doubles dans lesquelles il est possible d'attacher 44 UGB et 24 génisses, l'une des écuries ayant des couches assez courtes.

Le deuxième bâtiment date de 1945. On y trouve trois écuries doubles de 30 places UGB chacune et un local servant au pesage du lait et à l'entreposage des ustensiles.

Dans les deux bâtiments, les étables sont munies de crèches. Leurs couches sont en bois avec allées centrales en ciment. Le tout se trouve actuellement en bon état.

Améliorations à effectuer

- poursuivre activement l'essartage
- intensifier la fumure dans les régions éloignées afin d'éliminer les mauvaises espèces
- agrandir les fosses à purin
- asphalté le chemin jusqu'aux bâtiments

17 La Coche

Propriétaire	: Village des Bioux
Exploitant	: Berney Edward, Les Bioux

Altitude	: 1320 - 1420 m (bâtiment: 1362 m)
Surface pâturable séparée	: 38 ha
Charge en 1973	: 1 jument suitée 1 vache 14 génisses âgées de plus de 2 ans 27 génisses âgées de 1 à 2 ans 2 veaux
Provenance du bétail	: seuls la jument et son poulain, la vache et les veaux appartiennent à l'exploitant. Les génisses sont louées de la plaine pour l'estivage
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: un garde-génisses

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage s'oriente vers le nord-ouest en pente modérée à légère. Sa partie centrale présente quelques beaux replats. Sur la moitié nord-est et dans le bas, on trouve un sol suffisamment profond et favorable à la production herbagère. En revanche, la moitié sud-ouest et le haut se montrent sensiblement plus arides et rocailleux. La couche de terre souvent mince laisse apparaître de nombreux affleurements rocheux qui rendent le terrain accidenté et peu accessible aux véhicules agricoles. Le taux de boisement est trop important en plusieurs endroits. Le meilleur fourrage croît dans la moitié inférieure. Les mauvaises plantes telles qu'euphorbes et millepertuis se rencontrent surtout dans le haut.

Le cyclone de 1971 ayant détruit toute la forêt à la partie supérieure, on a installé une clôture afin d'interdire au bétail de pénétrer sur cette zone.

Des chemins empierrés partant de Vers chez Grosjean et de Groinroux se rejoignent au-dessus de la grande côte boisée, d'où un embranchement conduit à La Coche. On pratique l'alternance de la pâture dans deux parcs. Le bétail ne trouve à s'abreuver que près du chalet où deux bassins munis de flotteurs sont alimentés par les citernes du bâtiment. Un enclos d'une quinzaine d'ares se récolte en fourrage sec pour le chalet. Il n'est pas fait usage de litière. On conduit régulièrement le fumier sur le pâturage avec le tombereau à cheval et on le répartit finement. Les déjections liquides s'en vont dans une fosse de 20 m³ qui possède un orifice de vidange par la pression naturelle. Aujourd'hui, on utilise une bossette à pression pour puriner. Comme fumure chimique, il est semé annuellement 1500 kg de scories Thomas.

Bâtiment

Celui-ci est représenté par un chalet-étable traditionnel de construction ancienne. Sa partie habitable est formée d'une chambre située à l'étage, d'une cuisine plafonnée aménagée par division de l'ancien local de fabrication, d'une chambre à lait et d'une cave. On doit quérir l'eau à la citerne. Le fallot à pétrole constitue le seul moyen d'éclairage.

Deux écuries doubles communicantes disposées longitudinalement peuvent accueillir 50 UGB. Leurs couchers sont en bois, séparés au centre par de larges allées en ciment. Chaque rangée est dotée de crèches.

Améliorations à effectuer

- entreprendre un aménagement sylvo-pastoral
- poursuivre l'essartage des sapelots, notamment dans les combes inférieures
- installer l'eau à la cuisine avec une pompe à bras

18 Le Sapelet Dessous

Propriétaire	: Commune de Cuarnens
Exploitant	: Syndicat d'élevage, Cuarnens
Altitude	: 1290 - 1437 m (bâtiment: 1360 m)
Surface pâturable épurée	: 59 ha
Charge en 1973	: 1 jument suitée 3 vaches 33 génisses âgées de plus de 2 ans 18 génisses âgées de 1 à 2 ans 35 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: engraissement des veaux
Personnel	: un garde-génisses et sa fille adulte

Conditions naturelles et économiques

Cet alpage s'expose à l'ouest et au nord-ouest. Dans sa partie sud qui est la plus élevée, la prairie descend d'un monticule situé à l'est en pente légère et ondulée entrecoupée de replats. Toutes les surfaces boisées qui se trouvaient dans cette région ont subi les ravages de l'ouragan de 1971. Dans la moitié nord, une grande combe s'ouvre au revers. La déclivité devient plus prononcée et même forte sur les flancs de la combe. La présence de sources dans le fond de cette dépression rend le sol doux à marécageux. On trouve un sol d'assez bonne profondeur sur cette moitié du pâturage, tandis que dans le haut la couche de terre se fait plus superficielle et la roche affleure en maints endroits, quoiqu'on remarque aussi quelques replats plus favorables. Dans l'ensemble, ce pâturage donne une bonne production, en particulier sa partie inférieure. L'exploitation des bois arrachés dans le haut n'a pas été sans causer des dégâts au gazon sur lequel subsistent encore passablement de débris. Comme mauvaise plante, on note surtout la vératre qui croît dans la combe inférieure. Quelques buissons d'épines seraient à couper sur le flanc est de cette combe.

Depuis le pâturage des Croisettes, le chemin d'accès est empierré. La division en deux parcs par une clôture fixe permet de faire alterner la pâture. Sur la moitié supérieure, le bétail ne trouve qu'un abreuvoir alimenté par une citerne avec couvert. Près du chalet, on puise l'eau de la citerne dans un bassin. Les sources qui sortent dans la combe approvisionnent deux abreuvoirs. Une petite réserve de foin se récolte sur place dans un enclos de 15 ares attenant au chalet. Les responsables du syndicat d'alpage se chargent d'amener la paille pour la litière.

Le fumier est conduit au fur et à mesure avec le tombereau à cheval et réparti par grassons. Il n'existe pas de fosse à purin. Pour compléter la fumure, on apporte à la prairie 2000 kg d'engrais phospho-potassique 20.30 au printemps. Cet épandage se fait à la main.

Bâtiment

Le chalet-étable du Sapelet Dessous porte la date de 1712. C'est un bâtiment en dur recouvert d'une toiture de tôle en bon état. Pour se loger, le personnel dispose de 3 chambres et d'une cuisine, le tout au même niveau. Il existe une cave dont le sol est de terre battue.

L'eau de la citerne peut être aspirée de la cuisine en actionnant une pompe manuelle. L'éclairage à gaz avec bouteille de butane est installé dans cette pièce et dans 2 chambres.

90 génisses trouvent place dans 3 écuries doubles, dont 2 se situent au même niveau que l'habitation et la troisième en contrebas. Seule une écurie possède des crèches. Toutes les couchés sont revêtues de planchers, les raies centrales étant de ciment ou de bois.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage et la lutte contre les mauvaises plantes, de même que le nettoyage de la prairie dans les régions touchées par le cyclone
- intensifier la fumure sur les surfaces favorables

49 Le Sapelet Dessus

Propriétaire	: Commune de Cuarnens
Exploitant	: Syndicat d'élevage, Cuarnens
Altitude	: 1400 - 1440 m (bâtiment: 1414 m)
Surface pâturable épurée	: 28 ha
Charge en 1975	: 47 génisses âgées de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: les animaux sont contrôlés par le garde-génisses du Sapelet Dessous

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage à génisses occupe un plateau un peu mouvementé sur lequel se forment des pentes modérées. Dans l'ensemble, la profondeur du sol n'est pas excessive. Le bétail y trouve cependant un assez bon herbage. Il croît passablement de renoncules sur le plateau environnant le chalet. Cette propriété se trouvait sur le passage du cyclone de 1971 qui a ravagé une grande partie des surfaces boisées. Le gazon a passablement souffert lors de l'exploitation de ce bois. Les surfaces sinistrées les plus importantes du sud et du nord-est ont été soustraites au parcours du bétail pour permettre à la forêt de se reconstituer.

On parvient sur ce pâturage par un chemin empierré praticable en voiture. Le mur de pierres sèches qui tient lieu de clôture périphérique a été passablement démoli par les arbres qui se sont abattus lors de l'ouragan et il arrive que le bétail s'échappe par les nombreuses brèches qui subsistent. Les mises à ban pratiquées permettent de remédier partiellement à cet inconvénient. Avant le cyclone, il existait une clôture de séparation partageant le pâturage en deux, mais celle-ci n'a pas été remise en place en raison des travaux de débardage. Deux citernes se trouvant à proximité du chalet alimentent un abreuvoir muni d'un flotteur placé en contrebas. On n'utilise pas de litière. Le chalet reste toujours ouvert et les animaux peuvent entrer et sortir de l'étable à leur gré. L'écoulement est recueilli dans une petite fosse, mais la quantité de purin produite est si faible qu'il est rarement nécessaire de la vidanger. La fumure chimique comprend 1000 kg d'engrais complexe PK 20,30 qu'on sème au printemps à la main.

Bâtiment

Le chalet de ce pâturage est une ancienne construction en dur rectangulaire dont on a supprimé l'habitation pour agrandir l'écurie. Toute la toiture a dû être reconstruite à neuf après l'ouragan. Une grande étable double occupe tout le bâtiment. Il serait possible d'y attacher 80 génisses. Les couches en bois sont séparées au centre par une allée en ciment. Il n'existe pas de crèche.

Améliorations à effectuer

- poursuivre le nettoyage de la prairie sur laquelle subsistent des débris laissés par le cyclone
- partager à nouveau la surface en deux parcs et faire alterner la pâture
- refaire la clôture là où le mur a été abîmé

20 Le Chalet Neuf des Molards

Propriétaire	: Commune de L'Abbaye
Exploitant	: Berney Michel, Groinroux
Altitude	: 1200 - 1330 m (bâtiment: 1292 m)
Surface pâturable épurée	: 23 ha
Charge en 1973	: 3 vaches 15 génisses âgées de plus de 2 ans 17 génisses âgées de 1 à 2 ans 15 veaux
Provenance du bétail	: 2 vaches, 7 grandes génisses, 7 moyennes et 9 veaux appartiennent à l'exploitant. Le solde du bétail est loué de la plaine pour l'estivage.
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: engraissement de veaux de boucherie
Personnel	: 1 garde-génisses seul

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation se situe au-dessus de la côte boisée qui domine la région de Vers Chez Grosjean. Toute sa surface est orientée au nord-ouest en pente moyenne à modérée. L'herbage jouit d'un sol sain et suffisamment profond. Le fourrage est particulièrement bon dans la partie supérieure aux environs du bâtiment. La prairie se présente propre et bien exploitée.

Deux chemins conduisent à ce pâturage. L'un goudronné et muni de passages canadiens part des Bioux et l'autre qui quitte la route cantonale à Groinroux est empierré. En 1966, on a procédé à la mise à ban de deux grandes combes qui se prolongeaient vers le nord-est à la partie inférieure. Des clôtures fixes divisent l'aire de parcours en 4 parcs dans lesquels on établit une rotation de la pâture. Les 2 citernes du chalet alimentent 2 abreuvoirs disposés en contrebas, leur niveau d'eau étant maintenu constant par des flotteurs. Près du chalet, on a disposé deux bassins qu'on approvisionne par siphon depuis une citerne ou en puisant l'eau. Dans la combe inférieure se trouve une citerne avec couvert. Cet abreuvoir doit être desservi par le garde-génisses qui puise l'eau à l'aide d'un balancier. L'exploitant amène une réserve de foin depuis la ferme. On emploie la paille pour la litière. Le fumier est entassé près du chalet jusqu'à l'automne, puis conduit sur la prairie avec un épandeur. La capacité de la fosse à purin est de 20 m³. En 1966, on a procédé à la mise en place d'une conduite à purin souterraine longue de 300 m en contrebas du chalet avec une dénivellation de 70 m environ. Trois bouches permettent de brancher des tuyaux d'arrosage mobiles sur cette conduite. Une citerne a été construite spécialement pour le lavage de l'installation. Ce système assez coûteux n'a que très peu été utilisé. Actuellement, on vidange la fosse à l'aide d'une bossette à pression, ce qui prend beaucoup moins de temps, mais ne permet pas de puriner partout. Toutefois, avec le jeune bétail, s'il est fait usage de litière, les quantités de déjections liquides produites sont peu importantes. Pour compléter la fumure, on sème en automne 2000 kg de scories Thomas et 500 kg de sel de potasse.

Bâtiment

Ce chalet-étable rectangulaire a été construit en 1910. Il est en maçonnerie avec une toiture de tôle. Sa partie habitable comprend 2 chambres placées à l'étage. Le local dans lequel on fabriquait autrefois le fromage tient lieu de cuisine. Il existe encore la chambre à lait et la cave à fromage. Une pompe à bras placée à la cuisine permet d'aspirer l'eau d'une citerne. Dans cette pièce, l'éclairage à gaz avec bouteille de butane est installé. Ailleurs, on s'éclaire avec une lanterne portative également à gaz.

Deux écuries doubles disposées dans le sens longitudinal du bâtiment peuvent recevoir 60 UGB. A côté de la porcherie qui sert maintenant de réduit se trouve une petite étable à veaux de 12 places. Ces écuries disposent de crèches, de couchés en bois et d'allées centrales bétonnées.

Pour l'instant, aucune amélioration particulière ne s'impose sur ce pâturage.

21 La Duchatte

Propriétaire

: Commune de L'Abbaye

Exploitant

: Poncet Frères, Ballaigues

Altitude	: 1340 - 1422 m (bâtiment: 1422 m)
Surface pâturable épurée	: 50 ha
Charge en 1973	: 1 jument suitée 26 vaches 46 veaux 2 chèvres
Provenance du bétail	: de la zone de montagne, propriété des exploitants
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: fabrication de tommes qui s'écoulent par l'intermédiaire du commerce privé et engraissement de veaux de boucherie. Les résidus sont mis en valeur par 10 porcs. Traite mécanique fonctionnant avec moteur à essence
Personnel	: l'un des exploitants, son épouse et sa mère

Conditions naturelles et économiques

Le pâturage de la Duchatte se situe au sud du Grand Bois à Ban. Dans l'ouest de cette exploitation se forme une élévation sur laquelle on a construit le bâtiment. La prairie s'étend en pente modérée autour de cette bosse et descend en direction du sud-ouest et de l'ouest pour donner lieu à quelques replats dans le bas. L'importance de la couche de terre est assez inégale, souvent faible sur les hauteurs et sur certaines pentes. La production herbagère se montre néanmoins bonne dans l'ensemble et l'on ne remarque pas de mauvaises espèces envahissantes. Avant l'ouragan de 1971, le taux de boisement de ce pâturage était assez élevé par places, mais de nombreux arbres ont été déracinés à cette occasion. Les animaux estivés sur cette propriété ne sont exposés à aucun danger particulier.

On parvient à ce pâturage depuis Les Bioux par un chemin asphalté. Celui-ci se divise avant de pénétrer sur l'alpage. L'un des embranchements emprunte la combe de l'ouest pour se poursuivre en direction du Croset au Boucher par La Racine. L'autre se dirige vers l'est et permet d'atteindre le bâtiment. Le revêtement bitumeux cesse à la bifurcation qui conduit au chalet.

Pour permettre à la forêt de se reconstituer, on a procédé à la mise à ban des boisés dans les parties sud-est et sud-ouest. Mais la clôture a été posée d'une manière assez arbitraire par endroits, car elle soustrait de belles clairières au parcours du bétail. On pratique la rotation de la pâture dans 4 parcs. Occasionnellement, les veaux broutent séparés des laitières et mangent après elles l'herbe restée dans les enclos. Les deux citernes du chalet et deux couverts avec citernes alimentent 4 abreuvoirs, tous dotés de flotteurs. Le bâtiment contient toujours une réserve de foin provenant de la ferme des exploitants. Il n'est fait usage de paille que pour les veaux. Ce fumier s'évacue au fur et à mesure. Quant à la bouse des vaches, on la déverse dans la fosse à purin qui a une contenance de 30'000 l. Pour la vidanger, on se sert de la bossette à pression. Cette fosse possède un orifice de vidange par la pression naturelle. Après

la désalpe, il est semé un total de 5000 kg de scories Thomas et sel de potasse. La fabrication des tommes constitue la production principale de l'exploitation. Ce mode de mise en valeur du lait se révèle rentable pour autant que l'on dispose de main-d'œuvre en suffisance pour les nombreux travaux de manutention qui nécessitent la mise en moule et le retournement quotidien sur des linges qu'on remplace chaque jour pour les laver. Si l'on sait que la production journalière est de 380 tommes en moyenne et que la durée de maturation varie entre 4 et 8 jours, selon la température, le travail est considérable. En l'occurrence, une grande partie de ces tâches incombent à l'épouse et à la mère du responsable qui s'en acquittent en faisant preuve d'un soin et d'une propreté remarquables.

Bâtiment

Le chalet de la Duchatte est une construction en dur de type traditionnel qui porte la date de 1911. À la partie habitable, on trouve 3 chambres à l'étage, dont deux en bon état. La troisième devrait subir une restauration pour y loger. La cuisine qu'on a améliorée ces dernières années se trouve au rez-de-chaussée. Son sol a été revêtu de planelles en 1972. À côté de celle-ci se situent la cave des tommes ainsi que la chambre à lait qui sert à l'entreposage des ustensiles. L'eau de la citerne peut être pompée manuellement, soit de la cuisine, soit de la chambre à lait. On dispose de l'éclairage par gaz butane à la cuisine et aux étables. Une demande pour l'installation du téléphone a été faite vers 1970. Bien que le numéro figure déjà dans l'annuaire, l'appareil n'est toujours pas installé.

70 UGB trouvent place dans deux écuries contiguës à double rangée de couchés. À côté de la porcherie à l'extrémité sud-ouest du chalet se trouve une étable à veaux de 15 places. Toutes les couchés sont en bois et les allées en ciment. Il existe des crèches partout.

Améliorations à effectuer

- reconsidérer l'emplacement des clôtures de mise à ban dans le sud-est et dans le sud où l'on a emputé le pâturage de combes et clairières assez favorables pour la production herbagère.
- poursuivre l'essartage des sapelots
- restaurer l'une des chambres
- remplacer une partie des planchers dans les étables
- bétonner une certaine surface à la sortie des écuries, côté nord-ouest

22a Le Bucley

22b Le Pré d'Ettoy

Propriétaire	: Commune de L'Abbaye
Exploitant	: Besson Robert, Berolle
Altitude	: 22a = 1380 - 1447 m (bâtiment: 1429 m) 22b = 1400 - 1500 m (bâtiment: 1436 m)

Surface pâturable épurée	: 22a = 48 ha 22b = 47 ha
Charge en 1973	: 1 jument suitée 1 taureau 44 vaches 18 génisses âgées de plus de 2 ans 34 génisses âgées de 1 à 2 ans 3 veaux
Provenance du bétail	: de Berolle (zone de montagne), troupeau de l'exploitant et bétail loué pour l'es- tivage
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: fabrication fromagère, les résidus étant consommés par une soixantaine de porcs
Personnel	: un fromager-vacher et un vacher

22a Le Bucley

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage s'expose vers le sud et vers l'ouest en pente légère. Son terrain un peu mouvementé présente au sud une dépression assez marquée, tandis que des élévations se forment à l'ouest et au nord-est. Dans la partie sud, la couche de terre est suffisante en général. Moins favorisées sont les régions du nord-est, sur les bosses en particulier. L'herbe croît en abondance là où le sol le permet. Quelques chardons et des vératres dans le sud-est sont les mauvaises plantes les plus répandues. Le cyclone de 1971 a également touché ce pâturage et arraché des arbres par endroits. Les zones dévastées au sud ont été mises à ban. Quelques bonnes régions demeurent trop boisées sur la surface de parcours actuelle et l'on ne devrait pas renoncer à les dégarnir tout en poursuivant l'essartage des jeunes sapins.

L'accès est asphalté jusqu'à la Duchatte, puis empierré sur le dernier tronçon. Sur cet alpage qui se prolonge sur la partie basse du Pré d'Étoy, il n'est estivé que les vaches, le taureau et le cheval. Ces animaux effectuent le pâturage tournant dans 4 parcs. L'eau leur est apportée par des citernes et un puit dans 4 bassins placés en contrebas, leur niveau étant maintenu constant par des flotteurs. Du foin est amené par l'exploitant depuis sa ferme. On amène également la paille nécessaire pour la litière. Tout le fumier s'évacue au fur et à mesure à l'aide du tombereau à cheval. Sa répartition se fait par grassons. L'écoulement des étables s'en va dans une fosse couverte. Le purinage se pratique avec une bossette à pression. Sur ce pâturage et sur celui du Pré d'Étoy, il est répandu annuellement un total de 15 tonnes de scories Thomas et sel de potasse.

La fabrication fromagère se pratique dans une chaudière placée directement sur le feu. Le bois de chauffage se prélève sur la propriété. Actuellement, on brûle les nombreux débris que constituent les arbres cassés par l'ouragan. Une fois par semaine, on fabrique du seré. Le lait résiduel est centrifugé avant d'être fourragé aux porcs. La matière grasse ainsi récupérée sert à fabriquer du beurre de cuisine qui est expédié à Lausanne.

Bâtiment

Ce chalet-étable a été reconstruit en 1958 à la suite d'un incendie. Le personnel dispose de 4 chambres, dont 3 à l'étage et une au rez-de-chaussée. Le local de fabrication sert en même temps de cuisine. Son sol est recouvert de planelles. A côté se trouvent la cave à lait qui est bétonnée et la cave à fromage dont le sol est de terre battue. L'eau est installée à la cuisine avec une pompe à bras. Pour s'éclairer au local de fabrication et aux étables on dispose de la lumière à gaz avec bouteille de butane. Deux grandes écuries doubles communicantes permettent l'attache de 72 UGB. Leurs couches sont de bois, séparées au centre par une allée en béton munie d'un caniveau d'écoulement. Chaque rangée est dotée de crèches. La porcherie se trouve au sud-ouest, soit à l'extrémité opposée à l'habitation. Par temps de pluie, l'accès aux écuries par le côté nord-ouest devient assez boueux.

Améliorations à effectuer

- diminuer le taux de boisement par endroits dans les combes du sud-est et poursuivre l'essartage en général
- aménager une surface en dur permettant d'améliorer la sortie de l'étable au nord-ouest

22b Le Pré d'Etoy

Conditions naturelles et économiques

Le Pré d'Etoy se situe sur la pente inférieure du Mont Tendre proprement dit. Le haut du pâturage s'étend en une grande combe qui offre de belles surfaces plates et facilement accessibles, entrecoupées par quelques bancs de rochers affleurants. La pente assez prononcée qu'on rencontre au nord-ouest de ce plateau est en grande partie boisée. Dans le bas, il se forme à nouveau un replat sur lequel on trouve la prairie. Ces surfaces plates jouissent d'un sol suffisamment profond. La partie basse qu'on pâture partiellement avec les vaches depuis le Bucley offre un fourrage abondant. Toutefois, le taux de boisement devient trop élevé sur ce plateau. La combe supérieure se montre sensiblement moins productive et l'on y rencontre un peu de poil de chien. La vératre constitue la mauvaise plante la plus remarquée sur ce pâturage.

On parvient sur le Pré d'Etoy depuis Le Bucley ou depuis La Duchatte au nord-ouest par des chemins à jeep. Il est possible d'atteindre le chalet en voiture à travers prés depuis le pâturage du Mazel au nord-est. Etant donné le système d'exploitation actuel, la construction d'un chemin carrossable ne s'impose pas. La majorité de cet alpage est broutée par le jeune bétail qu'on surveille depuis Le Bucley. Ces génisses sont séparées par catégories d'âge et pâturent dans deux enclos. La citerne du chalet alimente deux abreuvoirs munis de flotteurs. Il existe en outre un puit où l'eau doit être puisée à l'aide d'un balancier. Les animaux peuvent aller s'abriter à leur gré dans les étables qui restent toujours ouvertes. On y répand un peu de paille comme litière. De temps en temps, on monte depuis le Bucley avec le tombereau à cheval pour évacuer le fumier. La fosse à purin fait défaut. La fumure chimique se compose de scories Thomas et de sel de potasse. Elle pourrait encore s'intensifier sur la partie réservée aux génisses.

Bâtiment

Celui-ci est représenté par un chalet-étable traditionnel de construction an-

cienne. Son logement inutilisé reste assez délaissé. Il se compose d'une chambre à l'étage, d'un local de fabrication non plafonné, d'une chambre à lait et de deux dépendances. Ce logement pourrait facilement se louer à l'année si l'on voulait y entreprendre quelques améliorations.

Les deux étables doubles offrent 65 places à gros bovins. Elles possèdent des couchés en bois et des allées en ciment, mais on n'y trouve pas de crèche. A leur extrémité sud-ouest se trouve une porcherie qui reste inutilisée.

Améliorations à effectuer

- diminuer le taux de boisement sur le plateau inférieur
- poursuivre la lutte contre les mauvaises plantes
- intensifier la fumure aux engrais chimiques
- réparer un peu l'habitation et la louer comme résidence secondaire

23 Le Mazel

Propriétaire et exploitant	: Commune de Juriens
Altitude	: 1390 - 1630 m (bâtiment: 1449 m)
Surface pâturable épurée	: 76 ha
* Charge en 1977	: 1 cheval 1 vache 83 génisses âgées de plus de 3 ans 81 génisses âgées de 1 à 2 ans 2 veaux
Provenance du bétail	: de Juriens et env. (zone de montagne), sauf 6 grandes génisses et 7 moyennes louées de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 60 jours
Personnel	: 1 garde-génisses et son épouse

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage se situe sur le flanc nord-ouest de la chaîne du Mont Tendre. Environ la moitié de sa superficie empiète sur la commune de Montricher. Partant du haut de la chaîne le terrain descend d'abord en forte pente. Plus bas, il se forme un replat, puis une grande combe qui s'ouvre au nord-est. A l'exception des régions élevées où le sol devient rocailleux et superficiel, la profondeur du sol se montre favorable à la croissance des végétaux. Les pentes les plus accentuées sont généralement boisées. On rencontre aussi la forêt sur la partie inférieure. La prairie est productive, mais la vératre envahit certaines surfaces. Les gentianes y sont également trop nombreuses. Dans le bas, certaines régions mériteraient d'être dégarnies en raison de leur taux de boisement trop important. Par endroits, les sapelots qui poussent sur la prairie devraient être coupés. Sur cette propriété, on trouve quelques emposieux dont les ouvertures sont gardées par des clôtures.

* Bétail recensé dans le rapport relatif à la commune de Juriens.

Cet alpage à génisses forme l'échelon supérieur d'une exploitation d'estivage dont le premier échelon se situe sur le territoire communal de Juriens où les animaux broutent en juin et en septembre. Environ 12 kilomètres séparent ces deux pâturages. Le remuage se fait à pied par le Mollendruz et le Boutavent Dessus. On se déplace généralement de nuit. Depuis la route du Mollendruz, le chemin est goudronné jusqu'au Pré de l'Haut-Dessus, puis empierré depuis ce pâturage. La clôture périphérique est entièrement faite de murs de pierre sèche. Afin de pouvoir faire alterner la pâture, on a divisé l'alpage en 2 parties. Les 5 abreuvoirs se répartissent aux environs du chalet et dans la combe inférieure. On peut alimenter deux bassins avec les citernes du chalet, l'un par la pression naturelle avec une vanne et l'autre par pompage manuel. Dans la dépression au sud du bâtiment se trouve un puit où l'eau doit être puisée avec un balancier. Un peu plus à l'est, l'eau d'une source s'accumule dans un réservoir avant de parvenir à l'abreuvoir. Dans le nord-est, en bordure du chemin d'accès, il existe aussi un réservoir alimenté par une source, le niveau du bassin étant maintenu constant par un flotteur. On manque d'eau sur la partie élevée. Etant donné qu'on manque aussi d'eau dans les extrémités contiguës des pâturages voisins de Risel et du Mont Tendre, il serait indiqué d'entreprendre la construction d'une citerne suffisamment grande d'entente avec la commune de Montricher pour ravitailler simultanément les trois pâturages. On amène depuis Juriens une réserve de fourrage sec, ainsi que de la paille qui est employée pour la litière. Tout le fumier est réparti au fur et à mesure par grassons. On le mène avec le tombereau à cheval. Les déjections liquides s'en vont dans une grande fosse à purin dont la capacité atteint 150 m³. Sa vidange est pratiquée par la pression naturelle en contrebas à l'aide de 120 m de tuyaux mobiles, ce qui ne permet de puriner que les surfaces proches du bâtiment. Pour compléter la fumure, on sème 5000 kg de scories potassiques en fin de saison et un peu de nitrate d'ammoniaque au printemps.

Bâtiment

Le chalet-étable est une solide construction en maçonnerie de chaux qu'on a restaurée et agrandie. L'habitation comprend 2 chambres, 2 cuisines, chambre à lait et cave. L'une des cuisines et une chambre sont louées à l'année comme résidence secondaire. L'eau est installée à l'intérieur avec une pompe à bras. A la cuisine, on dispose de l'éclairage à gaz avec bouteille de butane.

170 génisses trouvent place dans deux étables à double rangée de couchés chacune et dans un lazaret simple de 15 places. Leur sol est entièrement revêtu de bois. Seul le lazaret est muni de crèches.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage et dégarnir un peu les surfaces favorables devenues trop boisées
- entreprendre la lutte contre la vérate, faire arracher la gentiane
- construire un nouvel abreuvoir dans le haut du pâturage, éventuellement en commun avec la commune de Montricher
- acquérir quelques tuyaux supplémentaires pour le purinage
- réparer les chéneaux du chalet

24 Les Ouches

Propriétaire	: Rochat Adrien, Les Bioux
Exploitant	: Rochat Daniel, Les Bioux
Altitude	: 1030 - 1120 m (bâtiment: 1050 m)
Surface pâturable épurée	: 16 ha
Charge en 1973	: 1 taureau 18 vaches
Provenance du bétail	: troupeau laitier de l'exploitant et 8 vaches louées de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 150 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la laiterie des Bioux. Traite mécanique actionnée par un moteur à essence.
Personnel	: l'exploitant vient traire et donner les soins au bétail depuis sa ferme

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation qu'on a créée sur des terres où se récoltait autrefois du fourrage sec est située dans la région des Bioux, en-dessus de Vers Chez Aron. Toute sa surface s'expose au nord-ouest en pente moyenne à modérée. Son sol suffisamment profond produit un fourrage abondant de très bonne qualité. La présence de sources donne lieu à de petits emplacements humides. La prairie exploitée intensivement se présente propre et bien tenue.

On parvient à ce pâturage par un chemin graveleux partant de la route cantonale. La pâture tournante est pratiquée avec 10 enclos, tous bien approvisionnés en eau par des sources et des ruisseaux. L'exploitant amène sur place du fourrage sec récolté sur son domaine. Pour la litière, on emploie la paille. Le fumier n'est pas destiné au pâturage. On le mène sur les champs en automne avec l'épandeur. Une fosse à purin est actuellement en construction. Au-dessus de celle-ci sera aménagée une aire à fumier bétonnée. La fumure chimique comprend un total de 6000 kg de scories Thomas et sel de potasse semés en fin de saison. Il est ajouté 1000 kg d'engrais complet NPK 6.12.18 au printemps.

Bâtiment

En 1967, on a construit sur ce pâturage une écurie en bois sur fondations de maçonnerie. L'étable à double rangée de couches possède une allée au centre. Son sol est entièrement en ciment. Des crèches ont été aménagées de chaque côté. 22 vaches trouvent place dans ce bâtiment.

Aucune amélioration ne s'impose pour l'instant sur ce pâturage.

25 Les Replats

Propriétaire : Rochat Benjamin, Les Bioux

Exploitant : RoCHAT Daniel, Les Bioux
Altitude : 1120 - 1170 m (bâtiment: 1140 m)
Surface pâturable épurée : 4 ha
Charge en 1975 : 7 génisses âgées de plus de 2 ans
4 génisses âgées de 1 à 2 ans
4 veaux
Provenance du bétail : propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage : 120 jours
Personnel : les soins au bétail sont apportés depuis la ferme

Conditions naturelles et économiques

On trouve ce petit pâturage à la hauteur des Bioux Dessus. La plus grande partie de sa surface présente une faible déclivité. La pente s'accroît au nord-ouest, de même que sur une parcelle isolée qu'on exploite depuis là. Le sol atteint une profondeur suffisante partout et produit un bon fourrage dans lequel on remarque peu de mauvaises plantes.

Le chemin d'accès n'est praticable qu'en véhicule agricole ou tout terrain. Une rotation de la pâture est réalisée par division de l'aire de parcours en 3 parcs. L'alimentation de l'abreuvoir se fait depuis une ferme voisine à l'aide d'un tuyau de matière plastique placé en bordure du chemin. Lorsqu'il pleut, le toit du bâtiment approvisionne un deuxième abreuvoir. Il est fait usage de paille pour la litière. On entrepose la petite quantité de fumier à même le sol jusqu'à l'automne, puis on évacue ces déjections à la machine. Il n'existe pas de fosse à purin. 1000 kg de scories Thomas et 500 kg de sel de potasse viennent compléter la fumure.

Bâtiment

Il s'agit d'une grange à bétail en bois très vétuste construite sur des fondations en pierres sèches. Sa toiture de tôle est très rouillée. Cette loge abrite un réduit et deux écuries dans lesquelles 16 UGB trouvent place. Il existe des crèches dans les deux étables.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'entretien du bâtiment
- étudier la possibilité d'agrandir ce pâturage par l'annexion de propriétés voisines et limitrophes

26 La Pièce à Ferdinand

Propriétaire : Village des Bioux
Exploitant : RoCHAT Emile, Mont-la-Ville
Altitude : 1200 - 1345 m (bâtiment: 1270 m)
Surface pâturable épurée : 20 ha

Charge en 1973	: 11 vaches 2 génisses âgées de plus de 2 ans 9 génisses âgées de 1 à 2 ans 7 veaux
Provenance du bétail	: troupeau de l'exploitant et animaux loués pour l'estivage, dont 1 vache et 3 veaux provenant de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: pris sur place chaque matin par le laitier des Bioux
Personnel	: un vacher seul trayant à la main

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation d'estivage descend en pente moyenne vers le nord et le nord-ouest. Son relief présente quelques combes et replats. Sur la moitié inférieure, le sol se montre assez favorable, alors que les régions élevées sont généralement plus rocailleuses et peu productives. Le haut du pâturage est assez boisé. On y rencontre quelques combes étroites trop ombragées ou exposées au revers. La moitié inférieure donne le meilleur du fourrage. L'essartage des églantiers et des sapelots reste à poursuivre. Une fumure plus intensive contribuerait à faire disparaître les euphorbes et le millepertuis par endroits.

Un chemin asphalté passe sur la propriété voisine. On parvient au bâtiment par un chemin empierré. Une autre voie qui dessert plusieurs pâturages emprunte la combe inférieure. La division en deux parties par une clôture fixe permet de réaliser l'alternance du pâturage. L'approvisionnement en eau est assuré par des citernes. L'abreuvoir situé près du chalet doit être desservi par pompage à bras. La citerne du bâtiment alimente un deuxième abreuvoir placé dans le bas de la propriété. Celui-ci possède un flotteur maintenant l'eau à un niveau constant. Au nord-est, un troisième bassin muni d'une vanne reçoit l'eau d'une citerne avec couvert située sur le pâturage voisin du Grand Essert. Une réserve de foin provenant de la ferme de l'exploitant est à disposition. La paille est employée comme litière. Le fumier produit est entassé sur le terrain. On le conduit sur la prairie en fin de saison avec un épandeur. Le purin est recueilli dans une fosse couverte de 10'000 l. Ces déjections se répartissent à l'aide d'une bissette à pression. La fumure chimique apportée comprend un total de 1500 kg de scories Thomas et sel de potasse.

Bâtiment

Bien qu'ancien, ce chalet-étable est en bon état d'entretien. Le vacher dispose de 2 chambres et d'une cuisine aménagée dans l'ancien local de fabrication qu'on a divisé en deux. La chambre à lait sert de cave. Il est possible de pomper l'eau de la citerne depuis la cuisine. Comme il n'existe pas d'installation pour l'éclairage, on se sert de fallots à pétrole. Une étable double et une étable simple offrent 36 places à vaches. On peut en outre attacher 6 veaux dans une petite écurie. Les couches sont revêtues de bois. On trouve des crèches dans chaque écurie.

Améliorations à effectuer

- intensifier la fumure
- poursuivre l'essartage et dégarnir les combes dans le haut
- améliorer les alentours du bâtiment assez boueux en période de pluie

27 La Pièce à Neveu

Propriétaire	: Village des Bioux
Exploitant	: RoCHAT Georges-André, Les Bioux
Altitude	: 1220 - 1350 m (bâtiment: 1271 m)
Surface pâturable (pure)	: 27 ha
Charge en 1975	: 25 génisses âgées de plus de 2 ans 22 génisses âgées de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: bétail de l'exploitant et bétail loué, dont 5 génisses moyennes de l'Orient, 2 grandes génisses et 8 moyennes de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: l'exploitant apporte les soins au bétail depuis sa ferme

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage prend naissance dans le haut de la côte boisée dominant les Bioux Dessus. Il s'élève vers le sud-est en pente irrégulière et ondulée, sans toutefois accuser une déclivité très prononcée. Il s'y forme quelques replats, notamment dans le haut. Dans la moitié inférieure, on trouve une couche appréciable de terre végétale. Celle-ci faiblit en altitude où les blocs et roches affleurantes se font plus nombreux. Sur certaines pentes du centre, le taux de boisement devient trop important et il conviendrait d'entreprendre un aménagement sylvo-pastoral et de stopper l'extension des sapelots. Partout où le sol est suffisamment profond, la prairie se montre productive. Comme mauvaises plantes, on remarque surtout des euphorbes et des chardons qui se développent dans les régions défavorisées.

Une route asphaltée monte depuis Les Bioux et se poursuit sur la propriété pour desservir d'autres alpages plus en altitude. Sur son tracé, les portails ont été remplacés par des passages candiens.

Dans le haut, l'ouragan de 1971 a complètement ravagé la forêt. On a installé une clôture de barbelés afin d'interdire l'accès au bétail sur cette zone. Toute la superficie est livrée simultanément au parcours des animaux. La citerne du bâtiment et un puit alimentent deux abreuvoirs. Ceux-ci étant placés en contrebas l'eau parvient à la portée du bétail par siphonage ou par la pression naturelle. Des réserves de foin et de paille sont amenées. Le fumier est entassé à même le terrain près du chalet. Il est réparti sur le gazon l'automne avec un épandeur. La fosse à purin n'a qu'une capacité de 6000 l. Sa vanne de vidange n'est plus

étanche et laisse échapper le purin. L'action des engrais naturels est renforcée par l'apport de 2500 kg de scories Thomas et 500 kg de sel de potasse qu'on sème en fin de saison.

Bâtiment

Il s'agit d'un chalet ancien, mais bien entretenu. Ses parois extérieures sont entièrement en maçonnerie. Son logement reste inutilisé. Il se compose de deux chambres, l'une étant placée à l'étage, et d'une cuisine aménagée dans le local utilisé autrefois pour la fabrication fromagère qu'on a divisé et plafonné. Une pompe à eau manuelle, ainsi que l'éclairage à gaz sont installés dans cette pièce. Il existe en outre deux caves dont l'une servait pour le fromage et l'autre pour le lait. Une étable double et une étable simple dotées de crèches peuvent accueillir 44 UGB. Un petit lazaret de 4 places sert de réduit à fourrages. Toutes les couches sont en bois, tandis que les caniveaux ont été cimentés. A l'extérieur, une belle surface bétonnée facilite les accès.

Améliorations à effectuer

- entreprendre un aménagement sylvo-pastoral et déboiser les surfaces les plus favorables
- poursuivre l'essartage des sapelots
- diviser la surface en deux et pratiquer une alternance de la pâture
- réparer la vanne de vidange de la fosse à purin

23 Le Grand Essert

Propriétaire	: Village des Bioux
Exploitant	: Syndicat d'élevage, Les Bioux
Altitude	: 1285 - 1400 m (bâtiment: 1357 m)
Surface pâturable épurée	: 61 ha
Charge en 1973	: 5 vaches 30 génisses âgées de plus de 2 ans 40 génisses âgées de 1 à 2 ans 6 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine, sauf 7 grandes génisses et 4 moyennes des Bioux et les 5 vaches propriété du garde-génisses venant de Montricher
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: engraissement de veaux pour la boucherie
Personnel	: un garde-génisses seul

Conditions naturelles et économiques

Cette grande exploitation pastorale possède un relief assez mouvementé, si bien

qu'il est difficile d'en déterminer l'exposition dominante. La déclivité reste cependant modérée en général. Il se forme même de grands replats dans le sud-ouest. De nombreux flots boisés parcourent la prairie. La nature du sol varie sensiblement selon les endroits. La couche de terre se montre suffisante sur les parties centrales et sud-ouest où l'on trouve un bon fourrage. En limite du Croset du Buron, certaines surfaces mériteraient d'être un peu déboisées. La mauvaise herbe occupe plutôt les terrains superficiels. Les régions élevées de l'est / sud-est sont entièrement recouvertes par la forêt.

Par places, la présence de lapiés et roches fissurées pourraient présenter quelque danger pour le bétail et occasionner des accidents des membres.

Depuis Les Bioux, une route alpestre asphaltée avec passages canadiens permet d'atteindre le Grand Essert. Le revêtement bitumeux se termine à la bifurcation conduisant au chalet. Un chemin empierré se poursuit au sud en direction du Croset du Buron.

Dans le nord du pâturage, le cyclone de 1971 a passablement abîmé la forêt. Des arbres ont également été déracinés dans le sud-est. Ces surfaces sinistrées sont actuellement soustraites de l'aire de parcours. On a également procédé à la mise à ban d'une longue et étroite bande de terrain au sud-ouest qu'on nomme la queue du Grand Essert. Bien que relativement plate, cette dernière ne pouvait être exploitée de manière intensive en raison de son éloignement du chalet. D'autre part, il ne s'y trouve pas d'abreuvoir. On pourrait néanmoins en poursuivre le pâturage depuis La Pièce aux Raymond ou depuis le Petit Croset. Par contre, il est surprenant qu'on n'ait pas clôturé avec le Bois de la Rippe la colline boisée culminant au point 1404 dans l'est.

Un mur de pierre sèche divise la surface en deux par le chalet. La citerne du bâtiment approvisionne un abreuvoir muni d'un flotteur dans chacun des parcs. Au nord, près de la Pièce à Ferdinand, se trouve un couvert avec citerne. Le niveau du bassin d'abreuvement est également réglé par un flotteur. Il existe un deuxième couvert dans le parc sud où l'eau de la citerne doit être puisée à l'aide d'un balancier.

Une réserve de foin provenant des Bioux se trouve au chalet. La paille est employée à l'étable pour la litière. On entasse le fumier sur le sol près du bâtiment pour le répandre à la machine après la désalpe. Une fosse de 20 m³ capte les déjections liquides s'écoulant des étables. Elle possède un orifice de vidange en contrebas, mais on pratique actuellement tout le purinage avec une bossette à pression. Pour compléter la fumure, 3000 kg de scories Thomas sont semés en fin de saison. Certaines années, on ajoute au printemps 1000 kg d'engrais complet.

Bâtiment

Ce pâturage possède un chalet-étable en dur de type traditionnel. Il devient nécessaire de repeindre la tôle de sa toiture. Pour se loger, le garde-génisses dispose de 2 chambres, l'une étant située à l'étage et l'autre au rez-de-chaussée. L'ancien local de fabrication qui est plafonné tient lieu de cuisine. L'eau y est installée avec une pompe à bras. Une bouteille de butane assure l'éclairage à la cuisine et à la chambre du bas. A l'étage se trouve un deuxième appartement pourvu d'une cuisine et d'un réfectoire loué par le ski-club des Bioux. Cette partie du chalet n'est utilisée que l'hiver.

Le bétail est attaché dans deux étables communicantes à double rangée de couches et dans une étable simple qui peuvent accueillir 65 UGB au total. Toutes les couches sont revêtues de bois, tandis que les caniveaux sont en maçonnerie. Il n'existe une crèche qu'à l'écurie simple pour 8 places. On trouve en outre une petite étable à veaux de 5 places. 4 génisses restent en stabulation libre dans un lazaret de 6 places. Côté sud-est du bâtiment, une belle surface bétonnée facilite l'accès aux écuries.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage et dégarnir la combe en bordure du Croset du Buron
- annexer la "queue du Grand Essert" à une autre exploitation et en poursuivre la pâture
- intensifier la fumure par endroits

29 Jolimont

Propriétaire	: Lugeon Adrien, Chevilly
Exploitant	: Lugeon Jean-Paul, Chevilly
Altitude	: 1070 - 1170 m (bâtiment: 1135 m)
Surface pâturable épurée	: 18 ha (env. 1,5 ha de fanages non compris)
Charge en 1973	: 1 taureau 19 vaches 5 génisses âgées de plus de 2 ans 7 génisses âgées de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: de la plaine, propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 140 jours
Mise en valeur du lait	: pris sur place matin et soir par le laitier des Bioux. Traite mécanique fonctionnant avec un moteur à essence
Personnel	: un vacher seul passe l'été à l'alpage

Conditions naturelles et économiques

Jolimont formait autrefois un domaine qui se récoltait entièrement en fourrage sec. Toute la propriété s'oriente vers le nord-ouest. Au sud-ouest, elle est traversée par un petit ravin boisé où coule un ruisseau. Son terrain forme une pente régulière et modérée qui s'accroît dans le bas. On trouve partout une bonne couche de terre végétale. La prairie se présente propre et bien tenue. Elle produit un fourrage abondant d'excellente valeur.

L'accès à ce pâturage se fait par les Bioux Dessus où l'on quitte la route goudronnée pour emprunter un chemin empierré se dirigeant à plat vers le sud-ouest. Le pâturage tournant est pratiqué dans 5 parcs. Dans chaque enclos, les vaches mangent d'abord seules 3 à 5 jours, puis elles sont rejointes par les génisses. L'approvisionnement en eau est bien assuré. Il existe 4 abreuvoirs, tous alimentés

par des sources, ainsi qu'un abreuvoir automatique. Un cinquième bassin se trouve devant le bâtiment. Sur la parcelle située de l'autre côté du cours d'eau, on réserve environ 1,5 ha pour la récolte de foin qu'on engrange dans le bâtiment. Il est fait usage de paille pour la litière. Le fumier est stocké sur le sol jusqu'à l'automne. Un agriculteur des Bioux-Dessus possédant un char autotracté avec épandeur met sa machine à disposition pour conduire le fumier. Actuellement, on aménage une aire à fumier bétonnée. La fosse à purin a une capacité de 30'000 l environ. Elle se vidange à l'aide d'une bossette à pression. Comme fumure chimique, il est semé annuellement 5000 kg d'engrais complet en début de saison.

Bâtiment

Celui-ci est représenté par une ancienne ferme en maçonnerie et bois qu'on a transformée pour les besoins de l'exploitation. Il serait nécessaire de repeindre la tôle qui recouvre la toiture car elle devient rouillée. Deux chambres, une cuisine et une cave forment le logement du vacher. Toutes les pièces disposent de l'éclairage à gaz alimenté par une bouteille de butane. L'eau d'une source parvient sous pression à la cuisine. Il est encore nécessaire d'aménager des WC à l'intérieur. Ce bâtiment abrite un deuxième appartement que le propriétaire utilise comme résidence secondaire.

On peut attacher 27 UGB dans une écurie double. Une deuxième étable, également à double rangée de couchés, offre la place pour 14 veaux. Les couchés et les allées sont toutes en ciment. Chaque rangée est munie de crèches.

Amélioration à effectuer

- aménager des WC au logement du vacher

30 La Brenette

Propriétaire	: Raymond Jean, Les Bioux
Exploitant	: Raymond William, Les Bioux
Altitude	: 1240 - 1360 m (bâtiment: 1257 m)
Surface pâturable épurée	: 31 ha
Charge en 1973	: 6 vaches 13 génisses âgées de plus de 2 ans 15 génisses âgées de 1 à 2 ans 4 veaux
Provenance du bétail	: 6 vaches et 7 grandes génisses propriété de l'exploitant. Le solde sont des animaux de plaine loués pour l'estivage
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: pris sur place chaque matin par le laitier des Bioux
Personnel	: un garde-génisses et son épouse

Conditions naturelles et économiques

Le pâturage de la Brenette est situé dans le haut de la côte dominant Les Bioux. Son terrain s'élève vers le sud-est, d'abord en pente moyenne, puis la déclivité faiblit à la partie supérieure où le relief devient ondulé. La partie basse du pâturage jouit d'un sol suffisamment profond, alors que tout le reste se présente plutôt superficiel et rocailleux, à l'exception de quelques combes. Les régions élevées sont partiellement occupées par la forêt. Dans quelques dépressions qui seraient assez productives, le boisement naturel par l'épicéa s'est passablement développé. En général, la prairie donne un bon fourrage, mais son rendement pourrait s'intensifier. Cette propriété qui se trouvait sur la trajectoire du cyclone de 1971 n'a pas été épargnée; la forêt et le bâtiment en ont souffert.

Depuis la Pièce à Neveu où passe une route goudronnée, l'accès se fait par un chemin empierré praticable en voiture. Un mur de pierres sèches tient lieu de clôture périphérique. On a partagé le pâturage en deux, les surfaces les plus favorables de la partie inférieure étant réservées aux laitières et aux veaux. Une source alimente un abreuvoir dans le bas. Le chalet ainsi qu'un couvert recueillent par leur toiture l'eau des précipitations qui s'accumule dans des citernes. Les abreuvoirs dépendant de ces installations doivent être desservis par le garde-génisses qui puise l'eau à l'aide d'un balancier. On récolte du foin dans un enclos de 40 ares, fourrage qui est engrangé au chalet. De la paille est utilisée comme litière. Le fumier se stocke sur une aire bétonnée disposée sur la fosse à purin. Cette dernière construite en 1968 a un volume de 30 m³. Sa vidange se pratique en partie en contrebas à l'aide du tuyaux mobiles, ou avec une bossette à pression sur le reste du pâturage. Quant au fumier, on le répartit au moyen d'un épandeur, soit l'automne, soit au printemps. Comme engrais chimique, on applique annuellement 1500 kg de scories Thomas.

Bâtiment

Ce chalet-étable en maçonnerie porte la date de 1809. Il se trouve un peu décentré par rapport au pâturage. Le cyclone de 1971 avait passablement endommagé sa toiture, ce qui en a nécessité la restauration. La partie habitable comprend 3 chambres, dont une au rez-de-chaussée et deux à l'étage. Une pompe manuelle installée à la cuisine permet d'aspirer l'eau de la citerne. La chambre à lait est à côté de la cuisine. Etant donné qu'aucun système d'éclairage n'est installé, on utilise des fallots à pétrole.

26 gros bovins et 16 génisses trouvent place dans deux écuries doubles placées bout à bout. Elles disposent de crèches, d'allées en dur et de couches en bois.

Améliorations à effectuer

- intensifier la fumure
- déboiser un peu certaines combes favorables devenues trop ombragées
- automatiser l'alimentation de l'abreuvoir au couvert
- réparer les fenêtres des chambres

31 La Pièce aux Reymond

Propriétaire

: Reymond Edouard et Consort, Le Sentier

Exploitant	: Reymond William, Les Bioux
Altitude	: 1220 - 1334 m (Bâtiment: 1282 m)
Surface pâturable épurée	: 42 ha
Charge en 1973	: 1 cheval 1 vache 22 génisses âgées de plus de 2 ans 37 génisses âgées de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: de la plaine, sauf le cheval, la vache et 3 génisses moyennes qui appartiennent à l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: un garde-génisses et son épouse

Conditions naturelles et économiques

À sa partie inférieure, ce pâturage présente une déclivité assez prononcée. Celle-ci diminue sensiblement au fur et à mesure que l'on s'élève. Toute cette région s'expose vers le nord-ouest. Plus haut, il se forme des ondulations et quelques replats, puis le terrain redescend légèrement en direction du sud-est. C'est dans le nord-ouest aux environs du chalet que la couche de terre végétale est la plus importante. Mis à part quelques dépressions, le reste de la surface se montre plutôt superficiel quant au sol et même un peu rocailleux. Sa perméabilité demeure assez forte. Comme pour plusieurs autres pâturages qui se succèdent à cette altitude, on devrait entreprendre un aménagement sylvo-pastoral visant à diminuer le taux de boisement trop élevé en certains endroits. La productivité de la prairie pourrait s'améliorer, notamment par une intensification de la fumure, ce qui éliminerait les quelques mauvaises espèces qu'on rencontre.

On parvient à cette propriété par un chemin empierré relié à une route asphaltée environ 800 m au nord-est. La séparation en deux parcs permet de réaliser l'alternance de la pâture. Non loin de la limite inférieure se trouvent deux abreuvoirs. L'un est approvisionné par une source et l'autre par l'eau d'un puit qu'on siphonne en contrebas. Dans le sud-est, une citerne recueille l'eau d'un couvert. L'abreuvoir qui s'y trouve doit être alimenté manuellement par puisage. La citerne du chalet est également munie d'un balancier. Une surface de 15 ares se récolte en fourrage sec qui constitue une réserve pour le chalet. Aucune litière n'est employée à l'étable. La bouse s'évacue chaque jour avec le tombereau à cheval pour être répartie directement sur la prairie par grassons. Une petite fosse de 1000 l recueille des déjections liquides. Sa vidange est pratiquée avec une brouette. En automne, il est semé 1500 kg de scories Thomas.

Bâtiment

Il s'agit d'un chalet en dur construit vers 1870. On a du restaurer partiellement sa toiture qu'avait abîmé le cyclone de 1971. Trois chambres et une cuisine forment l'habitation. L'une des chambres a été construite en 1968 dans l'ancienne cave à fromage. La cuisine est assez sombre. L'eau y est installée avec une pompe à bras. La chambre à lait sert maintenant de cave. On s'éclaire avec des fallots à pétrole.

L'écurie principale comporte trois rangées de couchers parallèles où il est possi-

ble d'attacher 45 UGB. A l'extrémité sud-ouest du bâtiment se trouve une écurie double dans laquelle 30 génisses trouvent place sur 2 couches. Le sol des étables est revêtu de bois, sauf les allées qui sont en maçonnerie. Il n'existe pas de crèche.

Améliorations à effectuer

- entreprendre un aménagement sylvo-pastoral
- intensifier la fumure par les engrais chimiques
- automatiser l'alimentation de l'abreuvoir au couvert
- comme il n'existe qu'une petite fosse à purin, il serait indiqué d'employer de la litière.

32 Le Croset du Buron

Propriétaire et exploitant	: Brandt Daniel, Oulens
Altitude	: 1330 - 1460 m (bâtiment: 1364 m)
Surface pâturable épurée	: 32 ha
Charge en 1973	: 2 vaches 6 génisses âgées de plus de 2 ans 24 génisses âgées de 1 à 2 ans 43 jeunes de moins d'un an, dont 34 boeufs à l'engrais
Provenance du bétail	: de la plaine, en partie propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: alimentation des veaux d'élevage
Personnel	: un garde-génisses seul

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation d'estivage regarde vers le nord-ouest. Son terrain descend en pente moyenne dans le haut, puis la déclivité faiblit sensiblement à partir de 1500 m d'altitude. Il se forme quelques replats sur la moitié inférieure où l'on trouve un sol de bonne profondeur en général. La couche de terre se fait plus mince dans les régions plus inclinées du haut. La prairie produit un excellent herbage en abondance. L'essartage des sapelots est à poursuivre. Sur ce pâturage, la forêt occupe près de la moitié de la superficie.

La route d'accès passe par le Grand Essert jusqu'où elle est asphaltée. Une clôture de barbelés partage la propriété et l'on fait alterner la pâture. L'approvisionnement en eau est assuré par des citernes. Deux se trouvent au bâtiment et la troisième dépend d'un petit chalet de week-end. Les abreuvoirs sont placés en contrebas et munis de robinets. L'exploitant amène de sa ferme une réserve de foin et de la paille pour la litière. On entasse le fumier près du chalet à même le sol. Sa répartition sur la prairie se pratique en fin de saison à l'aide d'un épandeur. Une fosse à purin de 12'000 l capte les liquides provenant des étables. Pour la vidanger, on a recours à la bossette à pression. 4500 kg de scories potassiques viennent compléter la fumure.

Bâtiment

Ce chalet a été recrépi et restauré en 1967 et 1968. A cette occasion, on a notamment agrandi une étable, plafonnée la cuisine et repeint la tôle de la toiture. Le garde-génisses dispose de 2 chambres situées à l'étage. La chambre à lait tient lieu de cave. L'eau de la citerne parvient à la cuisine en actionnant une pompe à bras. Une bouteille de butane fournit le gaz d'éclairage pour cette pièce, pour une chambre et pour une partie des étables.

Il est possible de loger 52 UGB dans deux écuries doubles communicantes disposées longitudinalement. A l'extrémité de celles-ci se trouvent deux écuries à veaux de 10 places chacune. Chaque rangée de couches possède des crèches. Les couches sont en bois sauf dans une étable à veaux où le sol est entièrement de maçonnerie.

Améliorations à effectuer

- entreprendre l'essartage des sapelots

33 Le Petit Croset

Propriétaire	: Hoirie Massy, L'Orient
Exploitant	: Pasche Maurice, Gimel et Caillet Pierre, L'Orient
Altitude	: 1300 - 1470 m (bâtiment: 1373 m)
Surface pâturable épurée	: 45 ha
Charge en 1973	: 1 cheval 32 vaches 23 veaux
Provenance du bétail	: 16 vaches et 8 veaux de la plaine, le solde de la zone de montagne
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: centrifugation sur place. On vient chaque matin chercher la crème depuis L'Orient pour l'expédier en gare du Sentier à destination de Lausanne. Les résidus sont consommés par 28 porcs. La traite mécanique fonctionnant avec un moteur à essence est installée
Personnel	: un vacher passe la saison à l'alpage

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage se situe à la limite de la commune du Chenit sur laquelle il empiète légèrement. Son terrain descend vers le nord-ouest et vers l'ouest en pente moyenne à modérée sur laquelle se forment quelques replats. Il s'aplanit dans le bas aux environs des 4 Puits et de la Queue du Grand Essert. Sur les parties plates et dans les combes, on trouve une couche suffisante de terre végétale. Ailleurs, le sol est moins profond en général. De nombreux blocs apparaissent en surface. On a soustrait de l'aire de parcours les régions trop boisées. Il subsiste néan-

moins par endroits un taux de boisement assez élevé sur le pâturage où des arbres pourraient être coupés. On peut voir par places de nombreux sapelots dont on devrait entreprendre l'essartage. Sur les surfaces ombragées, il croît passablement d'adénostyles. Le fourrage est de très bonne qualité, surtout sur la moitié inférieure. Dans le haut, le pâturage emprunte un combe à son extrémité où il pousse quelques vératres parmi l'herbage. Les nombreuses fentes et trous qui se sont creusés dans la roche par endroits pourraient présenter quelque danger pour les animaux.

On parvient à cette exploitation depuis le village de l'Orient sur la commune du Chenit. Le chemin d'accès est asphalté jusqu'à La Pièce Chez Marc, soit sur environ la moitié de sa longueur. Le bétail dispose de 4 parcs avec lesquels on pratique le pâturage tournant. Deux des quatre puits se situent sur le pâturage. L'un d'eux alimente un abreuvoir muni d'un flotteur placé en contrebas. Une pompe est installée à l'autre puit. Près du bâtiment se trouve une citerne où l'on doit également pomper l'eau. Dans la combe de l'extrémité supérieure, une source alimente un bassin. Le chalet contient une réserve de fourrage sec qu'on a amenée. Pour la litière dans les écuries, il est fait usage de paille. On entasse le fumier à même le sol près du bâtiment, puis on le répartit sur la prairie en fin de saison. Pour ce faire, on a recours à l'épandeur qu'on charge à la machine. Une fosse de 12'000 l recueille les déjections liquides. Sa vidange est pratiquée à l'aide d'une bossette à pression. La fumure chimique appliquée annuellement comprend 4000 kg de scories Thomas et 1000 kg de sel de potasse, engrais qu'on sème l'automne avec le tracteur.

Bâtiment

L'ancien chalet ayant été détruit par un incendie, on a reconstruit en 1953 le bâtiment actuel. Il s'agit d'une construction en maçonnerie avec toiture de tôle. L'habitation est formée de 3 chambres situées à l'étage et d'une belle cuisine au sol carrelé. On dispose en outre d'une chambre à lait et d'un réduit pour la farine. L'eau de la citerne doit être pompée manuellement dans un petit réservoir d'où elle parvient au robinet de l'évier. Une autre pompe se trouve à la chambre à lait pour le lavage des ustensiles. Une bouteille de butane distribue le gaz d'éclairage sur tout le rez-de-chaussée.

Deux écuries doubles communicantes offrent 60 places à vaches. Seule une rangée de couches reste dépourvue de crèches. Au centre, on trouve des allées en béton avec caniveaux d'écoulement. Les couches sont revêtues de bois. Côté nord-ouest du chalet, on a construit une porcherie en 1965.

Améliorations à effectuer

- entreprendre l'essartage des sapelots et diminuer le taux de boisement dans les régions favorables à la croissance du fourrage
- intensifier la fumure par places sur la moitié supérieure
- agrandir la surface bétonnée à la sortie des étables

34 La Racine

Propriétaire : Commune de L'Abbaye
Exploitants : Poncet Frères, Ballaigues

Altitude	: 1400 - 1509 m (bâtiment: 1509 m)
Surface pâturable épurée	: 48 ha
Charge en 1973	: 20 génisses âgées de plus de 2 ans 30 génisses âgées de 1 à 2 ans 10 veaux
Provenance du bétail	: de la zone de montagne, propriété des exploitants, sauf 8 grandes génisses et 7 moyennes louées de la plaine.
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: on vient régulièrement contrôler le bétail depuis La Duchatte

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage communal est situé à la partie inférieure de la pente du Mont Tendre proprement dit. Dans le haut, son terrain donne lieu à un beau replat qui se présente propre. Le reste s'oriente vers le nord-ouest en pente irrégulière. La forêt couvre un peu plus de la moitié de ces régions inclinées. Par endroits, le boisement naturel a pris de l'extension sur la prairie. La profondeur du sol est bonne sur toute la partie supérieure, tandis que sur la pente, l'importance de la couche de terre varie de place en place. Le grand replat qu'on rencontre dans le haut produit le meilleur du fourrage. On y trouve un bon mélange de graminées et légumineuses. Par endroits, on remarque passablement de vératres.

Une route asphaltée monte depuis Les Bioux par La Duchatte et s'élève sur la moitié inférieure du pâturage. Elle aboutit au sud-ouest sur Le Croset au Boucher. Là, un chemin tracé sur le gazon conduit à plat au chalet de la Racine. Ce dernier tronçon n'est praticable en voiture que par temps sec. Toute la superficie de l'alpage est livrée simultanément au parcours du bétail. Les animaux ne sont jamais mis à l'étable. Quatre abreuvoirs assurent l'approvisionnement en eau. Deux sont alimentés par l'eau courante de sources, tandis que les autres munis de flotteurs reçoivent l'eau de la citerne du bâtiment et d'un réservoir. On complète la fumure par l'apport de scories Thomas et sel de potasse 60%, soit 5000 kg au total.

Bâtiment

Celui-ci est représenté par une ancienne construction en maçonnerie de chaux. Trois chambres ont été aménagées à l'étage en 1969. La cuisine se trouve dans l'ancien local de fabrication qui est plafonné. L'éclairage à gaz est installé dans cette pièce. L'eau est à disposition près du bâtiment. Une chambre à lait se trouve à côté de la cuisine. Deux écuries doubles pourraient accueillir 60 UGB. Il n'existe pas de crèche. Aucune installation ne récupère l'écoulement des étables dont le sol est entièrement revêtu de bois.

L'exploitant n'utilise pas du tout ce chalet.

Améliorations à effectuer

- entreprendre l'essartage des sapelots et déboiser un peu certaines surfaces favorables de la partie inférieure

- lutter contre les vératres et autres mauvaises plantes
- diviser l'aire de parcours en deux et pratiquer l'alternance de la pâture
- améliorer l'accès au chalet
- il serait préférable de louer le logement à l'année comme résidence secondaire, plutôt que de le laisser inoccupé

35 Le Croset au Boucher

Propriétaire	: Commune de L'Abbaye
Exploitant	: Cuvit Gilbert, Mollens
Altitude	: 1450 - 1649 m (bâtiment: 1476 m)
Surface pâturable épurée	: 37 ha
Charge en 1973	3 génisses âgées de plus de 2 ans 34 génisses d'élevage et boeufs à l'engrais âgés de 1 à 2 ans 20 veaux d'élevage et boeufs d'engraissement âgés de moins d'un an
Provenance du bétail	: de Mollens (zone 1 de montagne)
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: un garde-génisses logeant sur place

Conditions naturelles et économiques

Le Croset au Boucher se trouve à l'extrémité sud du territoire de L'Abbaye. Sa partie basse occupe un plateau élevé sur lequel se forment de légères dépressions. Une côte boisée en forte déclivité domine cette région. Au-dessus de cette côte on trouve une nouvelle dépression plus étroite, assez rocailleuse. Le terrain s'élève à nouveau pour atteindre les hauteurs de la chafne du Mont Tendre. La roche affleure en maints endroits sur cette dernière pente. Le fourrage de ces régions élevées contient passablement de nard raide. La combe intermédiaire et le plateau inférieur jouissent d'une couverture suffisante de terre végétale. Ces prairies produisent une herbe de bonne qualité. Pour lutter contre la vérate, on la fauche chaque année.

Un route alpestre asphaltée en 1973 relie le village des Bioux à cette exploitation. Elle emprunte la surface de plusieurs pâturages sur son parcours et l'on a remplacé les portails par des passages canadiens. Les animaux broutent simultanément toute la propriété. Les points d'eau sont au nombre de 5. Dans la combe supérieure se trouve un couvert avec citerne où l'on doit puiser l'eau. Il est aussi nécessaire de puiser à deux puits recueillant l'eau de sources sur le plateau inférieur. Un quatrième abreuvoir est alimenté par l'eau courante. L'approvisionnement du chalet est assuré par une source. Un abreuvoir avec robinet est installé à proximité. Le bâtiment contient une réserve de paille et de foin. Il n'est pas fait usage de litière aux étables. La bouse est entreposée sur le terrain jusqu'à l'automne, puis elle est évacuée avec le tracteur et une remorque. Ce système occasionnant d'importantes pertes, il serait plus indiqué de faire une litière de paille. Il existe une fosse à purin de 15 m³ située sous la por-

cherie, mais celle-ci n'est plus étanche et tous les liquides s'en échappent. La fumure chimique comprend 1500 kg de scories Thomas et 500 kg de sel de potasse qu'on sème avec le tracteur en fin de saison sur les surfaces accessibles.

Bâtiment

Ce chalet-étable de construction ancienne est entièrement en dur. Sa toiture de tôle devient rouillée et laisse passer l'eau par places. Les chéneaux devraient également être réparés. Le garde-génisses dispose de 2 chambres situées au rez-de-chaussée. Une cuisine plafonnée a été aménagée dans l'ancien local de fabrication fromagère. L'eau d'une source y parvient. On s'éclairé avec des lanternes. Il existe une chambre à lait à côté de la cuisine.

Environ 60 UGB trouveraient place à l'étable sur 4 rangées de couches. Seules deux rangées possèdent des crèches. Les couches sont en bois. La porcherie est désaffectée. Elle sert de réduit pour le bois de feu.

Améliorations à effectuer

- diviser l'aire de parcours en deux parcs afin de pouvoir pratiquer l'alternance de la pâture
- utiliser de la paille à l'étable pour la litière
- réparer la fosse à purin
- restaurer la toiture du chalet

—o0\$0o—

T. S. L. A. U. DES ALPAGES I

No	Nom de l'alpage	Production principale	Nombre de pâturages	Nombre d'exploitations alpêtres	Etendus de l'alpage			Têtes estivées en 1973								
					Surfaces mesurées en ha			Chevaux de plus de 3 ans	Juments suitées	Taureaux et boeufs	Vaches	Génisses de plus de 2 ans	Jeune bétail		Porcs	Moutons
					Superficie totale	dont foin d'alpage	incréments à litière						Surface pâturable épurée	de 1 à 2 ans		
<u>I Les exploitations concubères</u>																
1 ¹	Le Bas des Bioux	lait	1	1	5,5		5,5				7					
4 ¹	La Margataire	lait	1	1	9		9			1	11					
6 ¹	Pâturage en-dessus du Pont	lait	1	1	6,5		6,5				9					
<u>II Les exploitations d'élevage</u>																
8 a	La Petite Dent Dessus	lait +	2	1	20		39				30	7		10		
8 b	La Petite Dent Dessus	élevage														19
9	Le Sagne-Vuagnard Les Agouillons	lait + élev.	1	1	31	2	29				42	15	15	12		
10	L'Aouille	lait + élev.	1	1	54		54		2	1	45	11		13		
11	Les Places	crème	1	1	8		8				16			6		
12	Le Grand Saint Michel	élevage + engr. des veaux	1	1	15		15				5	14	15	1		
13	Le Communal du Pont d'en Haut, Chalet Neuf	élevage	1	1	33		33				1	15	44			
14	Les Croisettes	élevage	1	1	57	0,06	57				2	26	65	6		
15	La Petite Coche	élevage	1	1	21		21					16	22	3		
16	Le Communal de L'Abbaye	lait + élev.	1	1	127	0,7	127				45	58	77	9		
1) bétail déjà compris dans l'effectif d'autres alpages																

(suite du I)

Commune de L'Abbaye (VD)

Chèvres	Durée moyenne du pacage en jours	Charge 1973		Surface de pâturages en ha		Origine du bétail estivé en 1973				Propriétaire de l'alpage	Exploitant de l'alpage	Personnel occupé en 1973				
		en pâquisers	en pâquisers normaux	par pâquier	par pâquier normal	de la commune	du dehors					H	F	H	F	
	120	7	8	0,79	0,69	7					Reymond Jean, Le Bas des Bioux	Reymond William, Le Bas des Bioux				
	90	12	11	0,75	0,82	12					Golay Charles, L'Abbaye + différents privés	Golay Charles, L'Abbaye				
	120	9	11	0,73	0,59	9					Simon Edouard, Le Pont	Barras Henri, Le Pont				
	120	39	47	1,0	0,83			39			Village du Pont	Baud Edmond, Apples	1	1		
1	100 30	46 1(21)	46 1(6)	0,43	0,56	37	5	4			Biffrere Joseph, Le Pont + divers privés	Biffrere Joseph et fils, Le Pont				
	120	63	75	0,85	0,72			63			Village du Pont	Roch Roland, Ballens	2			
	120	18	22	0,45	0,37			18			Roy Alfred, Bretonnières	Roy Alfred, Bretonnières	1	1		
	120	26	31	0,58	0,48			26			Desponds Georges, Cossonay	Desponds Georges, Cossonay	1	1		
	120	39	47	0,85	0,7			39			Village du Pont	Roch Roland, Ballens	1			
	120	64	77	0,89	0,74			64			Commune de L'Abbaye	Bernay Frères, Pampigny	1	1		
	120	27	32	0,78	0,66			27			Noirie Guignard Auguste, Prilly	Freymond Ernest, Agiez	1			
	120	137	164	0,93	0,78	36		101			Village de L'Abbaye	Société de Laiterie, L'Abbaye	2	1		4

Systèmes d'exploitation

Dans le système pacager, on distingue, dans le Jura, les exploitations pacagères des exploitations d'estivage.

Les exploitations pacagères sont des exploitations dont les terres cultivables proprement dites constituent l'élément économique dominant. Les pâturages sont réservés en premier lieu à l'estivage du troupeau de la ferme, bien qu'il ne soit pas rare non plus que celle-ci accepte encore du bétail étranger.

En revanche, les exploitations d'estivage servent avant tout à l'estivage du bétail. Les terres cultivables proprement dites, qui ne représentent qu'une infime partie de l'étendue du domaine, sont en général exploitées par la famille du berger. Dans les exploitations qui ne sont pas habitées toute l'année, ce qui se rencontre assez rarement dans le Jura, les terres cultivables sont insignifiantes ou bien inexistantes ou se limitent à des prés de fauche clôturés, produisant du foin d'appoint en période de pacage.

Les allmends occupent une place intermédiaire entre les exploitations pacagères et les exploitations d'estivage. Lorsque le bétail y est conduit chaque jour à partir du village ou de la ferme, ces terrains rentrent dans la catégorie des exploitations pacagères. Ils sont en revanche réputés "exploitation d'estivage" lorsqu'on y trouve des bâtiments (loges) qui servent d'abri au bétail estivé, ce qui exige en outre la présence d'un berger.

Données quant à la surface

Pâturage boisé (col.6). De la surface exploitée comme forêt et pâturage, seule a été portée dans la colonne 10, la partie servant de pâturage.

Pré d'alpage (col.7). Il s'agit d'une surface de l'exploitation d'estivage spécialement réservée pour la production de foin, sise généralement à proximité du bâtiment. Le foin récolté étant donné au bétail durant l'estivage, le pré d'alpage est compté dans la colonne 10 comme surface entière. Les prés d'alpage ne se rencontrent que dans les exploitations d'estivage qui ne sont pas habitées toute l'année.

Terres cultivables proprement dites (col.8). [enclos, domaine de base, etc.]. Il faut entendre par là les prairies et les champs qui ne servent pas à l'estivage du bétail. Ces surfaces ne sont pas non plus comprises dans la colonne 10.

Prés à litière (col.9). Ne sont comptées ici que les surfaces exploitées pour la litière; elles ne sont donc pas comprises dans la colonne 10.

Berne, le 19 avril 1972

cm

T A B L E A U

Surface pâturable épurée (col.10). Elle se compose des surfaces absolues et réduites, et sert au calcul de la surface pâturable par pâquier (col.25) et par pâquier normal (col.26).

Durée moyenne du pacage en jours (col.22). Pour les exploitations pacagères où le bétail est régulièrement nourri d'herbe durant la période de pacage (cela concerne avant tout les exploitations engagées dans la production laitière), les jours de pacage se réduisent en proportion de l'importance de l'affouragement à l'étable.

Charge du pâturage

Un pâquier: Besoin fourrager d'une vache (UGB) durant la période habituelle de pacage

Un pâquier normal: Besoin fourrager d'une vache (UGB) durant 100 jours

Calcul de la charge par pâquier

Chevaux:	Jument suitée	2	pâquiers
	Chevaux de plus de 3 ans	1 1/2	pâquier
	Poulains de 2 à 3 ans	1	pâquier
	Poulains d'un an à 2 ans	2/3	pâquier
Bovins	Taureaux et boeuf d'un an à 2 ans	4/5	pâquier
	Taureau et boeuf de plus de 2 ans	1	pâquier
	Vache	1	pâquier
	Génisse de plus de 2 ans	4/5	pâquier
	Génisse d'un an à 2 ans	3/5	pâquier
	Veau de moins d'un an	1/3	pâquier
Menu bétail:	Mouton	1/6	pâquier
	Chèvre	1/6	pâquier

Provenance du bétail estivé (col.27 à 29). La limite inférieure du cadastre de la production animale est celle qui fixe la zone de montagne.

T.BLEAU DES ALPAGES II

No	Nom de l'alpage	Production principale	Nombre de pâturages	Nombre d'exploitations alpêtres	Etendue de l'alpage				Têtes estivées en 1973							
					Surfaces mesurées en ha				Chevaux de plus de 3 ans	Juments suitées	Taureaux et boucs	Vaches	Jeune bétail			
					Superficie prod. totale	dont foin d'alpage	Marais à litière	Surface pâturable épurée					Cénaises de plus de 2 ans	de 1 à 2 ans	de moins de 1 an	Porcs
17	La Coche	élevage	1	1	38	0,15		38		1		1	14	27	2	
18	Le Sapelot -Dessous	élevage + engr. des veaux	1	1	59	0,15		59		1		3	33	18	35	
19	Le Sapelot-Dessus	élevage	1	1	28			28						47		
20	Le Chalet Neuf des Molards	élevage + engr. des veaux	1	1	23			23				3	15	17	15	
21	La Duchatte	Fromage + élev.	1	1	50			50		1		26			46	
22 a	Le Busley	Fromage + élevage	2	1	48			48		1	1	44	18	34	3	
22 b	Le Pré d'Etouy	élevage	2	1	47			47								
23	Le Hazel	élevage	1	² (1)	76			76	² (1)			² (1)	² (83)	² (81)	² (2)	
24	Les Ouches	lait	1	1	16			16			1	18				
25	Les Replats	élevage	1	1	4			4					7	4	4	
26	La Pièce à Ferdinand	lait + élev.	1	1	20			20				11	2	9	7	
27	La Pièce à Neveu	élevage	1	1	27			27					25	22		
28	Le Grand Essert	élev. + engr. des veaux	1	1	61			61				5	30	40	6	
29	Jolinant	lait + élev.	1	1	18			18		1		19	5	7		
30	La Brenette	lait + élev.	1	1	31	0,4		31				6	13	15	4	

2) bétail enregistré dans le rapport relatif à la commune de Jupiers, ne figure pas dans le total général.

Commune de L'Abbaye (VD)

Chèvres	Durée moyenne du passage en jours	Charge 1973		Surface de pâturages en ha		Origine du bétail estivé en 1973			Propriétaire de l'alpage	Exploitant de l'alpage	Personnel occupé en 1973				
		en piquiers	en piquiers normaux	par piquier	par piquier normal	de la commune	du dehors				M de 15 ans	F et plus	M de moins	F de 15 ans	
							de commune	de montagne							de commune
	120	31	37	1,22	1,02	4		27	Village des Bioux	Berney Edward Les Bioux	1				
	120	54	65	1,1	0,91			54	Commune de Cuarnens	Syndicat d'élevage, Cuarnens	1	1			
	120	28	34	1,0	0,83			28	Commune de Cuarnens	Syndicat d'élevage, Cuarnens					
	120	30	36	0,77	0,64	16		14	Commune de L'Abbaye	Berney Michel, Groinroux	1				
2	120	44	53	1,14	0,94			44	Commune de L'Abbaye	Poncet Frères, Ballaigues	1	2			
	120	83	100	1,14	0,95			83	Commune de L'Abbaye	Besson Robert, Berolle	2				
	60	² (118)	² (71)	0,64	1,07			² (118)	Commune de Juriens	Commune de Juriens	1	1			
	150	19	29	0,84	0,55	19			Rochat Adrien, Les Bioux	Rochat Daniel, Les Bioux					
	120	9	11	0,45	0,36	9			Rochat Benjamin, Les Bioux	Rochat Daniel, Les Bioux					
	120	21	25	0,95	0,8			19	2	Village des Bioux	Rochat Emile, Mont la Ville	1			
	120	33	40	0,82	0,68	23		3	7	Village des Bioux	Rochat Georges-André, Les Bioux				
	120	55	66	1,1	0,93	8		5	42	Village des Bioux	Syndicat d'élevage, Les Bioux	1			
	140	28	41	0,64	0,44			28		Lugeon Adrien, Chevilly	Lugeon Jean-Paul, Chevilly	1			
	120	27	32	1,14	0,97	12		15		Reynond Jean, Les Bioux	Reynond William, Les Bioux	1	1		

TABLEAU DES ALPAGES III

No	Nom de l'alpage	Production principale	Nombre de pâturages	Nombre d'exploitations alpêtres	Etendue de l'alpage				Têtes estivées en 1973						
					Surfaces mesurées en ha			Surf. non pâturable épurée	Chevaux de plus de 3 ans	Juments suitées	Taureaux et boeufs	Vaches	Cénares de plus de 2 ans	Jeune bétail	
					Superficie prod. totale	dont foin d'alpage	Harais à litière							de 1 à 2 ans	de moins de 1 an
31	La Pièce aux Raymond	élevage	1	1	42	0,15		42	1			1	22	37	
32	Le Crosset du Buron	élevage	1	1	32			32				2	6	24	43
33	Le Petit Crosset	crème + élev.	1	1	45			45	1			32			23
34	La Racine	élevage	1	1	48			48					20	30	10
35	Le Crosset au Boucher	élevage	1	1	37			37					8	34	20
	Totaux		33	30	1156	1,61	2	1154	2	6	5	384	360	578	278

Commune de L'Abbaye (VD)

Porcs	Moutons	Chèvres	Durée moyenne du pâtage en jours	Charge 1973		Surface de pâturages en ha		Origine du bétail estivé en 1973			Propriétaire de l'alpage	Exploitant de l'alpage	Personnel occupé en 1973		
				en piquiers	en piquiers normaux	par piquier	par piquier normal	de la commune	du dehors				de 15 ans et plus	et plus	de moins
									de commune	de montagne					
			120	42	50	1	0,84	4		38	Reymond Edouard et Consort, Le Sentier	Reymond Villion, Les Bioux	1	1	
			120	36	43	0,69	0,74			36	Brandt Daniel, Oulens	Brandt Daniel, Oulens	1		
			120	41	49	1,1	0,92		23	18	Hoirie Masy, L'Orient	Pascho Maurice, Ginel Caillet Pierre, L'Orient	1		
			120	43	52	1,1	0,92		32	11	Commune de L'Abbaye	Poucet Frères, Bellaigues			
			120	33	40	1,12	0,93			33	Commune de L'Abbaye	Cuvit Gilbert, Mollens	1		
		3	120	114	1374	1,0	0,8	196	247	701			25	13	



